Règlements spécifiques des études

- ✓ **Départements (DEG, LLSH, STS)**
- ✓ **INSPE**
- ✓ **Mandarin**
- ✓ **Langues Vivantes Etrangères en bonus**
- ✓ **Certifications (Voltaire, PIX, CLA)**
- ✓ **UECG**

https://ent.upf.pf/
scolarite@upf.pf

DOCUMENT APPROUVÉ
A LA CFVU DU
19 SEP. 2023

Table des matières

DEPARTEMENT DROIT ECONOMIE GESTION 4

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE EN DROIT, PARCOURS DROIT GENERAL (DG) 4

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE EN DROIT, PARCOURS DROIT ET SCIENCE POLITIQUE (DSP) 4

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (AP) 4

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE ECONOMIE ET GESTION (EG), ... 5

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU BUT 6

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU TOURISME ET DES LOISIRS, ... 22

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER DROIT PRIVE, PARCOURS DROIT DES AFFAIRES (DA) 26

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER DROIT PUBLIC, PARCOURS DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DCT) 27

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL (MCI) 27

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER COMPTABILITE CONTROLE AUDIT (CCA) 28

DEPARTEMENT LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES 30

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT, PARCOURS GEOGRAPHIE, TERRITOIRES INSULAIRES ; AMENAGEMENT, RISQUES, ENVIRONNEMENT (GEOTIARE) ET PARCOURS ENSEIGNEMENTS 30

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE HISTOIRE (H) 30

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE EN LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES, PARCOURS ANGLAIS ET ESPAGNOL (LEA-AE) ET PARCOURS ANGLAIS ET MANDARIN (LEA-AM) 31

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE LETTRES, PARCOURS LETTRES ET ARTS (LA) 31

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES, PARCOURS ANGLAIS (LLCER ANG) 31

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES, PARCOURS LANGUES POLYNESIENNES (LLCER LP) 31

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER LANGUES ET SOCIETES, PARCOURS LANGUES, CULTURES ET SOCIETES EN OCEANIE (LCSO) 32

DEPARTEMENT SCIENCES, TECHNOLOGIES ET SANTE 35

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE DE MATHEMATIQUES (MATH) 35

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE INFORMATIQUE (INFO) 35

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PHYSIQUE-CHIMIE (PC) 35

REGLES SPECIFIQUES AU CYCLE UNIVERSITAIRE PREPARATOIRE AUX GRANDS ECOLES SCIENTIFIQUES, PARCOURS MATHEMATIQUES-PHYSIQUE (CUPGE-MP) 35

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE SCIENCES DE LA VIE (SV) 35

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE SCIENCES DE LA VIE, PARCOURS « ACCES SANTE » (LAS SV) 36

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MAITRISE DE L'ENERGIE, ELECTRICITE, DEVELOPPEMENT DURABLE, PARCOURS ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE D'ENERGIE (ERME) 41

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'INFORMATIQUE : DEVELOPPEMENT INTERNET ET INTRANET, PARCOURS TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) 42

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER SCIENCES DE L'UNIVERS, ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE, PARCOURS ENVIRONNEMENT INSULAIRE OCEANIEN (EIO) 42

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER ENERGIE, PARCOURS GESTION DES ENERGIES EN MILIEU INSULAIRE ET TROPICAL (GEMIT) 43

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (INSPE) 44

ENSEIGNEMENT DU MANDARIN 59

REGLEMENT DE L'UE LANGUE VIVANTE ETRANGERE FACULTATIVE EN BONUS 61

EXPRESSION ECRITE ET CERTIFICATION VOLTAIRE **62**

CERTIFICATION PIX **62**

CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE **63**

UNITES D'ENSEIGNEMENT DE CULTURE GENERALE (UECG) **65**

Le règlement général des études (RGE) de l'Université de la Polynésie française est applicable à l'ensemble des formations de premier cycle (PaRéO, licence, licence professionnelle, BUT, CUPGE) et de deuxième cycle (master).

Pour chacune des formations considérées, des dispositions spécifiques viennent toutefois préciser ou compléter les dispositions prévues au règlement général des études.

Ces dispositions spécifiques, lorsqu'elles existent, sont précisées ci-après.

Elles sont complétées, pour l'ensemble des formations de premier cycle (licence) et de deuxième cycle (master), par les tableaux de modalités de contrôle des connaissances et des compétences et les maquettes de formation, documents de référence en toute circonstance.

DEPARTEMENT DROIT ECONOMIE GESTION

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE EN DROIT, PARCOURS DROIT GENERAL (DG)

Titre II - Régime des études

Article 8. Le régime spécial des études (cf. RGE, article 8)

Les étudiants qui sont sélectionnés pour participer à un concours international de plaidoirie, notamment le concours René Cassin, sont dispensés de l'UE correspondante dans la maquette. Ils obtiennent une note attribuée conjointement par l'enseignant responsable de l'UE et l'accompagnateur du concours. Cette note tient compte de l'investissement, du travail et des résultats de chacun d'entre eux.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE EN DROIT, PARCOURS DROIT ET SCIENCE POLITIQUE (DSP)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation du parcours de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (AP)

Ce diplôme est délivré après une année d'études (3ème année, L3).

Titre I - Conditions d'accès et d'inscription

Article 1. Admission

1.1. Amission aux études conduisant au diplôme de licence

Admission au premier semestre de licence (S1)

Peuvent s'inscrire de droit à la licence d'Administration Publique (LAP), les titulaires d'un DEUG ou d'une L2 en Droit, en AES, en Économie et Gestion ou, sur dispense après examen de leur dossier par la commission pédagogique, les titulaires d'un autre diplôme sanctionnant une formation Bac + 2, ainsi que les personnes présentant une expérience professionnelle pouvant donner lieu à validation.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE ECONOMIE ET GESTION (EG),

Titre II - Régime des études

Article 5. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

La note de l'UE de professionnalisation (stage) est attribuée par l'enseignant responsable de stage – ou du jury de stage s'il a été nommé - sur la base d'un rapport de stage et de la présentation orale de l'étudiant. L'étudiant redoublant doit effectuer un nouveau stage dans une organisation différente.

Titre III - Régime des examens

Obtention du Certificat Universitaire "Assistant de gestion" en L1

Les conditions d'obtention du Diplôme Universitaire "Assistant manager" en fin de L1 Économie et Gestion sont les suivantes :

- n'avoir pas validé le premier semestre (S1) de L1 ;
- avoir validé 4 UE parmi les 5 suivantes :

  1.1 Introduction générale au droit

  1.2 Introduction à la microéconomie

  1.3 Introduction à la gestion

  1.5 Théorie des organisations

  2.1 Comptabilité financière
- avoir réalisé un stage de 2 semaines avec rédaction d'un rapport de stage et obtenir la moyenne à la soutenance du rapport de stage.

Obtention du Diplôme Universitaire "Assistant manager" en L2

Les conditions d'obtention du Diplôme Universitaire "Assistant manager" en fin de L2 Économie et Gestion sont les suivantes :

- n'avoir pas validé le premier semestre (S3) de L2 ;
- avoir validé 4 UE parmi les 5 suivantes :

  3.1 Marketing fondamental

  3.2 Comptabilité approfondie et des sociétés

  3.6 Droit des contrats et des sociétés

  4.1 Vente et négociation

  4.2 Achats, logistique et gestion des stocks
- avoir réalisé un stage de 4 semaines avec rédaction d'un rapport de stage et obtenir la moyenne à la soutenance du rapport de stage

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU BUT

1-Matières, unités d'enseignement

Article 1- Structure générale

Sur un plan pédagogique, le B.U.T. est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences explicité dans le référentiel se déploie sur les deux semestres d'une même année. Pour l'ensemble des étudiants, la formation est organisée en unités d'enseignements (UE) à raison de 3 à 5 par semestre. Les UE sont divisées en modules d'enseignement.

Par ailleurs, afin que le référentiel de compétences joue pleinement son rôle de colonne vertébrale et assure sa fonction structurante, sont mises directement en correspondance les UE et les compétences. Autrement dit, et par exemple, si le référentiel d'un parcours de B.U.T. se compose de 5 compétences elles-mêmes définies par des niveaux de développement, chaque U.E. de chaque semestre se référera à l'une de ces 5 compétences et au niveau ciblé.

Ainsi dans le visuel suivant, les UE 1.1 et UE 2.1 des semestres 1 et 2 de la première année se référent toutes deux au premier niveau de développement de la compétence 1 (C1). De même, l'ensemble défini par les UE 3.1. et UE 4.1 des semestres 3 et 4, et celui défini par les UE 5.1. et UE 6.1. des semestres 5 et 6, se rapportent respectivement aux niveaux 2 et 3 de la compétence 1 (C1).

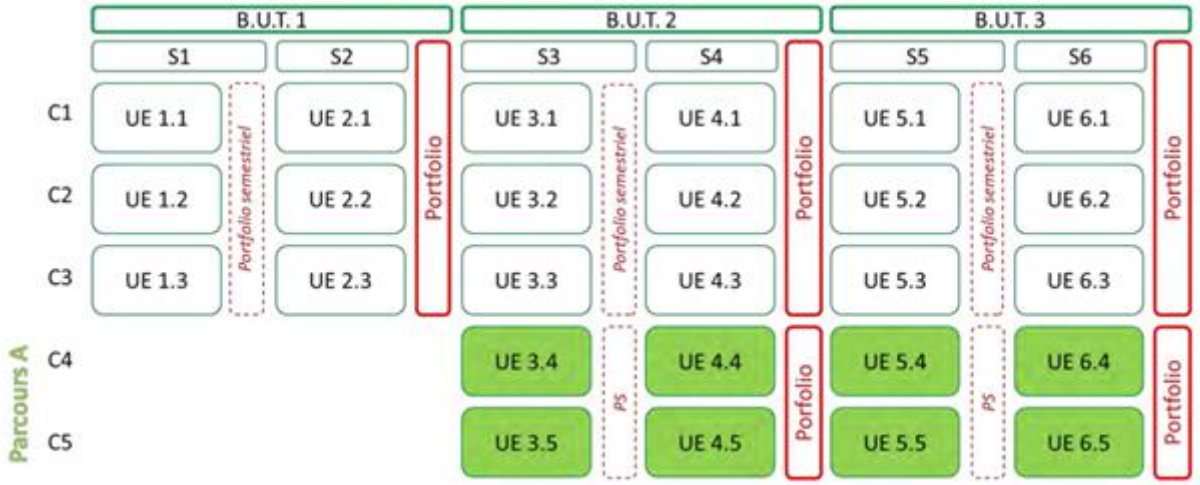

Toujours sur un plan pédagogique et en cohérence avec l'approche par compétences, chaque UE est constituée de deux éléments : un pôle « ressources » et un pôle « Situation d'Apprentissage et d'Évaluation » (SAÉ).

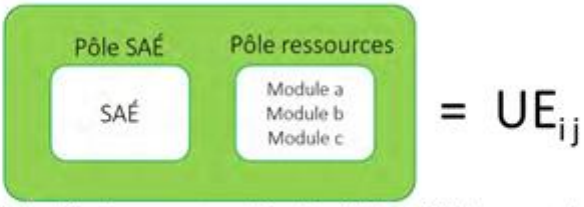

L'indice i identifie le semestre, l'indice j identifie la compétence

Ces deux éléments constitutifs (EC) d'UE ont des objectifs et enjeux différents. Le pôle « ressources » permet à l'étudiant de faire l'acquisition des connaissances et des méthodes fondamentales pour la compétence visée et le niveau correspondant à l'année. Quant au pôle « SAÉ », il englobe toutes les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence visée, et à partir desquelles il fera la démonstration de leur acquisition au travers d'un portfolio.

Les SAÉ étant directement en lien avec le référentiel de compétences, leur nombre variera d'une spécialité de B.U.T à une autre, d'un parcours à un autre. Il reste que chaque SAÉ se réfère précisément à une compétence, ou à plusieurs notamment quand une SAÉ s'inscrit dans une logique d'intégration et d'articulation des compétences (cf. schéma ci-dessous).

Les stages, en tant qu'ils sont des mises en situation professionnelle participant à l'acquisition des compétences, font partie intégrante des UE correspondantes aux compétences et sont intégrées dans le pôle « SAÉ » des UE en question.

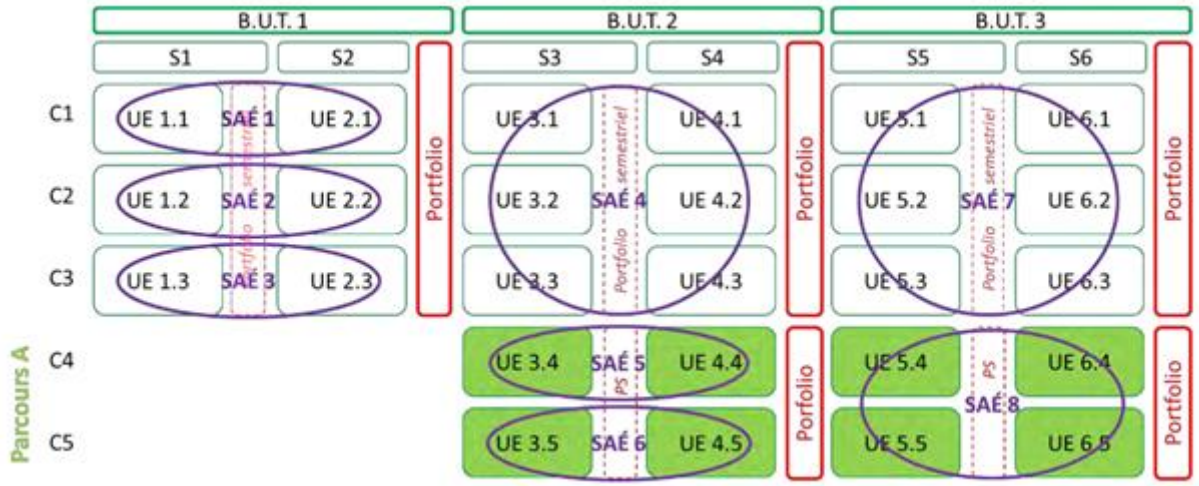

Article 2 – Volume horaire et répartition entre enseignements théoriques, enseignements pratiques et projets tutorés (PT)

La formation est organisée sur six semestres. Pour une spécialité tertiaire comme GACO et TC, le volume horaire se décompose de la manière suivante : 1800h d'enseignement et 600h de projets tutorés (PT). Ce volume horaire global (enseignement et PT) est distribué de manière homogène sur les trois années sans excéder chaque année une moyenne maximum de 33h/semaine.

Les 600h de projets tutorés seront aussi réparties sur les trois années avec chaque année un minimum de 150h et un maximum de 250h ; ces heures seront clairement identifiées dans les maquettes de formation et dans les emplois du temps afin de valoriser cette modalité pédagogique et d'en assurer le déploiement.

Le cadrage proposé pour la répartition horaire s'inscrit dans l'esprit de l'arrêté du 06 décembre 2019 par sa référence à l'article 6 qui distingue **les enseignements théoriques des enseignements pratiques** et **mises en situation professionnelle**. L'objectif est de garantir des heures dédiées à des activités pédagogiques technologiques qui permettront aux étudiants l'apprentissage du geste et de l'expertise techniques. **Au moins 40% des heures étudiant (1800h + 600h PT) sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnelle.**

Les heures consacrées à ces activités (PT) doivent permettre à l'étudiant de mettre en application les compétences à acquérir de manière transversale, en autonomie ou sous forme tuteurée : simulation de gestion, concours de négociation, création publicitaire, etc.

Article 3- Stages

Durant leur parcours conduisant au BUT, les étudiants effectueront 3 périodes de stage.

Stages de 1ère année (BUT) :
Une première période d'immersion en entreprise est programmée en début de semestre 2 d'une durée de 4 semaines. L'objectif de ce premier stage « découverte » est de permettre à l'étudiant d'avancer dans la construction de son projet professionnel. Ce stage donnera lieu à un rapport et éventuellement une soutenance orale en fonction de la décision de l'équipe pédagogique, évalués au cours du semestre 2 et pris en compte dans les 3 UE du semestre 2.

Stages de 2ème année (BUT) :
En seconde année, les étudiants effectuent un stage de 8 semaines sur le semestre 4 et l'évaluation est répartie sur les 5 UE. L'objectif est de mettre l'étudiant dans la situation professionnelle d'un futur diplômé, en conformité avec le référentiel de leur spécialité (GACO ou TC).

Stages de 3ème année (BUT) :
En troisième année, les étudiants effectuent un stage de 12 semaines minimum sur le semestre 6 et l'évaluation est répartie sur les 5 UE. L'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle d'un futur diplômé en conformité avec le référentiel de leur spécialité (GACO ou TC).

Les stages peuvent être effectués dans les îles de la Polynésie française, en France ou à l'étranger, dans ce cas, l'étudiant prendra toute disposition pour permettre le bon déroulement de la soutenance du stage.

2-Assiduité et discipline

Article 4 - Assiduité

2-1 Règles générales

La présence à toutes les activités pédagogiques (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, projets tutorés, stages, conférences, visites d'entreprises, évaluations et contrôles des connaissances et immersion professionnelle) est obligatoire.

2-2 Modalités de mise en œuvre de l'obligation d'assiduité

Toute absence doit être justifiée :

- par une obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public. La convocation (ou sa copie) doit être fournie au secrétariat du département avant l'absence.

- pour raison de maladie: le secrétariat pédagogique doit être prévenu dans un délai de 2 jours maximum à compter du 1er jour d'absence par l'envoi d'un certificat médical ou arrêt de travail pour les alternants, faisant figurer les dates d'absence.

- par un cas de force majeure apprécié par le chef de département : le secrétariat pédagogique doit être prévenu dans les meilleurs délais. Dans les 2 jours suivant la date de reprise, l'usager doit fournir une explication de l'absence par courrier, daté et signé.

Pendant les périodes d'immersion professionnelle, les justificatifs d'absence doivent être fournis au secrétariat pédagogique dans les mêmes conditions. Le délai dépassé, l'absence se transformera ipso facto en absence non excusée.

Toute absence justifiée par un faux document est une absence non excusée, quelle que soit la date de découverte de la falsification. La découverte, même tardive, de faux peut remettre en question les décisions antérieures prises par le jury, et entraîne la saisine de la commission de discipline.

Il revient au responsable du BUT d'excuser ou pas une absence, après avis de la direction des études. Trois retards en cours, TD, TP, contrôles ou interventions extérieures au cours d'un même semestre, enregistrés dans le système de comptabilisation en vigueur dans le département ou le service, sont équivalents à une absence non excusée. Lorsqu'un étudiant est exclu d'une séance d'enseignement en raison de son comportement, cette exclusion est enregistrée dans le système de comptabilisation en vigueur dans le département ou le service, et équivaut à une absence non excusée.

2-3. Sanctions aux manquements à l'obligation d'assiduité

Les moyennes d'unité d'enseignement ou de semestre d'un étudiant ne peuvent pas être calculées en fin de période si l'obligation d'assiduité n'est pas satisfaite, soit :

- dès quatre séances ou huit heures d'absences lors de cours, de TD, de TP, d'évaluations, de conférences et d'activités extérieures non excusées au cours d'un semestre,

ou

- dès 20 % d'absences, excusées ou pas, du volume horaire cumulé de l'ensemble des activités pédagogiques d'un semestre.

ou

- Dès 20 % d'absence, quelles qu'en soient les raisons, du temps d'immersion professionnelle.

De plus l'assiduité fait l'objet d'une appréciation lors de la demande de poursuites d'études en France ou à l'étranger.

3-Contrôle des connaissances

Article 5

Le contrôle de l'acquisition des connaissances prend la forme de contrôle continu et régulier organisé par les enseignants dans le cadre des cours et de devoirs surveillés organisés par les responsables de chaque niveau de BUT.

La présence à tous les contrôles est obligatoire aux jours et heures indiqués à l'affichage.

Toute absence à un examen ou à un contrôle continu donne lieu à la mention ABS et empêche le calcul de la moyenne du semestre. Une absence à une évaluation, excusée par les responsables du BUT de l'année concernée, peut faire l'objet d'une épreuve de substitution.

Aucune réclamation tardive, notamment pendant les jurys, ne pourra être prise en compte.

Les évaluations sont régies par la charte des examens de l'Université PF. Les fraudes ou tentatives de fraude lors d'une épreuve de contrôle continu sont considérées comme fraudes à un examen ; elles font l'objet éventuellement d'une saisine de la section disciplinaire de l'UPF conformément aux paragraphes « fraudes » et sanctions de la charte des examens de l'UPF (cf. annexe 1 du RGE).

L'accès aux salles d'examens sera interdit à tout candidat qui se présentera après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard.

Lors de la 1ère heure d'examen, les surveillants vérifieront l'identité des candidats et leur place dans la salle. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle (sauf cas de force majeure) durant cette période.

Les sorties provisoires ne seront admises que pour des devoirs d'une durée supérieure à 2 heures. De telles sorties seront autorisées par le(s) surveillant(s).

Les calculatrices et documents seront autorisés sur l'initiative du professeur responsable du sujet.

Conformément à la charte des examens de l'UPF, l'utilisation de moyens tels que portables, messageries, calculatrice connectée, etc. est prohibée. De même le plagiat dans le cadre du contrôle continu est considéré comme une fraude.

Article 6

Lors de la remise des copies, les étudiants émargeront la feuille de présence, sous contrôle d'un surveillant.

Article 7

Dans le cadre du contrôle continu, chaque module comportera au moins 2 notes. Chaque enseignant peut proposer sous sa propre responsabilité d'autres évaluations. En cas d'absence à un de ces contrôles supplémentaires, les enseignants sont maîtres de la procédure à appliquer. Chaque enseignant, lors de sa première séance, doit informer les étudiants du nombre et de la forme des évaluations pour ce qui le concerne, selon le tableau relatif aux MCCC, joint en annexe.

Article 8

Les notes et les résultats sont régulièrement communiqués à l'étudiant qui peut, s'il le souhaite, demander la consultation de ses copies. Le pré-jury du BUT dont la composition est arrêtée par le Président de l'UPF se réunit après chaque semestre et communique aux apprenants les décisions relatives aux notes et au passage dans un semestre impair.

Les étudiants peuvent demander dans les huit jours après la proclamation des résultats la communication des copies non encore consultées et un entretien auprès du responsable du BUT du niveau concerné.

Si un élément complémentaire, nouveau, apparaît après la proclamation des résultats du semestre, l'apprenant peut émettre un recours auprès du président du pré-jury jusqu'à 4 jours après la proclamation des résultats. La demande de recours est transmise par courriel au président du pré-jury, avec copie au VP-CFVU de l'UPF. Ce recours sera étudié par le pré-jury qui devra ensuite le présenter sous un délai de 4 jours au jury de l'IUT de Bordeaux. Tout recours reçu après cette limite ne sera pas étudié, ni reporté au jury suivant. La lettre de recours doit être synthétique et ne traiter que des éléments complémentaires nouveaux. Quand la situation s'y prête, elle doit être accompagnée d'éléments de preuve en lien avec ces éléments nouveaux.

4-Modalités de passage

Article 9- Acquisition des UE – Règle générale

L'acquisition des UE est appréciée par un contrôle continu et régulier.

Le Bachelor Universitaire de Technologie s'obtient **soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive**, **soit par application des modalités de compensation**. Le B.U.T. obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et «SAÉ» varie dans un rapport de 40 à 60%.

Quant aux unités d'enseignement, elles sont affectées d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Chaque coefficient devra être défini en cohérence avec le nombre d'ECTS correspondant.
Par ailleurs, et conformément à l'arrêté, la somme des ECTS des UE relatives à une même compétence ne peut varier que dans un rapport de 1 à 2.

Article 10 – Modalités de la compensation

Respectant le principe de progressivité, **la compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE** ; un regroupement cohérent d'UE étant défini au regard du niveau de compétence auquel chaque UE se réfère.

Ainsi, seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Réciproquement, des UE se référant à des niveaux de compétence différents ou à des compétences différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent.

Par conséquent, aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Autrement dit, si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

Article 11

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant.

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si :

- La moyenne a été obtenue à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- Aucun regroupement cohérent d'UE ne présente une moyenne inférieure à 8 sur 20.

Durant la totalité du cursus conduisant au Bachelor Universitaire de Technologie, l'étudiant est autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements.

En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé. La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

5- Jurys, délivrance du diplôme et droits des étudiants

Article 12

Un pré-jury d'évaluation composé de membres de l'équipe pédagogique et de professionnels, désignés par le Président de l'UPF, délibère et propose un relevé de décisions au Jury de délivrance du BUT de l'IUT de Bordeaux.

Le BUT portant mention de la spécialité, est délivré par le président de l'université de Bordeaux, sur proposition du pré-jury de l'UPF si les 6 semestres sont validés.

La délivrance du BUT confère à l'étudiant l'ensemble des UE constitutives du diplôme ainsi que les crédits européens (ECTS).

Les étudiants qui sortent de leur parcours sans avoir obtenu le BUT reçoivent une attestation d'études comportant la liste des UE capitalisables qu'ils ont acquises (moyenne 10/20) ainsi que les crédits européens correspondant.

Cette attestation est délivrée par le directeur de l'IUT de Bordeaux en vue de reprise d'études le cas échéant.

ANNEXE 1 : Calendrier BUT 2023-2024

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023/2024

BUT 1

1er SEMESTRE : 17 semaines / 2nd SEMESTRE : 18 semaines

AOUT 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

SEPTEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

NOVEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

DECEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

JANVIER 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

FEVRIER 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

MARS 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
9					1	2	3
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

AVRIL 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

MAI 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

JUIN 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

AOUT 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

- Rentrée 2023: 21 août 2023
- Cours
- Dates d'ouverture et de fermeture administrative
- Fêtes légales
- Vacances universitaires
- Vacances universitaires BUT : semaines 44 - 8 - 14
- Vacances scolaires
- Stage

FETES LEGALES 2022-2023

Mardi 15 août 2023 (Assomption)
Mercredi 1er novembre 2023 (Toussaint)
Samedi 11 novembre 2023 (Armistice 1918)
Lundi 25 décembre 2023 (Noël)
Lundi 1er janvier 2024 (Nouvel An)
Mardi 5 Mars 2024 (Arrivée de l'Evangile)
Vendredi 29 mars 2024 (Vendredi Saint)
Dimanche 31 mars 2024 (Pâques)
Lundi 1er avril 2024 (Lundi de Pâques)
Mercredi 1er mai 2024 (Fête du Travail)
Lundi 8 mai 2024 (Victoire 1945)
Jeudi 9 mai 2024 (Ascension)
Dimanche 19 mai 2024 (Pentecôte)
Lundi 20 mai 2024 (Lundi de Pentecôte)
Samedi 29 Juin 2024 (Fête de l'Autonomie)
Dimanche 14 juillet 2024 (Fête Nationale)
Jeudi 15 août 2024 (Assomption)

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023/2024

BUT 2

1er SEMESTRE : 17 semaines / 2nd SEMESTRE : 18 semaines

AOUT 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

SEPTEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

NOVEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

DECEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

JANVIER 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

FEVRIER 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

MARS 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
9					1	2	3
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

AVRIL 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

MAI 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

JUIN 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

AOUT 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

- Rentrée 2023: 21 août 2023
- Cours
- Dates d'ouverture et de fermeture administrative
- Fêtes légales
- Vacances universitaires
- Vacances universitaires BUT : semaines 44 - 8 - 14
- Vacances scolaires
- Stage

FETES LEGALES 2022-2023

Mardi 15 août 2023 (Assomption)
Mercredi 1er novembre 2023 (Toussaint)
Samedi 11 novembre 2023 (Armistice 1918)
Lundi 25 décembre 2023 (Noël)
Lundi 1er janvier 2024 (Nouvel An)
Mardi 5 Mars 2024 (Arrivée de l'Evangile)
Vendredi 29 mars 2024 (Vendredi Saint)
Dimanche 31 mars 2024 (Pâques)
Lundi 1er avril 2024 (Lundi de Pâques)
Mercredi 1er mai 2024 (Fête du Travail)
Lundi 8 mai 2024 (Victoire 1945)
Jeudi 9 mai 2024 (Ascension)
Dimanche 19 mai 2024 (Pentecôte)
Lundi 20 mai 2024 (Lundi de Pentecôte)
Samedi 29 Juin 2024 (Fête de l'Autonomie)
Dimanche 14 juillet 2024 (Fête Nationale)
Jeudi 15 août 2024 (Assomption)

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023/2024

BUT 3

1er SEMESTRE : 15 semaines / 2nd SEMESTRE : 7 semaines de cours + 12 semaines de stage

AOUT 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

SEPTEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

NOVEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

DECEMBRE 2023

S	L	M	M	J	V	S	D
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

JANVIER 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

FEVRIER 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

MARS 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
9					1	2	3
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

AVRIL 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

MAI 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

JUIN 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

AOUT 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2024

S	L	M	M	J	V	S	D
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

- Rentrée 2023: 21 août 2023
- Cours
- Dates d'ouverture et de fermeture administrative
- Fêtes légales
- Vacances universitaires
- Vacances universitaires BUT : semaines 44 - 8 - 14
- Vacances scolaires
- Stage

FETES LEGALES 2022-2023

Mardi 15 août 2023 (Assomption)
Mercredi 1er novembre 2023 (Toussaint)
Samedi 11 novembre 2023 (Armistice 1918)
Lundi 25 décembre 2023 (Noël)

Lundi 1er janvier 2024 (Nouvel An)
Mardi 5 Mars 2024 (Arrivée de l'Evangile)
Vendredi 29 mars 2024 (Vendredi Saint)
Dimanche 31 mars 2024 (Pâques)

Lundi 1er avril 2024 (Lundi de Pâques)
Mercredi 1er mai 2024 (Fête du Travail)
Lundi 8 mai 2024 (Victoire 1945)
Jeudi 9 mai 2024 (Ascension)

Dimanche 19 mai 2024 (Pentecôte)
Lundi 20 mai 2024 (Lundi de Pentecôte)
Samedi 29 Juin 2024 (Fête de l'Autonomie)
Dimanche 14 juillet 2024 (Fête Nationale)
Jeudi 15 août 2024 (Assomption)

ANNEXE 2 : MCCC BUT 2023-2024

B.U.T. Techniques de commercialisation (Polynésie) — **Semestre 1**

	Compétences	Niveau de compétences	SAÉ 1.01 - Marketing : positionnement d'une offre simple sur un marché	SAÉ 1.02 - Vente : démarche de prospection	SAÉ 1.03 - Communication commerciale : création d'un support "print"	R1.01 - Fondamentaux du marketing et comportement du consommateur	R1.02 - Fondamentaux de la vente	R1.03 - Fondamentaux de la communication commerciale	R1.04 - Etudes marketing - 1	R1.05 - Environnement économique de l'entreprise	R1.06 - Environnement juridique de l'entreprise	R1.07 - Techniques quantitatives et représentations - 1	R1.08 - Eléments financiers de l'entreprise	R1.09 - Rôle et organisation de l'entreprise sur son marché	R1.10 - Initiation à la conduite de projet	R1.11 - Langue A Anglais du commerce - 1	R1.12 - Langue B du commerce - 1	R1.13 - Ressources et culture numériques - 1	R1.14 - Expression, communication et culture 1	R1.15 - Projet personnel professionnel - 1	Total des coefficients	ECTS	rapport SAÉ/UE
UE 1.1	Conduire des actions marketing	Pour construire une offre commerciale simple	4,40			1,83			0,37	0,73	0,37	0,37	0,37	0,73		0,37	0,37	0,37	0,37	0,37	11,02	11	0,40
UE 1.2	Vendre une offre commerciale	Pour préparer un l'entretien de vente		4,71			2,36					1,18	0,39		0,39			0,79	0,79	0,39	11	11	0,43
UE 1.3	Communiquer une offre commerciale	Pour structurer un plan de communication			3,20			1,28	0,32		0,64				0,32	0,64	0,64	0,32	0,32	0,32	8	8	0,40
																					30,02	30	

B.U.T. Techniques de commercialisation (Polynésie) — Semestre 2

Compétences		Niveau de compétences	SAÉ 2.01 - Marketing : marketing mix	SAÉ 2.02 - Vente : initiation au jeu de rôle de négociation	SAÉ 2.03 - Communication commerciale : élaboration d'un plan de communication commerciale	SAÉ 2.04 - Conception d'un projet en déployant les techniques de commercialisation	STAGE - Stage S2	PORTFOLIO - Portfolio - S2	R2.01 - Marketing mix - 1	R2.02 - Prospection et négociation	R2.03 - Moyens de la communication commerciale	R2.04 - Etudes marketing - 2	R2.05 - Relations contractuelles commerciales	R2.06 - Techniques quantitatives et représentations - 2	R2.07 - Coûts, marges et prix d'une offre simple	R2.08 - Canaux de commercialisation et de distribution	R2.09 - Psychologie sociale	R2.10 - Gestion et conduite de projet	R2.11 - Langue A Anglais du commerce - 2	R2.12 - Langue B du commerce - 2	R2.13 - Ressources et culture numériques - 2	R2.14 - Expression, communication et culture - 2	R2.15 - Projet personnel professionnel - 2	Total des coefficients	ECTS	rapport SAÉ/UE
UE 2.1	Conduire des actions marketing	Pour construire une offre commerciale simple	2,20			0,73	0,73	0,73	1,47			1,10	0,37	0,37	0,37	0,73		0,37	0,37	0,37	0,37	0,37	0,37	11,02	11	0,40
UE 2.2	Vendre une offre commerciale	Pour préparer un l'entretien de vente		2,36		0,79	0,79	0,79		2,36			0,39	0,39	0,39		0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	0,39	10,99	11	0,43
UE 2.3	Communiquer une offre commerciale	Pour structurer un plan de communication			1,33	0,67	0,67	0,67			1,67		0,33	0,33	0,33		0,33		0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	7,98	8	0,42
																								29,99	30	

B.U.T. Techniques de commercialisation (Polynésie) — Semestre 3 — Parcours Business international : achat et vente

Compétences		Niveau de compétences	SAÉ 3.01 - Pilotage d'un projet en déployant les techniques de commercialisation	SAÉ 3.BI.02 - Démarche de création d'entreprise à l'international	SAÉ 3.BI.03 - Etude et sélection des marchés à l'étranger pour déployer l'offre	R3.01 - Marketing Mix - 2	R3.02 - Entretien de vente	R3.03 - Principes de la communication digitale	R3.04 - Etudes marketing - 3	R3.05 - Environnement économique international	R3.06 - Droit des activités commerciales - 1	R3.07 - Techniques quantitatives et représentations - 3	R3.08 - Tableau de bord commercial	R3.09 - Psychologie sociale du travail	R3.10 - Anglais appliqué au commerce - 3	R3.11 - LV B appliquée au commerce - 3	R3.12 - Ressources et culture numériques - 3	R3.13 - Expression, communication, culture - 3	R3.14 - PPP - 3	R3.BI.15 - Stratégie et veille à l'international	R3.BI.16 - Marketing et vente à l'international	Total des coefficients	ECTS	rapport SAÉ/UE
UE 3.1	Conduire des actions marketing	Pour construire une offre commerciale complexe ou innovante	0,39	2,72		0,78			0,58	0,58	0,19	0,19	0,19	0,39	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19			6,96	7	0,45
UE 3.2	Vendre une offre commerciale	Pour préparer un entretien de vente simple	0,47	2,8			1,4				0,23	0,23	0,23		0,47	0,47	0,23	0,23	0,23			6,99	7	0,47
UE 3.3	Communiquer une offre commerciale	Pour élaborer un plan de communication	0,53	3,2				1,6			0,27	0,27	0,27		0,53	0,53	0,27	0,27	0,27			8,01	8	0,47
UE 3.4	Formuler une stratégie de commerce à l'international	Pour agir en tant qu'assistant développement import/export		0,19	1,9												0,19	0,19		1,52		3,99	4	0,52
UE 3.5	Piloter des opérations à l'international	Pour commercialiser à l'international une offre simple		0,19	1,9												0,19	0,19			1,52	3,99	4	0,52
																						29,94	30	

B.U.T. Techniques de commercialisation (Polynésie) Semestre 4 Parcours Business international : achat et vente

	Compétences	Niveau de compétences	SAE 4.01 - Evaluation de la performance du projet en déployant les techniques de commercialisation	SAE 4.02 - Pilotage commercial d'une organisation	SAE 4.BI.03 - Développement de l'offre à l'international	STAGE.BI - StageBI	PORTFOLIO - Portfolio - S4	R4.01 - Stratégie marketing	R4.02 - Négociation: rôle du vendeur et de l'acheteur	R4.03 - Conception d'une campagne de communication	R4.04 - Droit du travail	R4.05 - Anglais appliqué au commerce - 4	R4.06 - LV B appliquée au commerce - 4	R4.07 - Expression, communication, culture - 4	R4.08 - PPP - 4	R4.BI.09 - Stratégie achats	R4.BI.10 - Techniques du commerce international - 1	R4.BI.11 - Management interculturel	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 4.1	Conduire des actions marketing	Pour construire une offre commerciale complexe ou innovante	0,60	0,60		1,20	0,60	1,80			0,30	0,30	0,30	0,30					6	6	0,50
UE 4.2	Vendre une offre commerciale	Pour préparer un entretien de vente simple	0,60	0,60		1,20	0,60		1,80		0,30	0,30	0,30	0,30					6	6	0,50
UE 4.3	Communiquer une offre commerciale	Pour élaborer un plan de communication	0,60	0,60		1,20	0,60			1,80	0,30	0,30	0,30	0,30					6	6	0,50
UE 4.4	Formuler une stratégie de commerce à l'International	Pour agir en tant qu'assistant développement import/export			1,64	1,09	0,55					0,27	0,27	0,27	0,27	0,82		0,82	6	6	0,55
UE 4.5	Piloter des opérations à l'International	Pour commercialiser à l'international une offre simple			1,64	1,09	0,55					0,27	0,27	0,27	0,27		1,64		6	6	0,55
																			30	30	

B.U.T. Techniques de commercialisation (Polynésie) Semestre 5 Parcours Business international : achat et vente

Compétences		Niveau de compétences	SAÉ 5.BI.01 - Conduite d'une mission import ou export pour une entreprise	R5.01 - Stratégie d'entreprise - 1	R5.02 - Négocier dans des contextes spécifiques - 1	R5.03 - Financement et régulation de l'économie	R5.04 - Droit des activités commerciales - 2	R5.05 - Analyse financière	R5.06 - Anglais appliqué au commerce - 5	R5.07 - LV B appliquée au commerce - 5	R5.08 - Expression, communication, culture - 5	R5.09 - PPP - 5	R5.BI.10 - Ressources et culture numériques appliquées au business international, achat-vente	R5.BI.11 - Approvisionnements	R5.BI.12 - Techniques du commerce international - 2	R5.BI.13 - Droit international	R5.BI.14 - Logistique et supply chain	R5.BI.15 - Marketing achat	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 5.1	Conduire des actions marketing	Pour construire une solution client étendue à tous les secteurs d'activité	4,00	1,50	0,00	0,50	0,50	0,50	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8	8	0,50
UE 5.2	Vendre une offre commerciale	Pour mener un vente complexe	4,27	0,00	1,60	0,00	0,27	0,27	0,53	0,53	0,27	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8	8	0,53
UE 5,3	*Fin de la Communication au S4*																				
UE 5.4	Formuler une stratégie de commerce à l'international	Pour agir en tant que chargé du développement import/export	3,63	0,00	0,00	0,52	0,00	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,00	0,00	1,04	0,00	0,26	7	7	0,52
UE 5.5	Piloter des opérations à l'international	Pour commercialiser à l'international une offre complexe	2,97	0,00	0,00	0,00	0,21	0,00	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,42	0,85	0,00	0,85	0,64	7	7	0,42
Poids chaque SAÉ ou ressource			14,87	1,50	1,60	1,02	0,98	1,03	1,25	1,25	0,99	0,99	0,47	0,42	0,85	1,04	0,85	0,90	30	30	

B.U.T. Techniques de commercialisation (Polynésie) **Semestre 6**

Parcours Business international : achat et vente

	Compétences	Niveau de compétences	STAGE.BI - Stage - Business international : achat et vente	PORTFOLIO - Portfolio	R6.01 - Stratégie d'entreprise - 2	R6.02 - Négocier dans des contextes spécifiques - 2	R6.BI.03 - Anglais appliqué au business international	R6.BI.04 - LVB appliquée au commerce international	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 6.1	Conduire des actions marketing	Pour construire une solution client étendue à tous les secteurs d'activité	1	2	2				5	5	0,60
UE 6.2	Vendre une offre commerciale	Pour mener un vente complexe	1	2		2			5	5	0,60
UE 6.4	Formuler une stratégie de commerce à l'international	Pour agir en tant que chargé du développement import/export	4	2			2	2	10	10	0,60
UE 6.5	Piloter des opérations à l'international	Pour commercialiser à l'international une offre complexe	4	2			2	2	10	10	0,60
Poids chaque SAÉ ou ressource			10	8	2	2	4	4	30	30	

B.U.T. Gestion administrative et commerciale des organisations (Polynésie) Semestre 1

	Compétence	Niveau de la compétence	SAÉ 1.01 - Formaliser le projet d'une organisation	SAÉ 1.02 - Participer au pilotage d'une organisation	SAÉ 1.03 - Etablir le diagnostic marketing d'une organisation - Recueil de données	SAÉ 1.04 - Identifier les compétences professionnelles	R1.01 - Projet Personnel et Professionnel	R1.02 - Langue vivante 1 – Anglais des affaires	R1.03 - Langue vivante 2	R1.04 - Culture juridique	R1.05 - Fondamentaux de la comptabilité	R1.06 - Fondamentaux de l'économie	R1.07 - Technologie de l'information et de la communication	R1.08 - Gestion de projet et management opérationnel	R1.09 - Fondamentaux du marketing	R1.10 - Expression et communication	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 1.1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	Participer à la réalisation d'un projet	40				5	9	6		11		8	13		8	100	10	0,4
UE 1.2	Participer au pilotage interne de l'organisation	S'insérer dans le pilotage de l'organisation		25		15	2	2	2	18	12	18	1	2	1	2	100	10	0,4
UE 1.3	Concevoir la démarche marketing	Participer à la démarche marketing			40		4	10	8				8		22	8	100	10	0,4
																	300	30	

B.U.T. Gestion administrative et commerciale des organisations (Polynésie) Semestre 2

	Compétence	Niveau de la compétence	SAÉ 2.01 - Participer à un projet transverse	SAÉ 2.02 - Participer au pilotage d'une organisation - Etude concurrentielle	SAÉ 2.03 - Mener une étude marketing	STAGE - STAGE BUT1	PORTFOLIO - Portfolio S2	R2.01 - Projet personnel et professionnel	R2.02 - Langue vivante 1 – Anglais des affaires	R2.03 - Langue vivante 2	R2.04 - Droit de l'entreprise	R2.05 - Pilotage comptable et financier - Niveau 1	R2.06 - Économie, organisations et développement durable	R2.07 - Traitement de l'information	R2.08 - Management des organisations	R2.09 - Marketing d'étude	R2.10 - Expression et communication	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 2.1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	Participer à la réalisation d'un projet	15			17,5	7,5	7	12	12				12		5	12	100	10	0,4
UE 2.2	Participer au pilotage interne de l'organisation	S'insérer dans le pilotage de l'organisation	7,5	7,5		17,5	7,5	1	2	2	12	12	12	2	12	3	2	100	10	0,4
UE 2.3	Concevoir la démarche marketing	Participer à la démarche marketing	7,5		7,5	17,5	7,5	5	9	9				12		16	9	100	10	0,4
																		300	30	

B.U.T. Gestion administrative et commerciale des organisations (Polynésie)

Semestre 3 — Parcours Management commercial et marketing omnicanal

	Compétence	Niveau de la compétence	SAÉ 3.MCMO.01 - Analyser et améliorer la performance d'une organisation aux enjeux commerciaux	SAÉ 3.MCMO.02 - Concevoir l'approche phygitale d'une entreprise	SAÉ 3.03 - Collaborer dans le cadre d'un projet transverse - S3	R3.01 - Projet personnel et professionnel	R3.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R3.03 - Langue vivante 2	R3.04 - Droit du travail	R3.05 - Stratégie d'entreprise	R3.06 - Marketing stratégique et opérationnel	R3.07 - Ressources humaines	R3.08 - Expression et communication	R3.MCMO.09 - Trade marketing et merchandising	R3.MCMO.10 - Fondamentaux du marketing digital	R3.MCMO.11 - Adaptation Locale S3	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 3.1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	Collaborer à la gestion de projet	25		15	3	7	5				40	5				100	4	0,4
UE 3.2	Participer au pilotage interne de l'organisation	Collaborer au pilotage de l'organisation	25		15	3	7	5	20			20	5				100	7	0,4
UE 3.3	Concevoir la démarche marketing	Collaborer à la démarche marketing	25		15	3	7	5		20	20		5				100	7	0,4
UE 3.4	Déployer le marketing omnicanal et digital	Contribuer au développement du marketing omnicanal	10	15	15	5	5	5					5		30	10	100	6	0,4
UE 3.5	Assurer le développement des affaires, de la prospection à la fidélisation	Mettre en place la politique d'achat et de distribution	10	15	15	5	5	5					5	30		10	100	6	0,4
																	500	30	

B.U.T. Gestion administrative et commerciale des organisations (Polynésie)

Semestre 4 — Parcours Management commercial et marketing omnicanal

	Compétence	Niveau de la compétence	SAÉ 4.MCMO.01 - Envisager une création d'activité dans le secteur commercial	SAÉ 4.MCMO.02 - Collaborer au développement des affaires, du e-commerce à la négociation client	SAÉ 4.03 - Collaborer et rendre compte d'un projet transverse - S4	STAGE - Stage S4	PORTFOLIO - Portfolio S4	R4.01 - Projet personnel et professionnel	R4.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R4.03 - Langue vivante 2	R4.04 - Droit des affaires	R4.05 - Outils de pilotage	R4.06 - Expression et communication	R4.MCMO.07 - Négociation commerciale	R4.MCMO.08 - E-commerce	R4.MCMO.09 - Adaption Locale S4	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 4.1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	Collaborer à la gestion de projet	10		12,5	20	7,5	3	7	5		30	5				100	3	0,5
UE 4.2	Participer au pilotage interne de l'organisation	Collaborer au pilotage de l'organisation	10		12,5	20	7,5	3	7	5	15	15	5				100	6	0,5
UE 4.3	Concevoir la démarche marketing	Collaborer à la démarche marketing	10		12,5	20	7,5	5	20	10			15				100	5	0,5
UE 4.4	Déployer le marketing omnicanal et digital	Contribuer au développement du marketing omnicanal	15		7,5	20	7,5	3	4	4			4		25	10	100	8	0,5
UE 4.5	Assurer le développement des affaires, de la prospection à la fidélisation	Mettre en place la politique d'achat et de distribution	5	10	7,5	20	7,5	3	5	4			3	25		10	100	8	0,5
																	500	30	

B.U.T. Gestion administrative et commerciale des organisations (Polynésie)

Semestre 5 — Parcours Management commercial et marketing omnicanal

Compétence	Niveau de la compétence		SAÉ 5.MCMO.01 - Piloter un projet aux enjeux commerciaux	SAÉ 5.02 - Conduire un projet de développement commercial dans un contexte international	SAÉ 5.03 - Portfolio	R5.01 - Projet personnel et professionnel	R5.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R5.03 - Langue vivante 2	R5.04 - Achats	R5.05 - Logistique	R5.MCMO.06 - Stratégie digitale inbound	R5.MCMO.07 - Droit de la communication numérique	R5.MCMO.08 - Gestion commerdale, gestion de la data et CRM	R 5.09 Adaptation locale	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 5.1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	Piloter un projet	0,6	0,6		0,12	0,3	0,18	0,6	0,6					3	3	0,40
UE 5.2	Participer au pilotage interne de l'organisation	Participer activement à l'amélioration du pilotage de l'organisation	1	1		0,2	0,5	0,3	2						5	5	0,40
UE 5.3	Concevoir la démarche marketing	Piloter la démarche marketing à l'international	0,8	0,8		0,16	0,4	0,24		1,6					4	4	0,40
UE 5.4	Déployer le marketing omnicanal et digital	Mettre en œuvre la stratégique de marketing omnicanal et digital	3,6			0,45	0,45	0,45			1,35	1,8		0,9	9	9	0,40
UE 5.5	Assurer le développement des affaires, de la prospection à la fidélisation	Piloter la gestion de la relation client	3,6			0,45	0,45	0,45					3,15	0,9	9	9	0,40
Poids chaque SAÉ ou ressource			9,6	2,4	0	1,38	2,1	1,62	2,6	2,2	1,35	1,8	3,15	1,8	30	30	2

B.U.T. Gestion administrative et commerciale des organisations (Polynésie)

Semestre 6 — Parcours Management commercial et marketing omnicanal

Compétence	Niveau de la compétence		SAÉ 6.MCMO.01 - Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux commerciaux	STAGE - STAGE BUT3	PORTFOLIO - Portfolio S6	R6.01 - Démarche qualité	R6.02 - Langue vivante 1 - Anglais des affaires	R6.03 - Traitement des données	R6.MCMO.04 - Stratégie digitale outbound et indicateurs de performance du marketing digital	R6.MCMO.05 - Management de la performance de l'équipe commerciale	R 6.06 Adaptation locale	Total des coefficients	ECTS	rapport SAE/UE
UE 6.1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	Piloter un projet	0,375	1,05	0,375	0,45	0,3	0,45				3	3	0,4
UE 6.2	Participer au pilotage interne de l'organisation	Participer activement à l'amélioration du pilotage de l'organisation	0,5	1,4	0,5	0,4	0,4	0,8				4	4	0,4
UE 6.3	Concevoir la démarche marketing	Piloter la démarche marketing à l'international	0,625	1,75	0,625	0,75	0,5	0,75				5	5	0,4
UE 6.4	Déployer le marketing omnicanal et digital	Mettre en œuvre la stratégique de marketing omnicanal et digital	1,125	3,15	1,125		0,9		1,8		0,9	9	9	0,4
UE 6.5	Assurer le développement des affaires, de la prospection à	Piloter la gestion de la relation client	1,125	3,15	1,125		0,9			1,8	0,9	9	9	0,4
Poids chaque SAÉ ou ressource			3,75	10,5	3,75	1,6	3	2	1,8	1,8	1,8	30	30	2

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- PARCOURS MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS EN POLYNESIE FRANÇAISE
- PARCOURS MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS HOTELIERES, DE RESTAURATION ET D'EVENEMENTS EN POLYNESIE FRANÇAISE (PARCOURS NON OUVERT EN 2023-2024)

La licence professionnelle « Métiers du tourisme et des loisirs » est un diplôme national reconnu de niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971, modifiée, d'orientation sur l'enseignement technologique. Il permet l'accès aux formations et concours pour lesquels la licence est requise ainsi que la poursuite des études dans les établissements d'enseignement supérieur.

Article 1-Organisation des enseignements

Les candidats suivent pour chacun des 2 parcours proposés un enseignement de 500 heures réparties sur deux semestres (300 heures au semestre 5 ; d'Août à Décembre et 200 heures au semestre 6, de Janvier à Février). A partir du 1er Mars, les candidats seront en stage pour une période de 4 à 6 mois. Ils seront alors sous le statut de droit du travail du territoire ou est localisée la structure d'accueil.

La maquette du parcours *Management des organisations touristiques et de loisirs en Polynésie Française* (liste des UE et des ECTS) figure en annexe 1.

Article 2-Régime des examens et modalités de contrôle des connaissances

2.1 Les examens

Deux sessions de contrôle sont organisées pour toutes les UE exceptés les UE 5.9 ; 6.7 et 6.8 relatifs aux modules suivants : « projets tuteurés » et « stage ».

- La première session prend la forme d'un contrôle continu des connaissances qui pourront être évaluées par écrit, oral, note de participation, note de mise en situation professionnelle.
- La deuxième session prend la forme d'une note d'examen délivrée suite à une évaluation écrite ou orale. Elle se déroule aux mois de juillet et d'août après la soutenance des rapports d'activité.

La présence à toutes les UE est obligatoire. Toutefois, une absence peut être justifiée pour des raisons de santé. Une absence doit obligatoirement donner lieu à un justificatif écrit adressée au service de la Formation continue de l'UPF et au responsable pédagogique. Au-delà de trois absences non justifiées, l'étudiant perd le bénéfice de la première session dans l'enseignement concerné.

2.2 Les projets tutorés

Les projets tuteurés sont définis par le responsable de l'encadrement des projets en collaboration avec les intervenants et les partenaires professionnels ; il peut porter sur des problématiques liées soit au fonctionnement de l'entreprise soit aux secteurs du tourisme et de l'hôtellerie (environnement naturel et humain, technologique, économique, juridique, etc) ainsi que sur l'organisation d'un événement.
Le projet est encadré par un suiveur. Plusieurs rapports d'étapes sont adressés au suiveur selon le calendrier fixé en début d'année par l'enseignant responsable des projets (susceptible d'évolution pour des raisons pédagogiques)
Le projet est soutenu par des séances de méthodologie dispensées par un enseignant chercheur ou un enseignant avec la participation possible de professionnels.

Le projet tuteuré fait l'objet d'un document écrit et d'une soutenance orale de 40 minutes en février.

2.3 Le stage en entreprise et le rapport d'activité

L'étudiant dispose d'un « livret de stage » qui a pour objet d'assurer la liaison entre l'étudiant, le tuteur en entreprise et le responsable pédagogique de la formation. Il contient l'ensemble des documents nécessaires à l'évaluation du stage.
Ce livret est détenu par le candidat sous sa responsabilité. Il doit pouvoir le présenter à la demande, tant au tuteur qu'au responsable pédagogique.

Le stage est évalué :

- par le responsable pédagogique ou son représentant utilisant les documents inclus dans le livret de stage,
- par l'évaluation du rapport d'activité rédigé et soutenu par l'étudiant.

Le jury du rapport d'activité de stage est composé d'un enseignant chercheur ou enseignant de l'Université de Polynésie Française et éventuellement d'un professionnel qui peut être l'un des intervenants de la formation ou le tuteur / la tutrice de l'étudiant(e) durant le stage.

2.4 Jury

La licence professionnelle est délivrée en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés.

La Licence Professionnelle « Métiers du tourisme et des loisirs », parcours « Management et gestion des organisations hôtelières, de restauration et d'événements en Polynésie française » ou parcours « Management et gestion des organisations touristiques et de loisirs en Polynésie française » est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois :

- **une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignements, y compris les projets tuteurés et le stage, c'est-à-dire à l'ensemble des notes des UE affectées des coefficients indiqués.**

- **et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage, c'est-à-dire pour les UE 5.9, 6.7 et 6.8 affectées des coefficients indiqués.**

La compensation entre UE et entre les semestres se fait sans note éliminatoire. Dans le cadre de la seconde session, lorsque l'étudiant n'a pas satisfait aux contrôles des connaissances conformément aux modalités précédentes, il peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Il peut aussi renoncer aux bénéfices des unités d'enseignements pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Après délibération, le jury établit la liste des candidats reçus au vu des résultats obtenus. Sur proposition du jury, le Président de l'université délivre le diplôme.

2.5 Mentions

La licence professionnelle est obtenue avec l'une des mentions suivantes :

- Passable	pour une note égale à 10 mais inférieure à 12
- Assez Bien	pour une note égale à 12 mais inférieure à 14
- Bien	pour une note égale à 14 mais inférieure à 16
- Très Bien	pour une note égale à 16 mais inférieure à 18
- Félicitations du jury	pour une note supérieure à 18

2.6 Proclamation des résultats

Les résultats sont affichés selon les modalités prévues à cet effet par le service de la formation continue. Le document affiché est daté et signé par le président du jury.

Annexe 1 MAQUETTE

Parcours : **Management et gestion des organisations touristiques et de loisirs en Po française**

SEMESTRE 5

LICENCE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UE	CM	TD	ECTS
LPTLD 5a: Disciplinaires semestre 5a - Fondamentaux - Tronc commun					
MTL parcours TL	**Economie du tourisme**	**5.1**	**30**		**3**
MTL parcours TL	**Marketing du tourisme**	**5.2**	**20**	**10**	**3**
MTL parcours TL	**Entreprenariat touristique**	**5.3**	**20**	**10**	**3**
MTL parcours TL	**Gestion des ressources humaines et gestion de crise**	**5.4**	**40**		**3**
LPTLD 5a: Disciplinaires semestre 5a - Fondamentaux					
MTL parcours TL	**Stratégie et organisation**	**5.5**	**20**	**20**	**3**
MTL parcours TL	Stratégie et organisation dans l'aérien	5.5.1	10	10	1,5
MTL parcours TL	Stratégie et organisation dans le nautisme	5.5.2	10	10	1,5
MTL parcours TL	**Pilotage de la performance**	**5.6**	**20**	**10**	**3**
LPTLT 5: Transversal semestre 5					
MTL parcours TL	**Outils numériques et bureautiques**	**5.7**		**30**	**3**
LPTLL 5 : Langues semestre 5					
MTL parcours TL	**Communication et langues étrangères**	**5.8**		**25**	**3**
MTL parcours TL	Langue anglaise			20	
MTL parcours TL	Renforcement en langue anglaise pour les mobilités internationales**			5	
LPTLP 5 : Professionnalisation semestre 5					
MTL parcours TL	**Projets tutorés**	**5.9**		**65**	**4**
MTL parcours TL	Méthodologie des projets tuteurés	5.9.1		25	
MTL parcours TL	Travaux de groupe en autonomie*	5.9.2		40	
	Volume horaire et ECTS		**150**	**170**	**28**
			TOTAL	**320**	

SEMESTRE 6

LICENCE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	UE	CM	TD	ECTS
LP MTL 6: Disciplinaires semestre 6					
MTL parcours TL	**La culture et la destination polynésienne****	**6.1**	**20**		**3**
MTL parcours TL	**Droit du travail en Polynésie Française****	**6.2**	**30**		**3**
MTL parcours TL	**Revenue Management (CM**)**	**6.3**	**15**	**10**	**3**
MTL parcours TL	**La destination de la Polynésie française****	**6.4**	**20**		**2**
MTL parcours TL	Organisation de la destination	6.4.1	10		1
MTL parcours TL	Guide touristique, conception d'itinéraire en Polynésie française	6.4.2	10		1
LP MTL 6: Transversal semestre 6					
MTL parcours TL	**Web marketing et community management**	**6.5**		**25**	**3**
LP MTL 6 : Langues semestre 6					
MTL parcours TL	**Communication et langues étrangères**	**6.6**		**15**	**2**
MTL parcours TL	Langue anglaise			10	
MTL parcours TL	Renforcement en langue anglaise pour les mobilités internationales**			5	
LP MTL 6 : Professionnalisation semestre 6					
MTL parcours TL	**Projets tutorés**	**6.7**		**65**	**6**
MTL parcours TL	Méthodologie des projets tuteurés	6.7.1		20	
MTL parcours TL	Travaux de groupe en autonomie*	6.7.2		45	
MTL parcours TL	**Stage - Projet professionnel**	**6.8**			**10**
MTL parcours TL	Tâches professionnelles et qualités comportementales	6.8.1			4
MTL parcours TL	Rapport de stage et soutenance	6.8.2			6
	Volume horaire et ECTS		**85**	**115**	**32**
			TOTAL	**200**	
			TOTAL ANNUEL	**520**	**60**

* Plages horaires à prévoir dans l'emploi du temps mais ne donnant pas lieu à rémunération

** Les heures sont mutualisées entre les 2 parcours de la mention
Si l'étudiant valide un module de mandarin à l'institut Confucius, un bonus à la moyenne du semestre 6 sera octroyé (dans la limite de +0,5 point)
Si l'étudiant valide un module d'Espagnol, un bonus à la moyenne du semestre 6 sera octroyé (dans la limite de +0,5 point)

NB: les bonus ne sont pas cumulatifs

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER DROIT PRIVE, PARCOURS DROIT DES AFFAIRES (DA)

Titre I - Conditions d'accès et d'inscription

Article 1. Admission

1.3 Admission aux études conduisant au diplôme de master

1.3.1 Admission en première année de master (M1)

Les étudiants titulaires d'une licence en droit qui ont obtenu régulièrement, au cours des trois années de celle-ci, des notes moyennes positives dans les matières relevant du droit privé ont vocation à candidater à l'entrée en M1 droit privé - mention droit des affaires.

Titre II - Régime des études

Article 5. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Il n'y a pas d'examen de seconde chance.

Le mémoire de recherche et le rapport de stage

Dans le cadre du M1, chaque étudiant doit :

- s'il n'a pas d'activité professionnelle, effectuer un stage professionnel d'au moins 1 mois. Ce stage fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'Université ; il est sanctionné par la remise d'un rapport de stage.
- s'il a une activité professionnelle dûment justifiée, rédiger un mémoire de recherche (d'une trentaine de pages minimum). Ce mémoire est suivi par un référent qui valide le sujet et accompagne l'étudiant jusqu'à la remise du mémoire. Le mémoire doit permettre de traiter une question en relation avec les objectifs du master.

Les rapports de stage et les mémoires de recherche doivent être rendus au plus tard à la date indiquée par la direction de la scolarité. Ils ne font pas l'objet d'une soutenance.

Dans le cadre du M2, chaque étudiant doit :

- effectuer, au choix soit un stage professionnel d'au moins 10 semaines, soit un mémoire de recherche. Le stage fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'Université ; il est sanctionné par la remise d'un rapport de stage. Le mémoire est suivi par un référent après validation du sujet par le responsable pédagogique du master. Le mémoire ne doit pas se limiter à des développements descriptifs et doit comprendre une analyse montrant les capacités de raisonnement et d'esprit critique de l'étudiant. Il compte entre 80 et 100 pages.
- s'il a une activité professionnelle dûment justifiée, rédiger un mémoire de recherche dans les conditions décrites ci-dessus.

Les rapports de stage et les mémoires de recherche doivent être rendus au plus tard à la date indiquée par la direction de la scolarité. Ils font l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'au moins deux membres dont un enseignant-chercheur.

Titre III - Régime des examens

Article 12. Règles de compensation et de progression dans les études

La compensation est ainsi organisée sur le semestre, sans note éliminatoire, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses UE pondérées par les coefficients précisés dans les MCC.

Cette compensation peut revêtir au moins deux formes :

- compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une même UE,
- compensation entre UE à l'intérieur du semestre.

La compensation intra-semestrielle est accordée si la somme des points obtenus sur le semestre concerné permet à l'étudiant d'obtenir au moins la moyenne générale de 10/20. En revanche, la compensation n'est pas transférable dans un autre parcours. Il n'y a pas de compensation dans ce master entre les semestres 7 et 8 de M1, ni entre les semestres 9 et 10 de M2.

Jury

Le responsable de la formation propose au président de l'Université la composition du jury d'examen. Ce jury est présidé par un professeur ou un maître de conférences.
Les décisions du jury sont prises à la majorité des membres, chacun des membres disposant d'une voix. En cas de besoin, le président dispose d'une voix prépondérante.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER DROIT PUBLIC, PARCOURS DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DCT)

Les règles spécifiques à la préparation du master droit public sont identiques aux règles spécifiques à la préparation du master droit privé.

Titre III - Régime des examens

Article 12. Règles de compensation et de progression dans les études

Pour ce master, il y a :

- compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une même UE,
- compensation entre UE à l'intérieur du semestre.

La compensation entre deux semestres d'une même année de master est accordée, à l'issue des jurys de l'année concernée, sur la base des moyennes générales des deux semestres

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL (MCI)

Titre I - Conditions d'accès et d'inscription

Article 1. Admission

1.3 Admission aux études conduisant au diplôme de master

1.3.1 Admission en première année de master (M1)

Les étudiants titulaires d'une licence « Economie et gestion » sont particulièrement préparés pour candidater à l'admission en première année de ce Master MCI.

1.3.2. Admission en deuxième année de master (M2)

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Les étudiants ayant échoué en M2, peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par le jury à se réinscrire en M2 et à repasser les UE non acquises. Dès lors, il est précisé dans le présent RSE que trois inscriptions consécutives en deuxième année de master MCI ne sont pas autorisées.

Titre II – Régime des études

Article 5. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Il n'y a pas d'examen de seconde chance. Une seule série d'examens en contrôle continu est organisée par semestre.

En cas d'absence justifiée d'un étudiant à la série d'examens en contrôle continu, une seconde épreuve, au choix de l'équipe pédagogique, est organisée.

Titre III – Régime des examens

Article 12. Règles de compensation et de progression dans les études

La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses UE pondérées par les coefficients précisés dans les MCC, avec la note éliminatoire de 7/20 (obtenir au moins 7/20) pour les UE 8.5 et 10.1a.1/10.1b.1/10.1c.1.

Cette compensation peut revêtir au moins deux formes :

- compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une même UE,
- compensation entre UE à l'intérieur du semestre

La compensation entre deux semestres d'une même année de master est accordée, à l'issue des jurys de l'année concernée, sur la base des moyennes générales des deux semestres et à condition d'avoir une moyenne d'au moins 8/20 à l'un des 2 semestres.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER COMPTABILITE CONTROLE AUDIT (CCA)

Titre I – Conditions d'accès et d'inscription

Article 1. Admission

1.3 Admission aux études conduisant au diplôme de master

1.3.1 Admission en première année de master (M1)

Les étudiants titulaires du DCG, de la licence Economie-Gestion ou de tout autre diplôme de niveau licence avec une dominante en comptabilité, fiscalité, finance et contrôle de gestion sont particulièrement préparés pour candidater à l'admission en première année de ce Master MCI.

1.3.2 Pour le redoublement en master 1 (M1)

Le redoublement en M1 n'est pas de droit.

Les étudiants ayant échoué en M1, peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par le président de l'Université, sur proposition du jury, à se réinscrire en M1. »

1.3.3 Pour le redoublement en master 2 (M2)

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Les étudiants ayant échoué en M2, peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par le jury à se réinscrire en M2 et à repasser les UE non acquises. Dès lors, il est précisé dans le présent RSE que trois inscriptions consécutives en deuxième année de master CCA ne sont pas autorisées.

1.3.4. Principe de compensation

Compensation au sein de l'unité d'enseignement (UE) : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Compensation semestrielle : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. La règle de compensation est suspendue par la note seuil de 07/20 dans une UE.

Compensation entre les semestres : les semestres du master ne se compensent pas entre eux. En l'absence de compensation semestrielle, toutes les UE non validées (note inférieure à 10/20 à l'UE) doivent être repassées en seconde session.

Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Titre II – Régime des études

Article 5. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les sessions d'examen

En master 1

Une seconde session est obligatoirement organisée. Elle permet aux étudiants n'ayant pu capitaliser les UE de l'année en cours, et n'ayant pu bénéficier d'une compensation au sein du semestre au vu de leurs résultats, d'obtenir une nouvelle évaluation des enseignements non acquis.

Les étudiantes souhaitant bénéficier de cette seconde session ont l'obligation de repasser toutes les UE non acquises.

En master 2

Une seconde session est obligatoirement organisée. Elle permet aux étudiants n'ayant pu capitaliser les UE de l'année en cours, et n'ayant pu bénéficier d'une compensation au sein du semestre au vu de leurs résultats, d'obtenir une nouvelle évaluation des UE non acquises.

Régime de l'évaluation mixte

Principe général

L'évaluation mixte combine des épreuves de contrôle continu et un examen terminal.

Absence aux épreuves terminales

Toute absence à une épreuve de contrôle terminal interdit le calcul de la moyenne et porte la mention DEFAILLANT (DEF) à l'UE concernée. Les résultats aux semestres ou à l'année ne peuvent être calculés, et le diplôme ne peut être attribué même si la moyenne générale des autres UE est supérieure à 10/20.

Absence aux épreuves de contrôle continu

La présence aux épreuves de contrôle continu est obligatoire.

Seconde Session

Les notes de contrôle continu dans une UE non validée en session 1 sont systématiquement reportées en l'état en seconde session.

DEPARTEMENT LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT, PARCOURS GEOGRAPHIE, TERRITOIRES INSULAIRES ; AMENAGEMENT, RISQUES, ENVIRONNEMENT (GEOTIARE) ET PARCOURS ENSEIGNEMENTS

Titre I - Conditions d'accès et d'inscription Article 2.

Validation

En cas de demande d'équivalence, la commission qui transmet sa décision au président de l'Université peut :

- soit pratiquer un report de notes
- soit dispenser l'étudiant de subir les examens dans certains enseignements du diplôme, et indiquer le mode de calcul de la moyenne générale de l'année.

Les équivalences (c'est-à-dire, soit report de notes, soit dispenses) ne sont attribuées que pour une année universitaire. La demande d'équivalence doit être renouvelée à la demande de l'étudiant au début de l'année universitaire suivante, sur dossier.

Titre II - Régime des études

Article 6. Le régime d'assiduité

Les absences sont gérées par chaque enseignant - y compris les vacataires -, qui avertit la direction de la scolarité de l'exclusion d'un étudiant du CC, dès que ses absences dépassent ce qui est autorisé. Un certificat médical original servant à excuser une absence doit être transmis à la direction de la scolarité (dans la boîte prévue à cet effet) ainsi qu'une copie à l'enseignant concerné dans un délai de sept jours consécutifs à l'absence.
Dans le cas où le CC final a lieu en même temps que l'examen unique planifié par la direction de la scolarité, l'enseignant devra avoir fait parvenir à la direction de la scolarité, quinze jours avant cet examen, la liste des étudiants du CC ayant rompu le CC pour cause d'absences excessives. Ces étudiants ne pourront pas composer à ce dernier examen et devront se présenter à l'examen de seconde chance.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE HISTOIRE (H)

Les règles spécifiques à la préparation de la licence histoire, parcours histoire et géographie (H) sont identiques aux règles spécifiques à la préparation de la licence géographie et aménagement, parcours GEOTIARE et parcours Enseignement.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE EN LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES, PARCOURS ANGLAIS ET ESPAGNOL (LEA-AE) ET PARCOURS ANGLAIS ET MANDARIN (LEA-AM)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE LETTRES, PARCOURS LETTRES ET ARTS (LA)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES, PARCOURS ANGLAIS (LLCER ANG)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES, PARCOURS LANGUES POLYNESIENNES (LLCER LP)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES, PARCOURS LANGUES POLYNESIENNES, PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES (LLCER LP-PPPE)

Titre I - Conditions d'accès et d'inscription

Article 1. Admission

1.1 Admission conduisant aux diplômes de licence

La commission d'examen des vœux sur PARCOURSUP est mixte et réunit le directeur des études (UPF) et les référents du parcours (Lycée Paul Gauguin) de la L1 LLCER-LP-PPPE.

Article 3. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les étudiants de LLCER-LP-PPPE doivent s'inscrire à l'UPF selon les modalités prévues à l'article 3 du RGE et au Lycée Paul Gauguin.

Article 5. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Conformément à l'article 5.1 du RGE, les épreuves de contrôle continu (CC) doivent être programmées en dehors des heures de cours magistraux (CM).

Annexe 1 : Charte des examens

Corrections, délibération et communication des résultats

Jurys

Le jury est mixte et réunit le directeur des études (UPF) et les référents du parcours (Lycée Paul Gauguin) de la L1 LLCER-LP-PPPE.

Communication des résultats et consultations des copies

A l'issue du jury, la date et le lieu de consultation des copies sont définies conjointement par les membres du jury.

Annexe 7 : Charte des stages

La démarche à suivre pour la mise en œuvre des conventions de stage pour les étudiants de la licence LLCER-LP-PPPE est la suivante :

1. La convention est éditée par le COSIP après réception de toutes les informations relatives à l'étudiant (fournies par l'étudiant via un formulaire en ligne) et à l'établissement d'accueil (fournies par la DGEE)
2. L'étudiant complète à la main les éléments relatifs à l'assurance si ce n'est pas fait
3. L'étudiant signe les 3 exemplaires originaux édités au format papier, au COSIP
4. L'ensemble des conventions est signé par la directrice du COSIP, pour le président de l'université, par délégation
5. L'ensemble des conventions est transmis pour signature, par le COSIP, par courrier, à l'enseignant référent au LPG.
6. L'enseignant référent transmet les 3 exemplaires originaux signés au secrétariat de direction de la DGEE pour signature, par courrier.
7. La DGEE renvoie les originaux en 3 exemplaires, par courrier, à l'enseignant référent du LPG
8. L'enseignant d'accueil signe les 3 exemplaires originaux
9. La direction de l'école conserve un exemplaire signé
10. L'étudiant conserve un exemplaire pour lui et un exemplaire qu'il remet au COSIP à son retour de stage.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER LANGUES ET SOCIETES, PARCOURS LANGUES, CULTURES ET SOCIETES EN OCEANIE (LCSO)

Titre I - Conditions d'accès et d'inscription

Article 1. Admission

1.3 Admission aux études conduisant au diplôme de master

1.3.1 ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE MASTER (M1)

Les étudiants titulaires d'un diplôme anglo-saxon ou d'une licence relevant d'une des quatre mentions suivantes sont particulièrement préparés pour candidater à l'admission en première année de ce master LCSO :

- Lettres : parcours Français ou Lettres modernes ou Lettres et arts ;
- LLCER : parcours Anglais ou Langues polynésiennes ;
- Histoire : parcours Histoire-Géographie

- Géographie et Aménagement : parcours GEOTIARE ou parcours Enseignement

1.3.2. Admission en deuxième année de master (M2)

L'inscription en M2 est subordonnée à l'autorisation exceptionnelle du président de l'Université et à l'obtention de 48 ECTS sur les 60 de M1. Le jury de M1 émettra un avis pour guider le choix du président.

Il n'est pas autorisé plus de deux inscriptions consécutives en M2.

Article 2. Validation

La commission qui statue sur l'autorisation d'inscription en M1 ou M2, établit aussi la liste éventuelle des enseignements dont est dispensé un étudiant, par semestre. Cette validation se fait sous forme d'attribution de crédits (ECTS) et de dispense d'UE. Il n'est pas permis de reporter à l'intérieur de la maquette du master LSCO, des notes acquises dans un autre master.

Titre II - Régime des études

Mémoire de Semestre 10

Le mémoire de recherche de l'UE 10.1, validé par 30 crédits européens (ECTS), constitue l'aboutissement de la formation. C'est sur lui que repose la totalité de l'évaluation du semestre 10. L'étudiant travaille sous la direction d'un enseignant-chercheur, professeur des universités ou maître de conférences. Une codirection, par deux enseignants–chercheurs, est possible. L'étudiant effectue ses recherches sur le sujet de son choix et rend un mémoire d'au moins 80 pages, faisant l'objet d'une soutenance orale. Il pourra travailler dans le cadre de la discipline dont il était spécialiste en licence, et vers laquelle il souhaiterait s'inscrire en thèse. Toutefois, l'aspect transdisciplinaire de bien des séminaires (UE) du Master LCSO encourage l'étudiant à construire un travail bénéficiant des apports de différentes disciplines.

Pour le semestre 10, une seule soutenance est organisée par étudiant pour valider l'UE « Mémoire ».

Stage en M2

Un stage est réalisable au semestre 9 de M2. Pour parfaire sa formation, l'étudiant est incité à rechercher un stage d'au moins deux semaines (10h minimum par semaine), dont l'évaluation peut se faire à l'intérieur des MCC d'une des UE du semestre 9 (sous la forme d'une note ou d'une bonification de note, après décision du jury). Au semestre 10, il est possible de réaliser un mémoire de recherche appliquée pendant ou suite à un stage.

Article 5. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Pour les semestres 7, 8 et 9, deux sessions d'examens sont organisées (la deuxième durant les mois de mai et juin).

Titre III - Régime des examens

Article 12. Règles de compensation et de progression des études

La compensation s'opère entre UE à l'intérieur d'un même semestre. Elle est accordée si la somme des points obtenus sur le semestre concerné permet à l'étudiant d'obtenir au moins la moyenne générale de 10/20.
Il n'y a pas de compensation dans ce master entre les semestres 7 et 8 de première année, ni entre les semestres 9 et 10 de deuxième année.

Article 13. Mobilité étudiante

La mobilité étudiante est possible, notamment dans une université avec laquelle l'UPF a établi une convention. Elle peut permettre l'obtention d'UE, d'un ou plusieurs semestres.

Article 14. Obtention du diplôme

14.3 Délivrance du master

Par ailleurs, la délivrance du Master étant soumise à l'aptitude à maîtriser une LVE, cette aptitude, en Master LCSO, est constatée :

- soit par la validation effective (sans compensation entre UE du même semestre) de l'UE de LVE du semestre 7.
- soit par la validation effective (sans compensation entre UE du même semestre) de l'UE « Anglais pour la recherche »
- soit par le calcul d'une moyenne (théorique, et nécessairement supérieure à 10/20) entre le dernier résultat de l'UE de LVE du semestre 7 et le dernier résultat de l'UE « Anglais pour la recherche ».

Dans le cas où l'étudiant aurait obtenu l'UE de LVE de semestre 7 et/ou l'UE « Anglais pour la recherche », par compensation à l'intérieur du semestre 7 ou du semestre 9, sans avoir effectivement obtenu la moyenne au moins dans une de ces deux UE, il doit, en M2, passer la seconde session de l'UE « Anglais pour la recherche », jusqu'à ce qu'il réalise les conditions de moyenne énoncées précédemment.

Annexe 1 : Charte des examens Jurys

Chacune des deux années de master est coordonnée par un responsable pédagogique (RP).
Dans ce master, le jury est présidé par un professeur ou un maître de conférences habilité à diriger des recherches. Les décisions du jury sont prises à la majorité des membres, chacun des membres disposant d'une voix. En cas d'égalité, le président du jury dispose d'une voix prépondérante. À l'issue des délibérations, le jury établit un PV de décisions, signé par le président du jury, affiché sans mention de nom.

DEPARTEMENT SCIENCES, TECHNOLOGIES ET SANTE

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE DE MATHEMATIQUES (MATH)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE INFORMATIQUE (INFO)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PHYSIQUE-CHIMIE (PC)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES AU CYCLE UNIVERSITAIRE PREPARATOIRE AUX GRANDS ECOLES SCIENTIFIQUES, PARCOURS MATHEMATIQUES-PHYSIQUE (CUPGE-MP)

Les évaluations du CUPGE-MP ont lieu en contrôle continu intégral avec première chance uniquement. Un jury statue sur les résultats de ces évaluations à la fin de chaque semestre. Aucun mécanisme de compensation n'existe entre les semestres de la formation.

Les étudiants du CUPGE-MP se présentent, en fin de seconde année, aux concours communs Mines-Ponts, Centrale-Supélec, CCINP et e3a-Polytech.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE SCIENCES DE LA VIE (SV)

La présence à toutes les soutenances de rapport de stage est obligatoire pour les étudiants de L3 Sciences de la Vie, parcours « Biodiversité Ecologie » et parcours « Biologie, Biochimie, Physiologie ».

Article 1 Affichage des informations

Tout au long de l'année universitaire, des informations relatives à l'emploi du temps sont consultables sur le site www.upf.pf rubrique « Mon emploi du temps », choisir l'onglet « Diplômes », puis cliquer sur « LICENCE », choisir « SV Santé : ACCES SANTE ». Pensez à le consulter régulièrement, au minimum chaque semaine car des mises à jour peuvent apparaître. Des documents pédagogiques ainsi que des annonces vous seront communiquées via le site Espadon : www.espadon.pf dans le cours « L1 SCIENCES DE LA VIE ACCES SANTE »

Article 2 Tutorat via la plateforme Espadon

Un tutorat entièrement gratuit est réalisé par les étudiants bordelais. Des QCM et un forum seront proposés. Une simple inscription obligatoire au tutorat sera requise pour pouvoir y accéder. L'inscription au tutorat n'est pas compatible avec une inscription en prépa privée. Il vous sera demandé de signer une attestation sur l'honneur en ce sens.

Pour vous inscrire il faut envoyer un mail à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Mail de contact avec les étudiants bordelais : tutorat.sante.tahiti@gmail.com

Le tutorat possède également son site internet : https://tutoratsantetahiti.wixsite.com/accueil

Article 3 Réglementation pour l'accès aux études de santé [études médicales, odontologiques, pharmaceutiques (Bordeaux) et de sage-femme (Papeete)]

Vu la loi d'orientation du 12 novembre 1968 modifiée par la loi du 12 juillet 1971,
Vu la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,
Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L. 631-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
Vu les arrêtés du 22 octobre 2021 et du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019
Vu la convention de partenariat du 30 novembre 2021 signée entre l'Université de la Polynésie française et l'Université de Bordeaux
Vu le Conseil d'Administration et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'UPF.

3.1 Modalités pratiques des épreuves SANTE

1. La parution du calendrier des épreuves tient lieu de convocation
2. Les étudiants doivent se présenter devant la salle d'examen une demi-heure avant le début des épreuves munis de leur carte d'étudiant.
3. Un étudiant en retard à une épreuve sera accepté pour composer mais ne disposera pas de temps supplémentaire pour terminer l'épreuve. Il devra rendre sa copie en même temps que les autres étudiants.

4. Tout candidat présent au début d'une épreuve des UE santé ne peut pas quitter le centre d'examen avant la fin de celle-ci, sauf cas de force majeure. L'étudiant devra à ce moment-là rendre définitivement sa copie. L'épreuve est considérée comme terminée pour cet étudiant.
5. Lorsqu'un numéro de place est attribué à chaque étudiant. Les candidats vont s'asseoir à la place comportant le numéro qui leur a été attribué.
6. La carte d'étudiant doit être déposée sur la table d'examen pendant toute la durée des épreuves.
7. L'étudiant ne doit détenir aucun porte-document, cartable, sac ou matériel susceptible de contenir des cours ou informations similaires. Les casques normalement destinés à isoler du bruit, susceptibles de contenir des informations préalablement enregistrées, sont interdits ainsi que tout support vestimentaire tels que les casquettes ou bonnets susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication. Les bouchons d'oreilles sont également proscrits. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs. Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires. La fraude ou tentative de fraude peut entraîner pour l'intéressé la nullité de l'épreuve et une convocation devant la section disciplinaire du Conseil de l'Université de la Polynésie française et si les faits sont avérés la nullité de l'épreuve pour l'intéressé.
8. L'usage des calculatrices est formellement interdit
9. Lors de la distribution et du ramassage des sujets, les étudiants doivent rester debout et ne tenir ni stylo, ni correcteur. S'ils contreviennent à cette règle, ils deviennent passibles de sanctions disciplinaires.
10. A la fin de l'épreuve les étudiants doivent poser leurs stylos, retourner leur copie face cachée et se lever.
11. En fin d'épreuve, les étudiants remettent leur copie, cahier et/ou grille à lecture optique aux surveillants. Dans cette attente la copie doit être posée face cachée sur la table.

3.2 Modalités d'évaluation des UE

Les UE Santé sont évaluées sous forme de QCM (1 épreuve de QCM par UE) et 2 chances par UE santé.

Les UE autres que celles de santé sont évaluées sous forme de contrôle continu. Le planning de ces épreuves est établi par chaque enseignant. Une épreuve de 2nde chance sera programmée pour chaque UE au moins 8 jours après que les résultats de la première chance aient été portés à la connaissance des étudiants.

Un jury pour la licence se réunit à chaque fin de semestre et délibère sur l'attribution des ECTS.

Le jury « accès santé » se réunit et examine les notes obtenues (UE santé et autres). Il définit des seuils :

-une moyenne minimale aux épreuves du 1er groupe (notes obtenues en L1) pour laquelle les étudiants seront admis directement en filière santé sans avoir à se présenter aux épreuves orales.

-une moyenne minimale aux épreuves du 1er groupe (notes obtenues en L1) pour laquelle les étudiants seront admissibles et devront se présenter aux épreuves orales (2nd groupe d'épreuves).

Le jury établit la liste, par ordre de mérite, des admis à l'issue du 1er groupe d'épreuves pour chaque formation de santé.

Les candidats admis, à l'issue des épreuves du 1er groupe, doivent au plus tard huit jours avant le début des épreuves du 2nd groupe, confirmer l'acceptation de leur admission. Ils devront préciser, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique définitivement choisie, par tout moyen, y compris dématérialisé, permettant d'attester de la date de son dépôt, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission et de ne pouvoir se présenter au 2nd groupe d'épreuves pour la formation à laquelle ils avaient été admis directement.

Les épreuves du 2nd groupes sont constituées de 2 oraux de 10 minutes devant le jury d'admission.

Le jury établit ensuite, par ordre de mérite, la liste des candidats admis pour chaque formation. Une liste complémentaire peut être établit par le jury.

Les listes seront publiées par voie électronique sur le site internet de l'UPF.

Un étudiant non admis en filière santé mais ayant validé sa L1SV-AS (60 ECTS) est admis en L2SV.

L'absence d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites des UE santé est assimilée à la remise d'une copie blanche et est notée « absent ». Aucun recours ne pourra être pris en compte.

Les critères de correction ainsi que les corrections ne sont jamais communiqués pour éviter les atteintes à la souveraineté du jury et à sa liberté d'appréciation.

Les étudiants ont droit, sur demande écrite adressée au président du jury avec copie à la direction de la scolarité, à la consultation de leurs copies. Cette demande doit être reçue dans la limite de 14 jours après la parution des résultats.

La demande devra préciser si l'étudiant désire :

- une simple consultation de copie et/ou
- une photocopie de la copie d'examen

La consultation des copies se fait à la scolarité en l'absence d'enseignant et en présence d'un personnel de la scolarité.

Les parents des candidats (sauf candidats mineurs) ainsi que toute personne extérieure à l'UPF ne sont pas autorisés à participer à la consultation des copies.

3.3 Modalités d'inscription, d'accès aux formations de santé et de redoublement

Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire en L1SV-AS pour accéder

- en 2ème année de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie de l'Université Bordeaux
- en 2ème année de 1er cycle des études en sciences maïeutiques de la Polynésie française.

Les étudiants choisissent, les unités d'enseignements spécifiques correspondant à la ou aux filières de leur choix (voir tableau 1 ci-dessous). Ils ont la possibilité de concourir en vue d'une ou plusieurs filières.

Un candidat ne peut présenter sa candidature pour une admission dans une formation de santé que dans une seule université au cours de la même année universitaire

Les étudiants ayant validé 1 semestre (30 ECTS) et ayant obtenu au moins 15 ECTS du semestre manquant peuvent s'inscrire en L2SV

Une candidature pour les formations de santé n'est recevable à l'issue de la L1SV AS que si l'étudiant valide les 60 ECTS correspondant à la formation choisie

Le jury se réunit, examine les candidatures et détermine les candidats admis directement après les épreuves du 1er groupe ou admissibles aux épreuves orales (2nd groupe d'épreuves)

Les étudiants n'ayant pas validé la L1SVAS ne peuvent redoubler en L1SVAS. Ils devront se réorienter en L1SV et valider la L1SV sans pour autant pouvoir présenter leur candidature aux formations de santé ni valider d'UE santé. Afin de candidater l'année suivante aux formations de santé, ils doivent s'inscrire en L2SV et valider les 60 ECTS correspondants. La candidature après obtention de la L2SV, sera alors conditionnée à la validation, en L2, des UE de santé manquantes pour la candidature à la ou aux formations de santé choisies.

Tableau 1 UE d'enseignement à suivre en fonction du choix de filière

UE	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique
Semestre 1				
1.1 PIX et passeport documentaire numérique	x	x	x	x
1.2 Anglais	x	x	x	x
1.3.1 santé publique et statistiques…	x	x	x	x
1.3.2 Structure et fonctions de la cellule…	x	x	x	x
1.3.3 Bases physiques…	x	x	x	x
1.3.4 Physiologie humaine	x	x	x	x
1.3.5 Biochimie et bio mol…	x	x	x	x
1.4.1 Chimie générale 1…	x	x	x	x
1.4.2 classification …	x	x	x	x
1.4.3 De l'organisme à l'écosystème	x	x	x	x
1.4.4 Méthodologie SV	x	x	x	x
Semestre 2				
2.1 (oral)*Compétences pré-pro	x	x	x	x
2.2 (oral)* Découverte des métiers	x	x	x	x
2.3.1 Sciences humaines…	x	x	x	x
2.3.2 Biochimie bio mol appro			x	
2.3.3 Atomes et molécules			x	
2.3.4 Anatomie du bassin				x
2.3.5 Histologie	x			x
2.3.6 Initiation à la connaissance du médicament			x	
2.3.7 De la molécule au médicament			x	
2.3.8 Biomatériaux		x		
2.3.9 Biologie de la repro…	x			x
2.3.10 Méthodes d'étude du vivant…	x	x		
2.3.11 Morphogenèse et anatomie cranio-faciale…		x		
2.3.12 Anatomie générale	x	x		x
2.4.1 Initiation aux sciences environnementales	x	x	x	x
2.4.2 biologie végétale	x	x	x	x
2.4.3 Thermochimie	x	x	x	x
2.4.4 Embryologie animale	x	x	x	x
2.5 Anglais	x	x	x	x

*UE à suivre pour la préparation aux oraux mais sans apport de crédits

UE santé

Le nombre de candidatures en filière santé est limité à deux.

Tout candidat peut présenter 2 fois sa candidature pour une admission dans les formations de santé. Dès qu'un dossier de candidature valide est déposé, même si l'étudiant n'est pas retenu pour les oraux, cela compte comme une 1ère chance de consommée.

Pour la 2ème présentation, il convient d'avoir validé 60 ECTS supplémentaires soit au total 120 ECTS. Cette candidature pourra s'opérer à la fin d'une L2SV ou d'une L3SV BBP à condition que les UE correspondant à la formation souhaitée aient été validées (en L1, en L2 ou en L3)

Dérogation pour une troisième candidature :

Une troisième candidature peut être autorisée en formation santé. Le nombre d'étudiants autorisés à présenter une 3ème candidature ne peut dépasser 8% du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement, en vue de l'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques.

Cette dérogation permettant une troisième candidature doit être justifiée par une situation exceptionnelle.

Cette dérogation est attribuée par décision du président de l'UPF prise sur proposition du directeur de département Sciences, Technologies et Santé. Une demande écrite doit donc être adressée au directeur de département, cette demande peut être faite par mail. Les demandes doivent parvenir avant une date limite donnée aux étudiants au cours du second semestre.

3.4 Durée des épreuves SANTE

Toutes les épreuves correspondant aux UE santé ont une durée de 30 minutes et sont sous forme de QCM. Les étudiants bénéficient d'une première et d'une seconde chance. La note de 2nde chance se substitue à la note de 1ère chance si elle lui est supérieure.

3.5 Réussite aux épreuves d'admission

La liste de classement ainsi que le Procès –Verbal faisant suite à la réunion du jury sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage électronique sous réserve d'erreurs matérielles. Les relevés de notes doivent être retirés à la scolarité après la parution des résultats. Ces relevés n'ont pas de caractère officiel, seules les notes avalisées par le jury font foi.

Les enseignants réunis en jury arrêtent les notes et la liste de classement de chaque formation en Santé. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et ses décisions sont sans appel.

Les étudiants classés sur les listes d'admission devront faire connaître l'acceptation de la place à la date indiquée lors de l'affichage des résultats.

Passé ce délai, il ne peut plus être procédé à aucune rectification, le choix est devenu irrévocable.

L'affichage de la liste de classement n'a aucune valeur contractuelle, elle ne devient définitive qu'à l'expiration du délai de deux mois du recours contentieux.

Les étudiants admis en deuxième année de Médecine (DFGSM2) ou en deuxième année d'Odontologie (DFGSO2) ou en deuxième année de Pharmacie (DFGSP2) ou en 2ème année des sciences maïeutiques (DFGSM2) à l'issue de la sélection de l'année universitaire en cours, devront obligatoirement prendre possession de leur poste au titre de l'année universitaire suivante.

S'ils ne s'inscrivaient pas, ils seraient considérés comme démissionnaires. Leur poste serait attribué à un autre étudiant classé.

Article 4 Stage d'initiation aux soins infirmiers

Un stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, effectué de manière continue à temps plein pendant deux semaines au Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPf) sera organisé à l'issue des résultats pour les candidats admis en 2ème année de Médecine ou d'Odontologie.

Les étudiants devront justifier des vaccinations à jour contre l'hépatite B (3 injections : les 2 premières à un mois d'intervalle et la troisième au moins 6 mois après la première injection ; pour ceux vaccinés après l'âge de 13 ans,

présenter une preuve sérologique de leur immunisation contre cette maladie), la diphtérie, le tétanos, et la poliomyélite, être vacciné par le BCG et présenter le résultat en millimètres d'une IDR 5 UI de référence. Pour vérifier si vous remplissez ces conditions, et avoir le temps de vous faire vacciner le cas échéant, rapprochez-vous dès que possible de votre médecin traitant.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MAITRISE DE L'ENERGIE, ELECTRICITE, DEVELOPPEMENT DURABLE, PARCOURS ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE D'ENERGIE (ERME)

Titre I – Conditions d'accès et d'inscription

La formation accueille des étudiants non-salariés, des étudiants salariés et des apprentis en fonction des modalités proposées par le SEFI. De ce fait, les enseignements sont aménagés pour permettre la participation des salariés aux activités pédagogiques. Ainsi, les activités pédagogiques de type CM, TD et TP seront proposés en présentiel et à distance

en utilisant les technologies numériques. Les supports de formation seront disponibles, en ligne, sur le site web de l'UPF. Les évaluations seront adaptées pour être accessibles par les étudiants distants en respectant les règles d'équité.

Titre II - Régime des études

Article 5. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

La licence professionnelle ERME se compose de 10 UE réparties en deux semestres (30 ECTS par semestre). Une UE peut comporter plusieurs EC. Chaque EC est affecté d'un coefficient (ECTS).

La formation comporte des heures d'enseignement délivrées sous formes de CM, TD et TP. Elle comporte aussi deux unités d'enseignement professionnel : le projet tuteuré et le stage en entreprise.

Le contrôle des connaissances est organisé sous la forme d'un CC et d'une seconde chance assurés en présentiel et à distance par des moyens numériques. Le CC par EC peut s'organiser sous la forme d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s), d'exposé(s) individuel(s) ou collectif(s), de compte-rendu(s) en séance, de QCM, ou de rapports d'études.

En cas d'absence justifiée ou non à une épreuve de CC, l'étudiant concerné est déclaré défaillant dans cet enseignement. Cela équivaut à un ajournement pour le calcul de sa moyenne : dès lors, il ne peut être admis à la première chance. En conséquence, il doit se présenter à l'examen de seconde chance, dans l'enseignement concerné.

Le stage et le projet tuteuré sont évalués chacun sur un rapport écrit et une soutenance orale. Les tuteurs de projet tuteuré et les tuteurs de stage sont invités à participer aux soutenances et contribuent à la notation attribuée aux rapports et aux soutenances.

Article 6. Régime d'assiduité

La présence à toutes les activités pédagogiques est obligatoire pour les étudiants en formation initiale et localisés sur Tahiti. Les justificatifs d'absence doivent être présentés au responsable pédagogique et déposés au service de la formation continue dans les sept jours qui suivent l'absence.

Au-delà de 5 absences non justifiées par UE, la moyenne de l'UE ne peut être calculée. L'étudiant est réputé défaillant et devra repasser l'UE lors de la seconde chance. Les absences devront être justifiées par la présentation d'un certificat

médical ou d'une lettre de l'employeur pour les étudiants salariés.

Pour les étudiants salariés et les étudiants « distants », le suivi de l'assiduité aux activités à distance se fera par des moyens numériques. Les étudiants « distants » sont les étudiants non-résidents sur Tahiti.

Titre III - Régime des examens

Article 11. Obtention et capitalisation des éléments constitutifs (EC), des unités d'enseignement (UE) et des blocs de compétences et article 14. Obtention d'un diplôme

Le jury est composé d'enseignants et d'au moins 25% et au plus de 50% de professionnels du secteur concerné par la licence. A l'issue des évaluations de CC, en fin de formation, un jury est organisé.
Le diplôme est délivré :

a) par l'obtention de la moyenne générale, pondérée sur les 60 ECTS du parcours, égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des UE y compris les projets tuteurés et le stage,
b) une moyenne pondérée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

La compensation des UE se fait sans note éliminatoire. Lorsque l'étudiant n'a pas satisfait aux règles d'attribution du diplôme (règles a et b), il peut conserver à sa demande le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Lorsque la licence n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles une moyenne égale ou supérieure à 10/20 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

L'étudiant ne satisfaisant pas à la règle b) devra repasser l'épreuve de projet tuteuré ou de stage dans le cadre d'une nouvelle inscription à la formation, l'année suivante.

Organisation de la seconde chance

Elle se déroule sous forme écrite ou orale selon les UE (voir MCCC). Les étudiants composent uniquement dans les UE, ou EC non acquis.

À l'issue de la seconde chance, un jury se réunit pour délibérer et décide d'attribuer ou non les mentions.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'INFORMATIQUE : DEVELOPPEMENT INTERNET ET INTRANET, PARCOURS TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de cette licence.

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER SCIENCES DE L'UNIVERS, ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE, PARCOURS ENVIRONNEMENT INSULAIRE OCEANIEN (EIO)

Il n'y a pas de règles spécifiques à la préparation de ce master.

Titre III - Régime des examens

Article 12. Règles de compensation et de progression dans les études

12.2 En deuxième cycle (master)

Pour ce master, il y a :

- compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une même UE,
- compensation entre UE à l'intérieur du semestre,
- compensation entre les semestres 9 et 10. Cette compensation est accordée à l'issue des jurys de M2 sur la base des moyennes générales des semestres 9 et 10.

- des moyennes générales des semestres 9 et 10.

Les contrôles continus et examens se feront au fil de l'eau, à planifier au fur et à mesure que les cours sont finis dans un délai de 10 jours après la fin des cours.

Spécificités du calendrier :

Pour ce master, les spécificités suivantes sont à prendre en compte pour le calendrier universitaire:

- Au premier semestre : les cours démarrent au 1er lundi du mois de septembre car certains étudiants finissent leur première année de master assez tardivement en métropole. Les cours du 1er semestre se terminent juste avant Noël car ils ont des cours en commun avec les étudiants du master de l'EPHE (qui viennent de France) lors du séjour pédagogique au CRIOBE.
- Le second semestre dédié au stage démarre en début Janvier et se finit le 24 Juin pour permettre la bonne réalisation du stage, et de la soutenance,

REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DU MASTER ENERGIE, PARCOURS GESTION DES ENERGIES EN MILIEU INSULAIRE ET TROPICAL (GEMIT)

Les séances de travaux pratiques ne nécessitent pas le port de chaussures isolantes. Le port d'une blouse, de lunettes de sécurité et de chaussures fermées est obligatoire en salle de TP de biologie ou de chimie.

Titre III - Régime des examens

Article 12. Règles de compensation et de progression dans les études

12.2 En deuxième cycle (master 2)

Pour ce master, il y a :

- compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une même UE,
- compensation entre UE à l'intérieur du semestre à la condition que chaque note de l'UE soit supérieure à 8/20.
- Une session de seconde chance est organisée pour les étudiants ayant obtenu une note d'UE inférieure à 8/20 ou une moyenne générale du semestre 9 inférieure à 10/20.
- il n'y a pas de compensation entre les semestres 9 et 10. De ce fait, la note du semestre 10 (stage en entreprise) doit être supérieure à 10/20.

Les contrôles continus et examens se feront au fil de l'eau, à planifier au fur et à mesure que les cours sont finis dans un délai de 10 jours après la fin des cours.

Spécificités du calendrier :

Pour ce master, les spécificités suivantes sont à prendre en compte pour le calendrier universitaire :

- Au premier semestre : les cours démarrent dès la rentrée universitaire. Le 1er semestre se termine le 28 février.
- Le second semestre dédié au stage qui peut démarrer à partir du 1er mars pour se terminer avant le 23 septembre. La soutenance se déroule au plus tard le 30 septembre.

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (INSPE)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE A LA PRÉPARATION DES FORMATIONS : MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION ET DIU/AEU T0

APPROUVÉ AU CONSEIL D'INSTITUT DU 1ER JUIN 2023.

Préambule

L'INSPÉ de la Polynésie française propose pour l'année 2023-2024 les formations suivantes :

1. Professorat des écoles comprenant :
   a. Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention « 1er degré - « Professorat des écoles » :
      • M1 MEEF 1 PE
      • M2 MEEF 1 PE
   b. Le Diplôme interuniversitaire et l'Attestation d'études universitaires mention 1er degré (DIU/AEU T01D) : professionnalisation des lauréats du CRPE – CEAPF, session 2023 ;

2. Professorat des lycées et collèges comprenant :
   a. Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention « 2nd degré - Professorat des lycées et collèges » :
   - M1 MEEF 2 – parcours Économie-Gestion
   - M1 MEEF 2 – parcours Mathématiques
   - M2 MEEF 2 – parcours Anglais
   - M2 MEEF 2 – parcours Histoire-Géographie
   - M2 MEEF 2 – parcours Lettres
   - M2 MEEF 2 – parcours Tahitien-Lettres

   b. Le Diplôme interuniversitaire et l'Attestation d'études universitaires mention 2nd degré (DIU/AEU T02D) : professionnalisation des lauréats du CAPES, CAPET, CAPLP, session 2023 ;

3. Le M1 du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention « Encadrement éducatif » (M1 MEEF 3 CPE)

4. Le M1 du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention Pratiques et ingénierie de la formation », parcours « Médiation scientifique et culturelle » (M1 MEEF 4 MSC).

TITRE 1 – Conditions d'accès et d'inscription

Article 1 : Admission aux études conduisant au diplôme de master MEEF (cf. RGE, art. 1)

1.1. ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE (M1) DE MASTER MEEF (cf. RGE, art. 1.3.1)

Pas de conditions d'admission supplémentaires en M1 MEEF 2 et en M1 MEEF 3 par rapport au RGE.
Par application des dispositions de l'article L. 612-6 du Code de l'éducation, l'inscription en M1 MEEF, quel que soit le parcours, est subordonnée au succès de l'examen d'un dossier de demande d'admission préalable présenté par le candidat. Pour le M1 MEEF 1 PE, le recrutement des candidats au master se fait par le passage d'un test écrit de positionnement dans 3 des disciplines enseignées à l'école (français, mathématiques et langues polynésiennes) suivi éventuellement d'un entretien des candidats retenus audit test. Si le test de positionnement ne pouvait pas être organisé par l'INSPÉ, l'inscription en M1 MEEF1 PE serait subordonnée au succès de l'examen d'un dossier de demande d'admission préalable présenté par le candidat.

Les décisions prises par les commissions d'admission sont notifiées aux candidats, dans un délai raisonnable leur permettant d'accomplir, le cas échéant, la procédure d'inscription en master MEEF.

1.2. ADMISSION EN DEUXIEME ANNÉE (M2) DE MASTER MEEF (cf. RGE, art. 1.3.2)

Pour être inscrits dans les parcours M2 MEEF 1 PE et M2 MEEF 2 PLC, les étudiants devront avoir validé le M1 MEEF du degré correspondant ou justifier d'un titre équivalent (cf. RGE, art. 1.3.2).

1.3. 1 .3 ADMISSION EN DIU/AEU T0 1er et 2nd degrés

Pour être inscrits dans le DIU/AEU T0 1er degré, les étudiants doivent être lauréats du CRPE – CEAPF, avoir validé un master 2 ou répondre aux conditions décrites dans la circulaire du 13 juillet 2022 fixant les modalités d'organisation de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation et être affectés en Polynésie française.

Pour être inscrits dans le DIU/AEU T0 2nd degré, les étudiants doivent être lauréats d'un concours de l'enseignement du 2nd degré, avoir validé un master 2 ou répondre aux conditions décrites dans la circulaire du 13 juillet 2022 2022 fixant les modalités d'organisation de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation et être affectés en Polynésie française.

Article 2 : Validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de master MEEF (VEEPAP)

2.1 COMPOSITION DES COMMISSIONS DE VALIDATION (article D. 613-45 du code de l'éducation)

Le président de l'université fixe la composition de la commission et en désigne les membres ainsi que le président, sur proposition du directeur de l'INSPÉ.

Elle comprend au moins un enseignant-chercheur de la formation concernée. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements.
Chaque commission est présidée par un professeur des universités ou un maître de conférences 1.

2.2 FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DE VALIDATION (article D. 613-45 du code de l'éducation)

Une commission de validation est organisée pour chaque parcours de formation de l'INSPÉ, hors parcours de formation de fonctionnaires-stagiaires. Les commissions de validation se réunissent une fois par année universitaire, et peuvent être cumulées avec les commissions d'admission en master 1 MEEF.
Elles délibèrent lorsque au moins la moitié de leurs membres sont présents.
Elles émettent leurs avis à la majorité des voix exprimées par leurs membres présents.

2.3 PROCÉDURE ET CONDITIONS DE VALIDATION (articles D. 613-38 à D. 613-47 du code de l'éducation)

Peuvent donner lieu à validation :

- toute formation suivie dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction, en France ou à l'étranger ;
- l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage ;
- les connaissances et les aptitudes acquises en dehors de tout système de formation.

Tous les parcours de formation de l'INSPÉ sont accessibles par la voie de la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP), sauf les parcours de formation de fonctionnaires-stagiaires.

Le dossier de demande de validation est déposé par chaque candidat à l'INSPÉ, avant la date limite de dépôt, contre remise d'un accusé de réception. Le dépôt se fait de manière dématérialisée via la plateforme « Démarches simplifiées ». La demande de VEEPAP mentionne le niveau de formation auquel l'accès est demandé.

La liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont arrêtées annuellement par le directeur de l'INSPÉ pour chaque commission.

À l'exception des sportifs de haut niveau, mentionnés à l'article L. 611-4 du code de l'éducation, les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense doivent avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et être âgés de vingt ans au moins à la date prévue pour la reprise de leurs études.
Les candidats qui ont été inscrits dans une formation et qui n'auraient pas satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances permettant d'accéder à l'année d'études suivante, ne peuvent déposer une demande de validation pour être admis dans cette année d'études, avant un délai de trois ans.

La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition de la commission. La décision fait obligatoirement apparaître l'avis motivé de la commission. Le rejet de la demande est obligatoirement motivé.
La décision du président est notifiée au candidat. Les motifs de droit et de fait pour lesquelles la demande est rejetée sont communiqués aux candidats qui en font la demande écrite. La décision précise également, le cas échéant, les unités d'enseignement (UE) dont l'équivalence est accordée.

Le président de l'université peut, sur proposition de la commission, orienter un candidat qui ne serait pas admis à suivre la formation demandée vers une autre formation dispensée par l'université.
1La décision de validation n'a d'effet que pour les formations délivrées à l'INSPÉ et n'ouvre droit à inscription que pour la formation et l'année universitaire mentionnées dans le dossier.
Elle doit être suivie d'une inscription effective à l'INSPÉ pour prendre effet.

La validation n'entraîne pas d'inscription automatique à l'INSPÉ. Le candidat à l'inscription dans une formation assurée par l'INSPÉ doit satisfaire à la procédure d'admission en master (s'il souhaite s'inscrire dans ce niveau) et/ou retirer un dossier d'inscription aux dates prévues à cet effet.

1 Délibération du Conseil Scientifique du 13 mars 2014

TITRE 2 – Régime des études

Article 3 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) (cf. RGE, art. 5.1)

Dans les masters MEEF, le contrôle des connaissances et des compétences est apprécié par un examen unique (EU) ou des épreuves de contrôle continu (CC).

L'évaluation consiste en :

- Au moins une épreuve pour les EC (Éléments constitutifs) de 21 heures et moins c'est-à-dire soit un examen unique soit 2 CC ou plus.
- Au moins deux épreuves (CC) pour les EC de plus de 21 heures.

L'évaluation revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites ou orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation. Les épreuves écrites ne sont pas anonymes, sauf demande expresse de l'enseignant.

La nature et la durée précises de ces épreuves, ainsi que leur coefficient sont définis dans les maquettes de chaque parcours.

Il n'y a pas de seconde chance. Une seule session d'examens est organisée pour chaque semestre.

Chaque épreuve est organisée en dehors des cours magistraux (CM) et donne lieu à une notation de 0 à 20.

Les dates des évaluations seront portées à la connaissance :

- de la scolarité dès que possible pour chaque semestre,
- des étudiants au plus tard un mois après la rentrée de chacun des 2 semestres.

Les étudiants dispensés d'assiduité sont évalués sur la base d'un examen unique qui prend place aux mêmes jour et heure que la dernière épreuve de CC proposée aux étudiants assidus. Ils sont informés de ces dispositions au moment de leur inscription lorsqu'ils prennent connaissance des MCCC des enseignements du parcours choisi.

En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve de CC, l'équipe pédagogique, composée a minima du responsable pédagogique et de l'enseignant en charge de l'enseignement concerné par l'absence, établit la moyenne de l'intéressé à partir des épreuves subies si elle les juge en nombre suffisant. Si ce nombre est jugé insuffisant, l'étudiant peut bénéficier d'une épreuve spécifique au choix de l'équipe pédagogique.
Si l'équipe pédagogique ne met pas en place d'épreuve de substitution, l'étudiant se voit attribuer la note de 0/20 à l'épreuve concernée.

En cas d'absence dûment justifiée à l'EU, l'étudiant peut bénéficier d'une épreuve spécifique au choix de l'équipe pédagogique. Si l'équipe pédagogique ne met pas en place d'épreuve de substitution, l'étudiant se voit attribuer la note de 0/20 à l'enseignement concerné.

Le certificat médical ou tout autre justificatif d'absence original, en bonne et due forme, doit être remis à la scolarité dans un délai de sept (7) jours suivant l'absence. Une copie doit être remise à l'enseignant concerné. Toute justification reposant sur de faux documents est passible a minima d'une sanction prononcée par la section disciplinaire de l'UPF.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu (CC) ou à l'examen unique (EU), l'étudiant concerné est déclaré défaillant dans cet enseignement. Cela équivaut à un ajournement pour le calcul de sa moyenne : dès lors, il ne peut être admis. En conséquence, il doit se représenter l'année d'ouverture suivante (et s'il est autorisé à redoubler pour le M1) à l'examen unique ou aux CC, le cas échéant, dans l'enseignement concerné. Seuls les cas de force majeure dûment constatés par le président de l'université peuvent donner lieu à une épreuve de remplacement (cyclone, grève générale…).

Article 4 : Régime d'assiduité (cf. RGE, art. 6)

La présence de tous les étudiants, y compris les étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité en application de l'article 6 du règlement général des études (RGE), est obligatoire pendant les stages prévus dans le cadre des formations dispensées par l'INSPÉ.

À chaque semestre des masters MEEF 1, MEEF 2 et MEEF 3, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'EC « stage » s'il effectue moins de ¾ du temps de stage en établissement ou en école (et ce même en cas d'absence justifiée).

À leur demande, les étudiants, assidus ou dispensés d'assiduité, inscrits en MEEF 4 ou les étudiants dispensés d'assiduité des autres masters de l'INSPÉ peuvent néanmoins bénéficier d'un aménagement spécifique afin d'adapter l'emploi du temps des stages prévus dans leur formation à leurs contraintes professionnelles ou personnelles.

TITRE 3 – Régime des examens

Article 5 : Obtention et capitalisation des éléments constitutifs (EC) et des unités d'enseignement (UE) (cf. RGE, art. 11)

Au sein du M2 MEEF 1 PE, les EC de Langue Vivante Étrangère aux semestres 9 et 10 sont acquises et capitalisables uniquement lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20 (ces EC sont compensables entre elles entre les deux semestres).

Au sein du M2 MEEF 1 PE, les EC de Langue Vivante Régionale aux semestres 9 et 10 sont acquises et capitalisables uniquement lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20 (ces EC sont compensables entre elles entre les deux semestres).

Au sein du M2 MEEF 2 PLC, les EC de Langue Vivante Étrangère ou Régionale au semestres 9 et 10 sont acquises et capitalisables uniquement lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20 (ces UE sont compensables entre elles entre les deux semestres.

Au sein du Master MEEF 1, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'enseignement concerné et devra se représenter à l'examen l'année suivante (et s'il est autorisé à redoubler pour le M1) s'il n'obtient pas au minimum la note de :

- 5/20 aux enseignements de « Français » à savoir les enseignements :
  - ✓ PE-7.01.1.1 et PE-8.01.1.1 du M1 et
  - ✓ PE-9.01.1.1 et PE-10.01.1.1 du M2
- 5/20 aux enseignement de « Mathématiques », à savoir les enseignements :
  - ✓ PE-7.01.1.2 et PE-8.01.1.2 du M1 et
  - ✓ PE-9.01.1.2 et PE-10.01.1.2 du M2

- 7/20 aux enseignements et EC de « Stage », à savoir :
  - ✓ PE-7.02.1.1 et PE-8.02.1.1 du M1 et
  - ✓ PE-9.02.1.1 et PE-10.02.1.1 du M2.

Au sein des parcours du Master MEEF 2 et du Master MEEF 3, l'étudiant est déclaré défaillant dans l'enseignement concerné et devra se représenter à l'examen l'année d'ouverture suivante (et s'il est autorisé à redoubler pour le M1) s'il n'obtient pas au minimum la note de :

- 5/20 à l'EC XX.PLC-X.01.1 disciplinaire ou à l'EC XX.CPE-X.01.1
- 7/20 aux enseignements et EC de « Stage ».

Article 6 : Mécanismes de compensation (cf. RGE, art. 12.2)

La compensation est organisée sur le semestre, selon les règles d'obtention et de capitalisation des EC et des UE définies dans l'article 5 du présent règlement spécifique des études, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses UE pondérées par les coefficients précisés dans les modalités de contrôle des connaissances.

Cette compensation peut revêtir au moins deux formes :

- Compensation entre les EC ;
- Compensation entre UE à l'intérieur du semestre.

La compensation intra-semestrielle est accordée si la somme des points obtenus sur le semestre concerné permet à l'étudiant d'obtenir au moins une moyenne générale de 10/20.

En revanche, la compensation n'est pas transférable dans un autre parcours, sauf disposition prévue par les règlements spécifiques.

Il n'y a pas de compensation dans les masters MEEF entre les semestres 7 et 8 de M1, ni entre les semestres 9 et 10 de M2.

La compensation intra-semestrielle ne s'applique que partiellement aux EC de Langue Vivante Étrangère et Régionale du M2 MEEF 1 et aux EC de Langue Vivante Étrangère ou Régionale du M2 MEEF 2 et du M2 MEEF 3 : ces EC peuvent participer à compenser les autres EC/UE du semestre, en revanche les points obtenus dans les autres EC/UE ne peuvent venir compenser une moyenne annuelle inférieure à10/20 obtenue dans ces EC.

Article 7 : Le mémoire de master MEEF

Les mémoires de master MEEF doivent être déposés sur la plateforme numérique « DépôtMémoire » au plus tard à la date indiquée pour le parcours par la scolarité de l'INSPÉ. L'absence de dépôt est comptabilisée comme une absence et est sanctionnée par une défaillance à l'EC correspondante.

Les mémoires de Master MEEF peuvent être soit :

a) dirigés par un enseignant chercheur,
b) dirigés par un enseignant de l'INSPE/UPF qualifié aux fonctions de maître de conférences,
c) co-dirigés par un enseignant-chercheur et un enseignant de l'INSPÉ/UPF.

Le dépôt du mémoire donne lieu à l'organisation d'une soutenance devant un jury composé d'au moins deux membres, dont :

- Pour les cas a) et c) au moins le(s) directeur(s) de mémoire.
- Pour le cas b), au moins le directeur de mémoire et un enseignant-chercheur.

La compensation intra-semestrielle ne s'applique que partiellement aux EC « Mémoire ».

Ces EC peuvent participer à compenser les autres EC/UE du semestre, en revanche les points obtenus dans les autres EC/UE ne peuvent venir compenser une note inférieure à 8/20 obtenue dans les EC « Mémoire ».

	DOMAINE :	METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION											Pas de seconde session			
	MASTER Mention :	MEEF 3 ENCADREMENT EDUCATIF														
	Parcours :	CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION (CPE)														
			Enseignements spécifiques CPE													
	NIVEAU M1	2023-2024								Epreuve #1			Epreuve #2		
	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS		Nb total d'épreuves	Nature	Durée (minutes)	Coeff.	Nature	Durée (minutes)	Coeff.
	CPE-7.01	Acteur, animateur et accompagnateur	176,5	40,5	114	21	21,25	CPE-7.01							
	CPE-7.01.1	Savoirs fondamentaux	84	24	60	0	12	CPE-7.01.1							
	CPE-7.01.1.1	Sociologie de l'éducation et de la formation	21	6	15	0	3	CPE-7.01.1.1	1	Oral	15	100%			
	CPE-7.01.1.2	Psychologie de l'éducation et de la formation	21	6	15	0	3	CPE-7.01.1.2	1	Ecrit	180	100%			
	CPE-7.01.1.3	Philosophie de l'éducation et de la formation	21	6	15	0	3	CPE-7.01.1.3	1	Ecrit	180	100%			
	CPE-7.01.1.4	Histoire de l'éducation, encadrement éducatif en France et en Europe	21	6	15	0	3	CPE-7.01.1.4	1	Ecrit	90	100%			
	CPE-7.01.2	Savoirs transversaux	76	6	45	21	6,25	CPE-7.01.2							
	CPE-7.01.2.1	Stratégies de mise en oeuvre de l'action éducative	30	0	30	0	3	CPE-7.01.2.1	2	Ecrit	180	50%	Ecrit	120	50%
	CPE-7.01.2.2	Méthodologie de la communication écrite et orale	9	0	9	0	1	CPE-7.01.2.2	1	Ecrit	90	100%			
	CPE-7.01.2.3	Capacités réflexionnelles: méthodologie de l'analyse et de l'argumentation	15	6	9	0	2,25	CPE-7.01.2.3	1	Ecrit	180	100%			
	CPE-7.01.2.4	Accompagnement à la mobilisation des projets professionnels des étudiants	21	0	0	21	2	CPE-7.01.2.4	1	Dossier	-	100%			
	CPE-7.01.3	Enjeux sociétaux	16,5	10,5	6	0	1	CPE-7.01.3							
SEM	CPE-7.01.3.1	Ecole inclusive	6	6	0	0	0,5	CPE-7.01.3.1	1	Ecrit	120	100%			
	CPE-7.01.3.2	Egalité filles garçons	10,5	4,5	6	0	0,5	CPE-7.01.3.2	1	Questionnaire numérique	45	100%			
ESTRE	CPE-7.02	Praticien réflexif	27	0	27	0	5	CPE-7.02							
	CPE-7.02.1	Pratique réflexive	12	0	12	0	4	CPE-7.02.1							
7	CPE-7.02.1.1	Stage	12	0	12	0	4	CPE-7.02.1.1	1	Oral	15	100%			
	CPE-7.02.2	Apprentissage tout au long de la vie	15	0	15	0	1	CPE-7.02.2							
	CPE-7.02.2.1	Littératie numérique	12	0	12	0	1	CPE-7.02.2.1	1	E-portfolio	-	100%			
	CPE-7.02.2.2	Recherche documentaire	3	0	3	0	0	CPE-7.02.2.2							
	CPE-7.03	Recherche	21	9	12	0	1,5	CPE-7.03							
	CPE-7.03.1	Initiation à la recherche	21	9	12	0	1,5	CPE-7.03.1	1	Dossier	-	100%			
	CPE-7.04	Exercer en milieu interculturel	12	0	12	0	1	CPE-7.04							
	CPE-7.04.1	Langue vivante étrangère ou régionale au choix :	12	0	12	0	1	CPE-7.04.1							
	CPE-7.04.1a	Reo Tahiti	12	0	12	0	1	CPE-7.04.1a	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	CPE-7.04.1b	Anglais	12	0	12	0	1	CPE-7.04.1b	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	CPE-7.04.1c	Espagnol	12	0	12	0	1	CPE-7.04.1c	1	Ecrit	90	100%			
	CPE-7.04.1d	Mandarin	12	0	12	0	1	CPE-7.04.1d	1	Ecrit	60	100%			
	CPE-7.05	Contexte professionnel	16,5	6	10,5	0	1,25	CPE-7.05							
	CPE-7.05.1	Connaissance des systèmes éducatifs	12	6	6	0	1	CPE-7.05.1	1	Ecrit	90	100%			
	CPE-7.05.2	Coopération au sein d'une communauté éducative	4,5	0	4,5	0	0,25	CPE-7.05.2	1	Dossier	-	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	262	56,5	175,5	21	30								

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS		Nb total d'épreuves	Nature	Durée (minutes)	Coeff.	Nature	Durée (minutes)	Coeff.
	CPE-8.01	Acteur, animateur et accompagnateur	174	36	138	0	20	CPE-8.01							
	CPE-8.01.1	Savoirs fondamentaux	105	30	75	0	13,75	CPE-8.01.1							
	CPE-8.01.1.1	Sociologie de l'éducation et de la formation	21	6	15	0	2,75	CPE-8.01.1.1	1	Dossier	-	100%			
	CPE-8.01.1.2	Psychologie de l'éducation et de la formation	21	6	15	0	2,75	CPE-8.01.1.2	1	Ecrit	180	100%			
	CPE-8.01.1.3	Philosophie de l'éducation et de la formation	21	6	15	0	2,75	CPE-8.01.1.3	1	Ecrit	180	100%			
	CPE-8.01.1.4	Histoire de l'éducation, encadrement éducatif en France et en Europe	21	6	15	0	2,75	CPE-8.01.1.4	1	Ecrit	180	100%			
	CPE-8.01.1.5	Droit de l'éducation et de la formation	21	6	15	0	2,75	CPE-8.01.1.5	1	Dossier	-	100%			
	CPE-8.01.2	Savoirs transversaux	60	6	54	0	5,5	CPE-8.01.2							
	CPE-8.01.2.1	Stratégies de mise en oeuvre de l'action éducative	30	0	30	0	2,75	CPE-8.01.2.1	2	Ecrit	240	60%	Ecrit	120	40%
	CPE-8.01.2.2	Capacités réflexionnelles: méthodologie de l'analyse et de l'argumentation	30	6	24	0	2,75	CPE-8.01.2.2	2	Ecrit	300	60%	Ecrit	180	40%
	CPE-8.01.3	Construire et développer les apprentissages des élèves	9	0	9	0	0,75	CPE-8.01.3							
SEM	CPE-8.01.3.1	Accompagnement des élèves dans leur parcours de formation et d'orientation	9	0	9	0	0,75	CPE-8.01.3.1	1	Ecrit	60	100%			
	CPE-8.02	Praticien réflexif	24	0	24	0	5	CPE-8.02							
ESTRE	CPE-8.02.1	Pratique réflexive	12	0	12	0	4	CPE-8.02.1							
	CPE-8.02.1.1	Stage	12	0	12	0	4	CPE-8.02.1.1	1	Dossier	-	100%			
8	CPE-8.02.2	Apprentissage tout au long de la vie	12	0	12	0	1	CPE-8.02.2							
	CPE-8.02.2.1	Littératie numérique	12	0	12	0	1	CPE-8.02.2.1	1	E-portfolio	-	100%			
	CPE-8.03	Recherche	24	9	15	0	1,5	CPE-8.03							
	CPE-8.03.1	Initiation à la recherche	24	9	15	0	1,5	CPE-8.03.1	2	Oral	5 à 15	50%	Dossier	-	50%
	CPE-8.04	Exercer en milieu interculturel	22	4	18	0	1,5	CPE-8.04							
	CPE-8.04.1	Langue vivante étrangère ou régionale au choix :	12	0	12	0	1	CPE-8.04.1							
	CPE-8.04.1a	Reo Tahiti	12	0	12	0	1	CPE-8.04.1a	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	CPE-8.04.1b	Anglais	12	0	12	0	1	CPE-8.04.1b	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	CPE-8.04.1c	Espagnol	12	0	12	0	1	CPE-8.04.1c	1	Ecrit	90	100%			
	CPE-8.04.1d	Mandarin	12	0	12	0	1	CPE-8.04.1d	1	Ecrit	60	100%			
	CPE-8.04.2	Interculturalité	10	4	6	0	0,5	CPE-8.04.2	1	Dossier	-	100%			
	CPE-8.05	Contexte professionnel	21	9	15	0	2	CPE-8.05							
	CPE-8.05.1	Education et territoires	21	6	15	0	2	CPE-8.05.1	1	Oral	15	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	295	55	210	0	30								
		TOTAL M1	517	110,5	385,5	21	60								

Voté en conseil d' institut
le 1er juin 2023

DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Parcours : *PROFESSORAT DES ECOLES (PE)*

NIVEAU M 1 2023-2024

									Epreuve 1			Epreuve 2		
	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nombre d'épreuves	Nature	Durée en minutes	Coeff	Nature	Durée	Coeff
SEMESTRE 7	PE-7.01	Polyvalence et construction des apprentissages	132	40,5	139,5	1,5	20							
	PE-7.01.1	Savoirs fondamentaux	40,5	18	70,5	1,5	13,5							
	PE-7.01.1.1	Français	40,5	18	22,5	0	6,75	2	Ecrit	120	35%	Ecrit	180	65%
	PE-7.01.1.2	Mathématiques	0	0	48	1,5	6,75	2	Écrit	120	35%	Écrit	180	65%
	PE-7.01.2	Polyvalence et interdisciplinarité	60	3	57	0	4,5							
	PE-7.01.2.1	Histoire-Géographie - EMC	18	3	15	0	1	1	Dossier	-	100%			
	PE-7.01.2.2	Sciences et Technologie	18	0	18	0	1	4	3 écrits (1 en SVT, 1 en physique et 1 en techno)	3 x 30	3 x 11%	Écrit	90	67%
	PE-7.01.2.3	Arts plastiques et Histoire des Arts	6	0	6	0	0,75	1	Écrit	90	100%			
	PE-7.01.2.4	Education musicale et Histoire des Arts	6	0	6	0	0,75	1	Écrit	90	100%			
	PE-7.01.2.5	EPS	12	0	12	0	1	1	Écrit	90	100%			
	PE-7.01.3	Enjeux sociétaux	16,5	10,5	6	0	1							
	PE-7.01.3.1	Ecole inclusive	6	6	0	0	0,5	1	Écrit	120	100%			
	PE-7.01.3.2	Egalité filles garçons	10,5	4,5	6	0	0,5	1	Questionnaire numérique	45	100%			
	PE-7.01.4	Développement et apprentissages	15	9	6	0	1							
	PE-7.01.4.1	Psychologie des apprentissages scolaires et développement de l'enfant	15	9	6	0	1	1	Ecrit	120	100%			
	PE-7.02	Praticien réflexif	28,5	0	16,5	12	5							
	PE-7.02.1	Pratique réflexive	12	0	0	12	4							
	PE-7.02.1.1	Stage	12	0	0	12	4	1	Dossier	-	100%			
	PE-7.02.2	Apprentissage tout au long de la vie	16,5	0	16,5	0	1							
	PE-7.02.2.1	Littératie numérique	13,5	0	13,5	0	1	1	e-portfolio	-	100%			
	PE-7.02.2.2	Recherche documentaire	3	0	3	0	0							
	PE-7.03	Recherche	7,5	3	4,5	0	1							
	PE-7.03.1	Initiation à la recherche	7,5	3	4,5	0	1	1	dossier		100%			
	PE-7.04	Enseigner en milieu plurilingue	49,5	9	40,5	0	2,75							
	PE-7.04.1	LVE Anglais	21	0	21	0	1,25	2	oral	5 à 10	50%	écrit	60 à 90	50%
	PE-7.04.2	Langues et culture polynésiennes	18	6	12	0	1	2	Vidéo	10	50%	Écrit	120	50%
	PE-7.04.3	Didactique des langues polynésiennes	10,5	3	7,5	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
	PE-7.05	Contexte professionnel	12	6	10,5	0	1,25							
	PE-7.05.1	Connaissance des systèmes éducatifs	12	6	6	0	1	1	Ecrit	90	100%			
	PE-7.05.2	Vie et fonctionnement de l'Ecole	0	0	4,5	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	229,5	58,5	212	13,5	30							

									Epreuve 1			Epreuve 2		
	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Nature	Durée (minutes)	Coeff.	Nature	Durée (minutes)	Coeff.
SEMESTRE 8	PE-8.01	Polyvalence et construction des apprentissages	132	19	112,5	1,5	18,5							
	PE-8.01.1	Savoirs fondamentaux	79,5	18	60	1,5	14							
	PE-8.01.1.1	Français	40,5	18	22,5	0	7	2	Ecrit	120	35%	Ecrit	180	65%
	PE-8.01.1.2	Mathématiques	39	0	37,5	1,5	7	2	Dossier	-	35%	Écrit	180	65%
	PE-8.01.2	Polyvalence et interdisciplinarité	52,5	0	52,5	0	4,5							
	PE-8.01.2.1	Histoire-Géographie - EMC	12	0	12	0	1	1	Oral	30 max	100%			
	PE-8.01.2.2	Sciences et Technologie	13,5	0	13,5	0	1	1	Oral et Dossier	30	100%			
	PE-8.01.2.3	Arts plastiques et Histoire des Arts	7,5	0	7,5	0	0,75	1	Dossier	-	100%			
	PE-8.01.2.4	Education musicale et Histoire des Arts	7,5	0	7,5	0	0,75	1	Dossier	-	100%			
	PE-8.01.2.5	EPS	12	0	12	0	1	1	Séance	20 à 30	100%			
	PE-8.02	Praticien réflexif	25,5	0	13,5	12	5							
	PE-8.02.1	Pratique réflexive	12	0	0	12	4							
	PE-8.02.1.1	Stage	12	0	0	12	4	1	Dossier	-	100%			
	PE-8.02.2	Apprentissage tout au long de la vie	13,5	0	13,5	0	1							
	PE-8.02.2.1	Littératie numérique	13,5	0	13,5	0	1	1	E-portfolio	-	100%			
	PE-8.03	Recherche	39	30	6	0	2,5							
	PE-8.03.1	Initiation à la recherche	9	3	6	0	1	1	dossier	/	100%			
	PE-8.03.2	Travaux de recherches dans les disciplines d'enseignement	27	27	0	0	1,5	2	exposé	15min	50%	dossier	/	50%
	PE-8.04	Enseigner en milieu plurilingue	39	6	33	0	3							
	PE-8.04.1	Langues et culture polynésiennes	15	0	15	0	1,25	1	Ecrit	120	100%			
	PE-8.04.2	Didactique de l'anglais	18	0	18	0	1,25	1	Ecrit	75	100%			
	PE-8.04.3	Didactique du plurilinguisme	6	6	0	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
	PE-8.05	Contexte professionnel	13,5	3	10,5	0	1							
	PE-8.05.1	Sociologie de l'éducation et lutte contre les inégalités d'apprentissage	13,5	3	10,5	0	1	1	Ecrit	120	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	246	57	175,5	13,5	30							

DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Voté en conseil d' institut le 1er juin 2023

Pas de seconde session

MASTER
Mention : MEEF 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Parcours : *PROFESSORAT DES LYCEES ET COLLEGES (PLC) - ECONOMIE - GESTION (EG)*

NIVEAU M 1 2023-2024

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS		Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
SEMESTRE 7	EG.PLC-7.01	Pilote de son enseignement	163,5	79,5	84	0	21,25	EG.PLC-7.01							
	EG.PLC-7.01.1	*Disciplinaire*	*78*	*36*	*42*	*0*	*12*	*EG.PLC-7.01.1*							
	EG.PLC-7.01.1.1	Fondamentaux de l'économie, du droit et du management	39	18	21	0	6	EG.PLC-7.01.1.1	2	Ecrit	120	50%	Ecrit	120	50%
	EG.PLC-7.01.1.2	Fondamentaux du marketing, du commerce et de la vente	39	18	21	0	6	EG.PLC-7.01.1.2	2	Ecrit	120	50%	Ecrit	120	50%
	EG.PLC-7.01.2	*Didactique*	*54*	*24*	*30*	*0*	*7,25*	*EG.PLC-7.01.2*							
	EG.PLC-7.01.2.1	Didactique appliquée à l'économie, au droit et au management	27	12	15	0	3,75	EG.PLC-7.01.2.1	2	Oral	20	50%	Oral	20	50%
	EG.PLC-7.01.2.2	Didactique appliquée au marketing, au commerce et à la vente	27	12	15	0	3,5	EG.PLC-7.01.2.2	2	Oral	20	50%	Oral	20	50%
	EG.PLC-7.01.3	*Enjeux sociétaux*	*10,5*	*10,5*	*0*	*0*	*1*	*EG.PLC-7.01.3*							
	EG.PLC-7.01.3.1	Ecole inclusive	6	6	0	0	0,5	EG.PLC-7.01.3.1	1	Ecrit	120	100%			
	EG.PLC-7.01.3.2	Egalité filles garçons	10,5	4,5	6	0	0,5	EG.PLC-7.01.3.2	1	Questionnaire numérique	45	100%			
	EG.PLC-7.01.4	*Développement et apprentissages*	*15*	*9*	*6*	*0*	*1*	*EG.PLC-7.01.4*							
	EG.PLC-7.01.4.1	Psychologie des apprentissages scolaires et développement de l'enfant	15	9	6	0	1	EG.PLC-7.01.4.1	1	Ecrit	120	100%			
	EG.PLC-7.02	Praticien réflexif	33	0	33	0	5	EG.PLC-7.02							
	EG.PLC-7.02.1	*Pratique réflexive*	*12*	*0*	*12*	*0*	*4*	*EG.PLC-7.02.1*							
	EG.PLC-7.02.1.1	Stage	12	0	12	0	4	EG.PLC-7.02.1.1	1	Dossier	-	100%			
	EG.PLC-7.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*21*	*0*	*21*	*0*	*1*	*EG.PLC-7.02.2*							
	EG.PLC-7.02.2.1	Littératie numérique	18	0	18	0	1	EG.PLC-7.02.2.1	1	E-portfolio	-	100%			
	EG.PLC-7.02.2.2	Recherche documentaire	3	0	3	0	0	EG.PLC-7.02.2.2							
	EG.PLC-7.03	Recherche	21	9	12	0	1,5	EG.PLC-7.03							
	EG.PLC-7.03.1	Initiation à la recherche	21	9	12	0	1,5	EG.PLC-7.03.1	1	Dossier	-	100%			
	EG.PLC-7.04	Enseigner en milieu interculturel	15	0	15	0	1	EG.PLC-7.04							
	EG.PLC-7.04.1	Langue vivante étrangère ou régionale au choix :	*15*	*0*	*15*	*0*	*1*	EG.PLC-7.04.1							
	EG.PLC-7.04.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	1	EG.PLC-7.04.1a	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	EG.PLC-7.04.1b	Anglais	15	0	15	0	1	EG.PLC-7.04.1b	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	EG.PLC-7.04.1c	Espagnol	15	0	15	0	1	EG.PLC-7.04.1c	1	Ecrit	90	100%			
	EG.PLC-7.04.1d	Mandarin	15	0	15	0	1	EG.PLC-7.04.1d	1	Ecrit	60	100%			
	EG.PLC-7.05	Contexte professionnel	16,5	6	10,5	0	1,25	EG.PLC-7.05							
	EG.PLC-7.05.1	Connaissance des systèmes éducatifs	12	6	6	0	1	EG.PLC-7.05.1	1	Ecrit	90	100%			
	EG.PLC-7.05.2	Coopération au sein d'une communauté éducative	4,5	0	4,5	0	0,25	EG.PLC-7.05.2	1	Dossier	-	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	**249**	**94,5**	**154,5**	**0**	**30**								

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS		Nb total d'épreuves	Nature	Durée (minutes)	Coeff.	Nature	Durée (minutes)	Coeff.
SEMESTRE 8	EG-PLC-8.01	Pilote de son enseignement	153	60	93	0	21	EG-PLC-8.01							
	EG.PLC-8.01.1	*Disciplinaire*	*81*	*36*	*45*	*0*	*12*	*EG.PLC-8.01.1*							
	EG.PLC-8.01.1.1	Fondamentaux de l'économie, du droit et du management	40,5	18	22,5	0	6	EG.PLC-8.01.1.1	2	Ecrit	180	50%	Ecrit	180	50%
	EG.PLC-8.01.1.2	Fondamentaux du marketing, du commerce et de la vente	40,5	18	22,5	0	6	EG.PLC-8.01.1.2	2	Ecrit	180	50%	Ecrit	180	50%
	EG.PLC-8.01.2	*Didactique*	*54*	*24*	*30*	*0*	*8*	*EG.PLC-8.01.2*							
	EG.PLC-8.01.2.1	Didactique appliquée à l'économie, au droit et au management	27	12	15	0	4	EG.PLC-8.01.2.1	2	Oral	20	50%	Oral	20	50%
	EG.PLC-8.01.2.2	Didactique appliquée au marketing, au commerce et à la vente	27	12	15	0	4	EG.PLC-8.01.2.2	2	Oral	20	50%	Oral	20	50%
	EG.PLC-8.01.3	*Construire et développer les apprentissages des élèves*	*18*	*0*	*18*	*0*	*1*	*EG.PLC-8.01.3*							
	EG.PLC-8.01.3.1	Didactique de l'interdisciplinarité/bivalence	9	0	9	0	0,5	EG.PLC-8.01.3.1	1	Ecrit	60	100%			
	EG.PLC-8.01.3.2	Accompagnement du parcours des élèves	9	0	9	0	0,5	EG.PLC-8.01.3.2	1	Ecrit	60	100%			
	EG.PLC-8.02	Praticien réflexif	30	0	30	0	5	EG.PLC-8.02							
	EG.PLC-8.02.1	*Pratique réflexive*	*12*	*0*	*12*	*0*	*4*	*EG.PLC-8.02.1*							
	EG.PLC-8.02.1.1	Stage	12	0	12	0	4	EG.PLC-8.02.1.1	1	Dossier	-	100%			
	EG.PLC-8.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*18*	*0*	*18*	*0*	*1*	*EG.PLC-8.02.2*							
	EG.PLC-8.02.2.1	Littératie numérique	18	0	18	0	1	EG.PLC-8.02.2.1	1	E-portfolio	-	100%			
	EG.PLC-8.03	Recherche	24	9	15	0	1,5	EG.PLC-8.03							
	EG.PLC-8.03.1	Initiation à la recherche	24	9	15	0	1,5	EG.PLC-8.03.1	2	Oral	5 à 15	50%	Dossier	-	50%
	EG.PLC-8.04	Enseigner en milieu interculturel	25	4	21	0	1,5	EG.PLC-8.04							
	EG.PLC-8.04.1	Langue vivante étrangère ou régionale au choix :	15	0	15	0	1	EG.PLC-8.04.1							
	EG.PLC-8.04.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	1	EG.PLC-8.04.1a	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	EG.PLC-8.04.1b	Anglais	15	0	15	0	1	EG.PLC-8.04.1b	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	EG.PLC-8.04.1c	Espagnol	15	0	15	0	1	EG.PLC-8.04.1c	1	Ecrit	90	100%			
	EG.PLC-8.04.1d	Mandarin	15	0	15	0	1	EG.PLC-8.04.1d	1	Ecrit	60	100%			
	EG.PLC-8.04.2	Interculturalité	10	4	6	0	0,5	EG.PLC-8.04.2	1	Dossier	-	100%			
	EG.PLC-8.05	Contexte professionnel	15	9	6	0	1	EG.PLC-8.05							
	EG.PLC-8.05.1	Sociologie de l'éducation et lutte contre les inégalités d'apprentissage	15	9	6	0	1	EG.PLC-8.05.1	1	Ecrit	120	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	**247**	**82**	**165**	**0**	**30**								

TOTAL M1	**496**	**176,5**	**319,5**	**0**	**60**

M1 MEEF2 PLC EG

DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Voté en conseil d' institut le 1er juin 2023

Pas de seconde session

MASTER
Mention : MEEF 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Parcours : ***PROFESSORAT DES LYCEES ET COLLEGES (PLC) - MATHEMATIQUES (M)***

NIVEAU M1 2023-2024

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
SEMESTRE 7	**M.PLC-7.01**	**Pilote de son enseignement**	**198,5**	**84,5**	**102**	**0**	**21,25**							
	M.PLC-7.01.1	*Disciplinaire*	*90*	*30*	*60*	*0*	*13,25*							
	M.PLC-7.01.1.1	Algèbre, Arithmétique et Géométrie	45	15	30	0	6,75	2	Ecrit	120	50%	Ecrit	120	50%
	M.PLC-7.01.1.2	Analyse, Probabilités et Statistiques	45	15	30	0	6,5	2	Ecrit	120	50%	Ecrit	120	50%
	M.PLC-7.01.2	*Didactique*	*45*	*15*	*30*	*0*	*6*							
	M.PLC-7.01.2.1	Didactique appliquée aux Mathématiques	45	15	30	0	6	2	Ecrit	120	50%	Oral	60	50%
	M.PLC-7.01.3	*Enjeux sociétaux*	*16,5*	*10,5*	*6*	*0*	*1*							
	M.PLC-7.01.3.1	Ecole inclusive	6	6	0	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
	M.PLC-7.01.3.2	Egalité filles garçons	10,5	4,5	6	0	0,5	1	Questionnaire numérique	45	100%			
	M.PLC-7.01.4	*Développement et apprentissages*	*15*	*9*	*6*	*0*	*1*							
	M.PLC-7.01.4.1	Psychologie des apprentissages scolaires et développement de l'enfant	15	9	6	0	1	1	Ecrit	120	100%			
	M.PLC-7.02	**Pratiolen réflexif**	*33*	*0*	*33*	*0*	*5*							
	M.PLC-7.02.1	*Pratique réflexive*	*12*	*0*	*12*	*0*	*4*							
	M.PLC-7.02.1.1	Stage	12	0	12	0	4	1	Dossier	-	100%			
	M.PLC-7.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*21*	*0*	*21*	*0*	*1*							
	M.PLC-7.02.2.1	Littératie numérique	18	0	18	0	1	1	E-portfolio	-	100%			
	M.PLC-7.02.2.2	Recherche documentaire	3	0	3	0	0							
	M.PLC-7.03	**Recherche**	**21**	**9**	**12**	**0**	**1,5**							
	M.PLC-7.03.1	Initiation à la recherche	21	9	12	0	1,5	1	Dossier	-	100%			
	M.PLC-7.04	**Enseigner en milieu interculturel**	**16**	**0**	**16**	**0**	**1**							
	M.PLC-7.04.1	*Langue vivante étrangère ou régionale au choix :*	*16*	*0*	*16*	*0*	*1*							
	M.PLC-7.04.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	1	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	M.PLC-7.04.1b	Anglais	15	0	15	0	1	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	M.PLC-7.04.1c	Espagnol	15	0	15	0	1	1	Ecrit	90	100%			
	M.PLC-7.04.1d	Mandarin	15	0	15	0	1	1	Ecrit	60	100%			
	M.PLC-7.05	**Contexte professionnel**	**10,5**	**6**	**10,5**	**0**	**1,25**							
	M.PLC-7.05.1	Connaissance des systèmes éducatifs	12	6	6	0	1	1	Ecrit	90	100%			
	M.PLC-7.05.2	Coopération au sein d'une communauté éducative	4,5	0	4,5	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	**262**	**79,5**	**172,5**	**0**	**30**							

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Nature	Durée (minutes)	Coeff.	Nature	Durée (minutes)	Coeff.
SEMESTRE 8	**M.PLC-8.01**	**Pilote de son enseignement**	**168**	**37,5**	**118,5**	**0**	**21**							
	M.PLC-8.01.1	*Disciplinaire*	*78*	*21*	*57*	*0*	*11,5*							
	M.PLC-8.01.1.1	Algèbre, Arithmétique et Géométrie	30	9	21	0	4,5	2	Ecrit	120	50%	Ecrit	120	50%
	M.PLC-8.01.1.2	Analyse, Probabilités et Statistiques	30	9	21	0	4,5	2	Ecrit	120	50%	Ecrit	120	50%
	M.PLC-8.01.1.3	Préparation à l'oral de type 1	18	3	15	0	2,5	1	Oral	60	100%			
	M.PLC-8.01.2	*Didactique*	*60*	*16,5*	*43,5*	*0*	*8,5*							
	M.PLC-8.01.2.1	Didactique appliquée aux Mathématiques	42	13,5	28,5	0	6	2	Ecrit	120	50%	Oral	60	50%
	M.PLC-8.01.2.2	Préparation à l'oral de type 2	18	3	15	0	2,5	1	Oral	60	100%			
	M.PLC-8.01.3	*Construire et développer les apprentissages des élèves*	*18*	*0*	*18*	*0*	*1*							
	M.PLC-8.01.3.1	Didactique de l'interdisciplinarité/bivalence	9	0	9	0	0,5	1	Ecrit	60	100%			
	M.PLC-8.01.3.2	Accompagnement du parcours des élèves	9	0	9	0	0,5	1	Ecrit	60	100%			
	M.PLC-8.02	**Pratiolen réflexif**	**30**	**0**	**30**	**0**	**5**							
	M.PLC-8.02.1	*Pratique réflexive*	*12*	*0*	*12*	*0*	*4*							
	M.PLC-8.02.1.1	Stage	12	0	12	0	4	1	Dossier	-	100%			
	M.PLC-8.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*18*	*0*	*18*	*0*	*1*							
	M.PLC-8.02.2.1	Littératie numérique	18	0	18	0	1	1	E-portfolio	-	100%			
	M.PLC-8.03	**Recherche**	**24**	**9**	**15**	**0**	**1,5**							
	M.PLC-8.03.1	Initiation à la recherche	24	9	15	0	1,5	2	Oral	5 à 15	50%	Dossier	-	50%
	M.PLC-8.04	**Enseigner en milieu interculturel**	**26**	**4**	**21**	**0**	**1,5**							
	M.PLC-8.04.1	*Langue vivante étrangère ou régionale au choix :*	*15*	*0*	*15*	*0*	*1*							
	M.PLC-8.04.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	1	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	M.PLC-8.04.1b	Anglais	15	0	15	0	1	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	M.PLC-8.04.1c	Espagnol	15	0	15	0	1	1	Ecrit	90	100%			
	M.PLC-8.04.1d	Mandarin	15	0	15	0	1	1	Ecrit	60	100%			
	M.PLC-8.04.2	Interculturalité	10	4	6	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
	M.PLC-8.05	**Contexte professionnel**	**15**	**9**	**6**	**0**	**1**							
	M.PLC-8.05.1	Sociologie de l'éducation et lutte contre les inégalités d'apprentissage	15	9	6	0	1	1	Ecrit	120	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	**250**	**59,5**	**190,5**	**0**	**30**							

TOTAL M1	**502**	**139**	**383**	**0**	**60**

0 DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Voté en conseil d' institut le 1er juin 2023

Pas de seconde session

MASTER
Mention : MEEF 4 PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION

Parcours : MEDIATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE (MSC)

NIVEAU M 1 2023-2024

SEMESTRE 7

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
	MSC-7.01	Culture disciplinaire	57	28	29	0	12							
	MSC-7.01.1	Muséologie : Approche historique et épistémologique	24	21	3	0	6	2	Oral	15	50%	Portfolio		50%
	MSC-7.01.2	Programmes scolaires : éducation artistique et scientifique	9	0	9	0	2	1	Dossier	-	100%			
	MSC-7.01.3	Institutions, acteurs et politiques culturelles	12	0	12	0	2	1	Dossier	-	100%			
	MSC-7.01.4	Outils et méthodes pour les humanités numériques	12	7	5	0	2	1	Dossier	-	100%			
	MSC-7.02	Langue vivante étrangère ou régionale au choix :	15	0	15	0	2							
	MSC-7.02.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	2	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	MSC-7.02.1b	Anglais	15	0	15	0	2	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	MSC-7.02.1c	Espagnol	15	0	15	0	2	1	Ecrit	90	100%			
	MSC-7.02.1d	Mandarin	15	0	15	0	2	1	Ecrit	60	100%			
	MSC-7.03	Recherche	18	12	6	0	2							
	MSC-7.03.1	Savoirs de recherche MSC	18	12	6	0	2	1	Portfolio	-	100%			
	MSC-7.04	Contextes d'exercice du métier	60	0	33	27	8							
	MSC-7.04.1	Patrimoine : conservation et valorisation	12	0	12	0	2	1	Dossier	-	100%			
	MSC-7.04.2	Conception d'expositions MSC	12	0	12	0	2	1	Portfolio	-	100%			
	MSC-7.04.3	Pratiques d'écriture visée MSC	18	0	9	9	2	1	Portfolio	-	100%			
	MSC-7.04.4	Médiation : corps et voix	18	0	0	18	2	1	Oral	20	100%			
	MSC-7.05	Pratique réflexive	15	6	9	0	6							
	MSC-7.05.1	Stage	0	0	0	0	4	1	Rapport de stage	-	100%			
	MSC-7.05.2	Analyse de pratique	15	6	9	0	2	1	Exposé	20	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	165	46	92	27	30							

SEMESTRE 8

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
	MSC-8.01	Dimension professionnelle	45	12	33	0	11							
	MSC-8.01.1	Epistémologie des sciences et savoirs traditionnels en Polynésie	12	6	6	0	5	1	Dossier	-	100%			
	MSC-8.01.2	Egalité filles-garçons	12	6	6	0	3	1	Dossier	-	100%			
	MSC-8.01.3	Usage responsable d'internet	9	0	9	0	1	1	E-portfolio	-	100%			
	MSC-8.01.4	Création numérique	12	0	12	0	2	1	Production numérique	-	100%			
	MSC-8.02	Langue vivante étrangère ou régionale au choix :	15	0	15	0	2							
	MSC-8.02.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	2	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	MSC-8.02.1b	Anglais	15	0	15	0	2	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	MSC-8.02.1c	Espagnol	15	0	15	0	2	1	Ecrit	90	100%			
	MSC-8.02.1d	Mandarin	15	0	15	0	2	1	Ecrit	60	100%			
	MSC-8.03	Recherche	18	12	6	0	3							
	MSC-8.03.1	Savoirs de recherche MSC	18	12	6	0	3	1	Exposé	20	100%			
	MSC-8.04	Contextes d'exercice du métier	60	0	33	27	8							
	MSC-8.04.1	Projets éducatifs et culturels en partenariat	12	0	12	0	2	1	Dossier	-	100%			
	MSC-8.04.2	Conceptions d'expositions MSC	12	0	12	0	2	1	Portfolio	-	100%			
	MSC-8.04.3	Pratiques d'écritures visée MSC	18	0	9	9	2	1	Portfolio	-	100%			
	MSC-8.04.4	Médiation : corps et voix	18	0	0	18	2	1	Oral	20	100%			
	MSC-8.05	Pratique réflexive	12	0	12	0	6							
	MSC-8.05.1	Stage	0	0	0	0	4	1	Rapport de stage	-	100%			
	MSC-8.05.2	Analyse de pratique	12	0	12	0	2	1	Exposé	20	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	150	24	99	27	30							

TOTAL M1	315	70	191	54	60

DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

MASTER
Mention : MEEF 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Parcours : *PROFESSORAT DES ECOLES (PE)*

NIVEAU M2 2023-2024

Voté en conseil d' institut
le 1er juin 2023

Pas de seconde session

SEMESTRE 9

UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS		Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
PE-9.01	**Polyvalence et construction des apprentissages**	**163**	**24**	**124,6**	**4,6**	**17**	**PE-9.01**							
PE-9.01.1	*Savoirs fondamentaux*	*61,6*	*9*	*61*	*1,6*	*11*	*PE-9.01.1*							
PE-9.01.1.1	Français	34,5	9	25,5	0	5,5	PE-9.01.1.1	2	Oral et Dossier	20	50%	Ecrit	180	50%
PE-9.01.1.2	Mathématiques	27	0	25,5	1,5	5,5	PE-9.01.1.2	2	Oral et Dossier	30	50%	Ecrit	180	50%
PE-9.01.2	*Polyvalence et interdisciplinarité*	*66,6*	*0*	*62,6*	*3*	*4,75*	*PE-9.01.2*							
PE-9.01.2.1	Histoire-Géographie, EMC	12	0	12	0	1	PE-9.01.2.1	1	Oral	30 max	100%			
PE-9.01.2.2	Sciences et Technologie	13,5	0	13,5	0	1	PE-9.01.2.2	1	Ecrit	180	100%			
PE-9.01.2.3	Arts plastiques et Histoire des Arts	7,5	0	7,5	0	0,75	PE-9.01.2.3	1	Dossier	-	100%			
PE-9.01.2.4	Education musicale et Histoire des Arts	7,5	0	7,5	0	0,75	PE-9.01.2.4	1	Dossier	-	100%			
PE-9.01.2.5	EPS	12	0	12	0	1	PE-9.01.2.5	1	Séance	20 à 30	100%			
PE-9.01.2.6	Interdisciplinarité	3	0	0	3	0,25	PE-9.01.2.6	1	Dossier	-	100%			
PE-9.01.3	*Développement et apprentissages*	*30*	*12*	*18*	*0*	*1*	*PE-9.01.3*							
PE-9.01.3.1	Savoir enseigner et mettre en oeuvre les apprentissages scolaires	18	6	12	0	0,5	PE-9.01.3.1	1	Ecrit	120	100%			
PE-9.01.3.2	Postures et gestes professionnels	12	6	6	0	0,5	PE-9.01.3.2	1	Ecrit	120	100%			
PE-9.01.4	*Enjeux sociétaux*	*6*	*3*	*3*	*0*	*0,25*	*PE-9.01.4*							
PE-9.01.4.1	Ecole inclusive	6	3	3	0	0,25	PE-9.01.4.1	1	Ecrit	120	100%			
PE-9.02	**Praticien réflexif**	**24**	**0**	**12**	**12**	**0,25**	**PE-9.02**							
PE-9.02.1	*Pratique réflexive*	*12*	*0*	*0*	*12*	*0,6*	*PE-9.02.1*							
PE-9.02.1.1	Stage	0	0	0	0	5,5	PE-9.02.1.1	1	Visite(s)	-	100%			
PE-9.02.1.2	Analyse de pratiques	12	0	0	12	3	PE-9.02.1.2	1	Dossier	-	100%			
PE-9.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*12*	*0*	*12*	*0*	*0,75*	*PE-9.02.2*							
PE-9.02.2.1	Littératie numérique	12	0	12	0	0,75	PE-9.02.2.1	1	E-portfolio	-	100%			
PE-9.03	**Recherche**	**18**	**0**	**18**	**0**	**0,6**	**PE-9.03**							
PE-9.03.1	Savoirs de recherche	18	0	18	0	0,5	PE-9.03.1	1	Dossier	-	100%			
PE-9.04	**Enseigner en milieu plurilingue**	**61**	**3**	**48**	**0**	**2**	**PE-9.04**							
PE-9.04.1	LVE Anglais	21	0	21	0	1	PE-9.04.1	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
PE-9.04.2	Langues et culture polynésiennes	12	3	9	0	0,5	PE-9.04.2	2	Vidéo	10	50%	Ecrit	120	50%
PE-9.04.3	Didactique des langues polynésiennes	9	0	9	0	0,25	PE-9.04.3	1	Vidéo	10	100%			
PE-9.04.4	Didactique du plurilinguisme	9	0	9	0	0,25	PE-9.04.4	1	Dossier	-	100%			
PE-9.05	**Contexte professionnel**	**10,6**	**3**	**7,6**	**0**	**1,25**	**PE-9.05**							
PE-9.05.1	Ethique et déontologie	6	3	3	0	1	PE-9.05.1	1	Ecrit	120	100%			
PE-9.05.2	Vie et fonctionnement de l'Ecole	4,5	0	4,5	0	0,25	PE-9.05.2	1	Dossier	-	100%			
	Volume horaire présentiel au semestre	**266,6**	**30**	**210**	**16,6**	**30**								

SEMESTRE 10

UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS		Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.	Epreuve #3 Nature	Epreuve #3 Durée (minutes)	Epreuve #3 Coeff.
PE-10.01	**Polyvalence et construction des apprentissages**	**63**	**6**	**49,6**	**7,6**	**6**	**PE-10.01**										
PE-10.01.1	*Savoirs fondamentaux*	*20,6*	*0*	*27*	*1,6*	*3,6*	*PE-10.01.1*										
PE-10.01.1.1	Français	12	0	12	0	1,75	PE-10.01.1.1	1	Oral	15	100%						
PE-10.01.1.2	Mathématiques	16,5	0	15	1,5	1,75	PE-10.01.1.2	1	Ecrit	180	100%						
PE-10.01.2	*Polyvalence et interdisciplinarité*	*21*	*0*	*15*	*6*	*1*	*PE-10.01.2*										
PE-10.01.2.1	EPS	15	0	15	0	0,75	PE-10.01.2.1	1	Dossier	-	100%						
PE-10.01.2.2	Interdisciplinarité	6	0	0	6	0,25	PE-10.01.2.2	1	Dossier	-	100%						
PE-10.01.3	*Enjeux sociétaux*	*13,6*	*6*	*7,6*	*0*	*0,6*	*PE-10.01.4*										
PE-10.01.3.1	Ecole inclusive	9	6	3	0	0,25	PE-10.01.4.1	1	Ecrit	120	100%						
PE-10.01.3.2	Egalité filles garçons	4,5	0	4,5	0	0,25	PE-10.01.4.2	1	Oral	15	100%						
PE-10.02	**Praticien réflexif**	**16**	**0**	**3**	**12**	**3,6**	**PE-10.02**										
PE-10.02.1	*Pratique réflexive*	*12*	*0*	*0*	*12*	*3,6*	*PE-10.02.1*										
PE-10.02.1.1	Stage	0	0	0	0	2,5	PE-10.02.1.1	1	Visite(s)	-	100%						
PE-10.02.1.2	Analyse de pratiques	12	0	0	12	1	PE-10.02.1.2	1	Oral	30	100%						
PE-10.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*3*	*0*	*3*	*0*	*0*	*PE-10.02.2*										
PE-10.02.2.1	Littératie numérique	3	0	3	0	0	PE-10.02.2.1	1	Profil Pix	-	100%						
PE-10.03	**Recherche**	**9**	**0**	**9**	**0**	**20,6**	**PE-10.03**										
PE-10.03.1	Mémoire	0	0	0	0	20	PE-10.03.1	1	Mémoire et soutenance	30	100%						
PE-10.03.2	*Au choix en fonction de l'épreuve écrite*	*9*	*0*	*9*	*0*	*0,6*	*PE-10.03.3*										
PE-10.03.2a	Sciences et Technologie	9	0	9	0	0,5	PE-10.03.3a	3	Ecrit	30	15%	Ecrit	30	15%	Ecrit	90	70%
PE-10.03.2b	Histoire-Géographie, EMC	9	0	9	0	0,5	PE-10.03.3b	1	Ecrit	180	100%						
PE-10.03.2c	Arts	9	0	9	0	0,5	PE-10.03.3c	1	Ecrit	180	100%						
PE-10.04	**Enseigner en milieu interculturel**	**9**	**0**	**9**	**0**	**0,6**	**PE-10.04**										
PE-10.04.1	Langues et culture polynésiennes	9	0	9	0	0,5	PE-10.04.1	1	Ecrit	120	100%						
PE-10.06	**Contexte professionnel**	**12**	**6**	**6**	**0**	**0,6**	**PE-10.06**										
PE-10.05.1	Les valeurs de la République	12	6	6	0	0,5	PE-10.05.1	1	Oral	15	100%						
	Volume horaire présentiel au semestre	**108**	**12**	**78,6**	**19,6**	**30**											

TOTAL M2	**384,6**	**42**	**288,6**	**36**	**60**

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
Campus d'Outumaoro - Punaauia - B.P. 6570 - 98702 Faa'a - Tahiti - Polynésie française
Tél.: (+689) 40 80 38 03 - Fax: (+689) 40 80 38 04 - courrier@upf.pf - www.upf.pf

DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Pas de seconde session

MASTER

Mention : MEEF 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Parcours : *PROFESSORAT DES LYCEES ET COLLEGES (PLC) - ANGLAIS (A)*

Voté en conseil d' institut le 1er juin 2023

NIVEAU M2 2023-2024

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
SEMESTRE 9	A.PLC-9.01	Pilote de son enseignement	156	54	85,5	16,5	17,75							
	A.PLC-9.01.1	*Disciplinaire*	*64,5*	*21*	*43,5*	*0*	*11*							
	A.PLC-9.01.1.1	Composition en langue étrangère	21	6	15	0	3	2	Ecrit	90	50%	Ecrit	180	50%
	A.PLC-9.01.1.2	Savoirs disciplinaires appliqués	21	6	15	0	3	2	Ecrit	90	50%	Ecrit	180	50%
	A.PLC-9.01.1.3	Traduction et linguistique	10,5	3	7,5	0	2	1	Ecrit	90	100%			
	A.PLC-9.01.1.4	Epistémologique et histoire de la discipline	12	6	6	0	3	1	Ecrit	90	100%			
	A.PLC-9.01.2	*Didactique*	*48,5*	*18*	*12*	*16,5*	*5,25*							
	A.PLC-9.01.2.1	Approches pédagogiques et didactiques	24	12	12	0	3,25	2	Ecrit	75	50%	Ecrit	75	50%
	A.PLC-9.01.2.2	Conception de support pédagogique	22,5	6	0	16,5	2	2	Oral	10	50%	Ecrit	90	50%
	A.PLC-9.01.3	*Développement et apprentissages*	*30*	*12*	*18*	*0*	*1*							
	A.PLC-9.01.3.1	Savoir enseigner et mettre en œuvre les apprentissages scolaires	18	6	12	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
	A.PLC-9.01.3.2	Postures et gestes professionnels	12	6	6	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
	A.PLC-9.01.4	*Enjeux sociétaux*	*6*	*3*	*3*	*0*	*0,25*							
	A.PLC-9.01.4.1	Ecole inclusive	6	3	3	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
	A.PLC-9.01.5	*Construire et développer les apprentissages des élèves*	*9*	*0*	*9*	*0*	*0,25*							
	A.PLC-9.01.5.1	Autorité/gestion de classe	9	0	9	0	0,25	1	Ecrit	60	100%			
	A.PLC-9.02	Praticien réflexif	*30*	*0*	*30*	*0*	*9,25*							
	A.PLC-9.02.1	*Pratique réflexive*	*15*	*0*	*15*	*0*	*8,5*							
	A.PLC-9.02.1.1	Stage	0	0	0	0	5,5	1	Visite(s)	-	100%			
	A.PLC-9.02.1.2	Analyse de pratique	15	0	15	0	3	1	Dossier	-	100%			
	A.PLC-9.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*15*	*0*	*15*	*0*	*0,75*							
	A.PLC-9.02.2.1	Littératie numérique	15	0	15	0	0,75	1	E-portfolio	-	100%			
	A.PLC-9.03	Recherche	12	0	12	0	0,5							
	A.PLC-9.03.1	Savoirs de recherche	12	0	12	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
	A.PLC-9.04	Enseigner en milieu interculturel	21	0	6	15	1,25							
	A.PLC-9.04.1	Micro-enseignement	*15*	*0*	*0*	*15*	*1*	1	Enseignement/Pratique	15	100%			
	A.PLC-9.04.2	Interculturalité	6	0	6	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
	A.PLC-9.05	Contexte professionnel	10,5	3	7,5	0	1,25							
	A.PLC-9.05.1	Ethique et déontologie	6	3	3	0	0,75	1	Ecrit	120	100%			
	A.PLC-9.05.2	Coopération au sein d'une communauté éducative	4,5	0	4,5	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	229,5	57	141	31,5	30							

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Nature	Durée (minutes)	Coeff.	Nature	Durée (minutes)	Coeff.
SEMESTRE 10	A.PLC-10.01	Pilote de son enseignement	105	37,5	52,5	15	5							
	A.PLC-10.01.1	*Disciplinaire*	54	18	36	0	3							
	A.PLC-10.01.1.1	Composition en langue étrangère	15	6	9	0	1	1	Ecrit	180	100%			
	A.PLC-10.01.1.2	Savoirs disciplinaires appliqués	15	6	9	0	1	1	Ecrit	180	100%			
	A.PLC-10.01.1.3	Traduction	12	0	12	0	0,5	1	Ecrit	180	100%			
	A.PLC-10.01.1.4	Epistémologie et histoire de la discipline	12	6	6	0	0,5	1	Ecrit	90	100%			
	A.PLC-10.01.2	*Didactique*	36	13,5	7,5	15	1,5							
	A.PLC-10.01.2.1	Approches pédagogiques et didactiques	15	7,5	7,5	0	1	2	Ecrit	75	50%	Ecrit	75	50%
	A.PLC-10.01.2.2	Conception de support pédagogique	21	6	0	15	0,5	2	Oral	10	50%	Ecrit	90	50%
	A.PLC-10.01.3	*Enjeux sociétaux*	*15*	*6*	*9*	*0*	*0,5*							
	A.PLC-10.01.3.1	Ecole inclusive	9	6	3	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
	A.PLC-10.01.3.2	Egalité filles garçons	6	0	6	0	0,25	1	Oral	15	100%			
	A.PLC-10.02	Praticien réflexif	18	0	18	0	3,75							
	A.PLC-10.02.1	*Pratique réflexive*	9	0	9	0	3,5							
	A.PLC-10.02.1.1	Stage	0	0	0	0	2,5	1	Visite(s)	-	100%			
	A.PLC-10.02.1.2	Analyse de pratique	9	0	9	0	1	1	Oral	30	100%			
	A.PLC-10.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	9	0	9	0	0,25							
	A.PLC-10.02.2.1	Littératie numérique	9	0	9	0	0,25	1	E-portfolio	-	100%			
	A.PLC-10.03	Recherche	6	0	6	0	20,25							
	A.PLC-10.03.1	Savoirs de recherche	6	0	6	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
	A.PLC-10.03.2	Mémoire	0	0	0	0	20	1	Mémoire et soutenance	30	100%			
	A.PLC-10.04	Enseigner en milieu interculturel	15	0	0	15	0,5							
	A.PLC-10.04.1	Micro-enseignement	15	0	0	15	0,5	1	Enseignement/Pratique	15	100%			
	A.PLC-10.05	Contexte professionnel	12	6	6	0	0,5							
	A.PLC-10.05.1	Les valeurs de la République	12	6	6	0	0,5	1	Oral	15	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	156	43,5	82,5	30	30							

TOTAL M2	385,5	100,5	223,5	61,5	60

DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Pas de seconde session

Voté en conseil d' institut le 1er juin 2023

MASTER
Mention : MEEF 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Parcours : *PROFESSORAT DES LYCEES ET COLLEGES (PLC) - HISTOIRE - GEOGRAPHIE (HG)*

NIVEAU M2 2023-2024

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
SEMESTRE 9	HG.PLC-9.01	Pilote de son enseignement	171	15	156	0	17,75							
	HG.PLC-9.01.1	*Disciplinaire*	*72*	*0*	*72*	*0*	*10,5*							
	HG.PLC-9.01.1.1	Histoire 1	12	0	12	0	1,75	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.1.2	Histoire 2	12	0	12	0	1,75	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.1.3	Histoire 3	12	0	12	0	1,75	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.1.4	Géographie 1	12	0	12	0	1,75	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.1.5	Géographie 2	12	0	12	0	1,75	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.1.6	Géographie 3	12	0	12	0	1,75	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.2	*Didactique*	*84*	*0*	*84*	*0*	*6,75*							
	HG.PLC-9.01.2.1	Didactique Histoire 1	9	0	9	0	1	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.2.2	Didactique Histoire 2	9	0	9	0	1	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.2.3	Didactique Histoire 3	9	0	9	0	1	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.2.4	Didactique Géographie 1	9	0	9	0	1	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.2.5	Didactique Géographie 2	9	0	9	0	1	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.2.6	Didactique Géographie 3	9	0	9	0	0,75	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-9.01.3	*Développement et apprentissages*	*30*	*12*	*18*	*0*	*1*							
	HG.PLC-9.01.3.1	Savoir enseigner et mettre en œuvre les apprentissages scolaires	18	6	12	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
	HG.PLC-9.01.3.2	Postures et gestes professionnels	12	6	6	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
	HG.PLC-9.01.4	*Enjeux sociétaux*	*6*	*3*	*3*	*0*	*0,25*							
	HG.PLC-9.01.4.1	Ecole inclusive	6	3	3	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
	HG.PLC-9.01.5	*Construire et développer les apprentissages des élèves*	*9*	*0*	*9*	*0*	*0,25*							
	HG.PLC-9.01.5.1	Autorité/gestion de classe	9	0	9	0	0,25	1	Ecrit	60	100%			
	HG.PLC-9.02	Praticien réflexif	30	0	30	0	8,25							
	HG.PLC-9.02.1	*Pratique réflexive*	*15*	*0*	*15*	*0*	*5,5*							
	HG.PLC-9.02.1.1	Stage	0	0	0	0	5,5	1	Visite(s)	-	100%			
	HG.PLC-9.02.1.2	Analyse de pratique	15	0	15	0	3	1	Dossier	-	100%			
	HG.PLC-9.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*15*	*0*	*15*	*0*	*0,75*							
	HG.PLC-9.02.2.1	Littératie numérique	15	0	15	0	0,75	1	E-portfolio	-	100%			
	HG.PLC-9.03	Recherche	12	0	12	0	0,6							
	HG.PLC-9.03.1	Savoirs de recherche	12	0	12	0	0,6	1	Dossier	-	100%			
	HG.PLC-9.04	Enseigner en milieu interculturel	21	0	21	0	1,25							
	HG.PLC-9.04.1	*Langue vivante étrangère ou régionale au choix :*	*15*	*0*	*15*	*0*	*1*							
	HG.PLC-9.04.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	1	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	HG.PLC-9.04.1b	Anglais	15	0	15	0	1	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	HG.PLC-9.04.1c	Espagnol	15	0	15	0	1	1	Ecrit	90	100%			
	HG.PLC-9.04.1d	Mandarin	15	0	15	0	1	1	Ecrit	60	100%			
	HG.PLC-9.04.2	Interculturalité	6	0	6	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
	HG.PLC-9.05	Contexte professionnel	10,5	3	7,5	0	1,25							
	HG.PLC-9.05.1	Ethique et déontologie	6	3	3	0	0,75	1	Ecrit	120	100%			
	HG.PLC-9.05.2	Coopération au sein d'une communauté éducative	4,5	0	4,5	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	244,5	18	226,5	0	30							

	UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Nature	Durée (minutes)	Coeff.	Nature	Durée (minutes)	Coeff.
SEMESTRE 10	HG.PLC-10.01	Pilote de son enseignement	87	6	81	0	6							
	HG.PLC-10.01.1	*Disciplinaire*	*48*	*0*	*48*	*0*	*3*							
	HG.PLC-10.01.1.1	Histoire 1	8	0	8	0	0,5	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.1.2	Histoire 2	8	0	8	0	0,5	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.1.3	Histoire 3	8	0	8	0	0,5	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC.10.01.1.4	Géographie 1	8	0	8	0	0,5	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.1.5	Géographie 2	8	0	8	0	0,5	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.1.6	Géographie 3	8	0	8	0	0,5	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.2	*Didactique*	*24*	*0*	*24*	*0*	*1,5*							
	HG.PLC-10.01.2.1	Didactique Histoire 1	4	0	4	0	0,25	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.2.2	Didactique Histoire 2	4	0	4	0	0,25	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.2.3	Didactique Histoire 3	4	0	4	0	0,25	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.3.4	Didactique Géographie 1	4	0	4	0	0,25	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.3.5	Didactique Géographie 2	4	0	4	0	0,25	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.3.6	Didactique Géographie 3	4	0	4	0	0,25	1	écrit ou dossier ou oral	Maximum 360	100%			
	HG.PLC-10.01.3	*Enjeux sociétaux*	*15*	*6*	*9*	*0*	*0,5*							
	HG.PLC-10.01.3.1	Ecole inclusive	9	6	3	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
	HG.PLC-10.01.3.2	Egalité filles garçons	6	0	6	0	0,25	1	Oral	15	100%			
	HG.PLC-10.02	Praticien réflexif	18	0	18	0	3,75							
	HG.PLC-10.02.1	*Pratique réflexive*	*9*	*0*	*9*	*0*	*3,5*							
	HG.PLC-10.02.1.1	Stage	0	0	0	0	2,5	1	Visite(s)	-	100%			
	HG.PLC-10.02.1.2	Analyse de pratique	9	0	9	0	1	1	Oral	30	100%			
	HG.PLC-10.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*9*	*0*	*9*	*0*	*0,25*							
	HG.PLC-10.02.2.1	Littératie numérique	9	0	9	0	0,25	1	E-portfolio	-	100%			
	HG.PLC-10.03	Recherche	6	0	6	0	20,25							
	HG.PLC-10.03.1	Savoirs de recherche	6	0	6	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
	HG.PLC-10.03.2	Mémoire	0	0	0	0	20	1	Mémoire et soutenance	30	100%			
	HG.PLC-10.04	Enseigner en milieu interculturel	15	0	15	0	0,5							
	HG.PLC-10.04.1	*Langue vivante étrangère ou régionale au choix :*	*15*	*0*	*15*	*0*	*0,5*							
	HG.PLC-10.04.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	0,5	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
	HG.PLC-10.04.1b	Anglais	15	0	15	0	0,5	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
	HG.PLC-10.04.1c	Espagnol	15	0	15	0	0,5	1	Ecrit	90	100%			
	HG.PLC-10.04.1d	Mandarin	15	0	15	0	0,5	1	Ecrit	60	100%			
	HG.PLC-10.05	Contexte professionnel	12	6	6	0	0,5							
	HG.PLC-10.05.1	Les valeurs de la République	12	6	6	0	0,5	1	Oral	15	100%			
		Volume horaire présentiel au semestre	138	12	126	0	30							

TOTAL M2	382,5	30	352,5	0	60

DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Pas de seconde session

Voté en conseil d' institut le 1er juin 2023

MASTER
Mention : MEEF 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Parcours : *PROFESSORAT DES LYCEES ET COLLEGES (PLC) - LETTRES (L)*

NIVEAU M2 2023-2024

SEMESTRE 9

UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Épreuve #1 Nature	Épreuve #1 Durée (minutes)	Épreuve #1 Coeff.	Épreuve #2 Nature	Épreuve #2 Durée (minutes)	Épreuve #2 Coeff.
L.PLC-9.01	**Pilote de son enseignement**	**129**	**51**	**78**	**0**	**17,75**							
L.PLC-9.01.1	*Disciplinaire*	*60*	*30*	*30*	*0*	*10,75*							
L.PLC-9.01.1.1	Ecrit 1: Dissertation	48	24	24	0	8	2	CC/E	180	40%	CC/E	360	60%
L.PLC-9.01.1.2	Ecrit 2: Grammaire et stylistique	12	6	6	0	2,75	1	CC/E	90	100%			
L.PLC-9.01.2	*Didactique*	*24*	*12*	*12*	*0*	*5,5*							
L.PLC-9.01.2.1	Préparation écrit 2	12	6	6	0	2,75	1	CC/E	90	100%			
L.PLC-9.01.2.2	Préparation oral 1	12	6	6	0	2,75	1	CC/E	60	100%			
L.PLC-9.01.3	*Développement et apprentissages*	*30*	*9*	*21*	*0*	*1*							
L.PLC-9.01.3.1	Savoir enseigner et mettre en œuvre les apprentissages scolaires	18	6	12	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
L.PLC-9.01.3.2	Postures et gestes professionnels	12	3	9	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
L.PLC-9.01.4	*Enjeux sociétaux*	*6*	*0*	*6*	*0*	*0,25*							
L.PLC-9.01.4.1	Ecole inclusive	6	0	6	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
L.PLC-9.01.5	*Construire et développer les apprentissages des élèves*	*9*	*0*	*9*	*0*	*0,25*							
L.PLC-9.01.5.1	Autorité/gestion de classe	9	0	9	0	0,25	1	Ecrit	60	100%			
L.PLC-9.02	**Pratiolen réflexif**	**30**	**0**	**30**	**0**	**9,25**							
L.PLC-9.02.1	*Pratique réflexive*	*15*	*0*	*15*	*0*	*6,5*							
L.PLC-9.02.1.1	Stage	0	0	0	0	5,5	1	Visite(s)	-	100%			
L.PLC-9.02.1.2	Analyse de pratique	15	0	15	0	3	1	Dossier	-	100%			
L.PLC-9.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*15*	*0*	*15*	*0*	*0,75*							
L.PLC-9.02.2.1	Littératie numérique	15	0	15	0	0,75	1	E-portfolio	-	100%			
L.PLC-9.03	**Reoherche**	**12**	**0**	**12**	**0**	**0,5**							
L.PLC-9.03.1	Savoirs de recherche	12	0	12	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
L.PLC-9.04	**Enseigner en milieu interculturel**	**21**	**0**	**21**	**0**	**1,25**							
L.PLC-9.04.1	*Langue vivante étrangère ou régionale au choix :*	*15*	*0*	*15*	*0*	*1*							
L.PLC-9.04.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	1	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
L.PLC-9.04.1b	Anglais	15	0	15	0	1	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
L.PLC-9.04.1c	Espagnol	15	0	15	0	1	1	Ecrit	90	100%			
L.PLC-9.04.1d	Mandarin	15	0	15	0	1	1	Ecrit	60	100%			
L.PLC-9.04.2	Interculturalité	6	0	6	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
L.PLC-9.05	**Contexte professionnel**	**18,5**	**3**	**13,5**	**0**	**1,25**							
L.PLC-9.05.1	Ethique et déontologie	12	3	9	0	1	1	Ecrit	120	100%			
L.PLC-9.05.2	Coopération au sein d'une communauté éducative	4,5	0	4,5	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
	Volume horaire présentiel au semestre	**208,5**	**54**	**154,5**	**0**	**30**							

SEMESTRE 10

UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Nature	Durée (minutes)	Coeff.	Nature	Durée (minutes)	Coeff.
L.PLC-10.01	**Pilote de son enseignement**	**99**	**42**	**57**	**0**	**5**							
L.PLC-10.01.1	*Disciplinaire*	*36*	*18*	*18*	*0*	*2,5*							
L.PLC-10.01.1.1	Ecrit 1: Dissertation	24	12	12	0	1,5	2	CC/E	180	40%	CC/E	360	60%
L.PLC-10.01.1.2	Ecrit 2: Grammaire et stylistique	12	6	6	0	1	1	CC/E	90	100%			
L.PLC-10.01.2	*Didactique*	*48*	*24*	*24*	*0*	*2*							
L.PLC-10.01.2.1	Préparation écrit 2	12	6	6	0	0,5	1	CC/E	90	100%			
L.PLC-10.01.2.2	Préparation oral 1	36	18	18	0	1,5	2	CC/O	60	50%	CC/O	60	50%
L.PLC-10.01.3	*Enjeux sociétaux*	*15*	*0*	*15*	*0*	*0,5*							
L.PLC-10.01.3.1	Ecole inclusive	9	0	9	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
L.PLC-10.01.3.2	Egalité filles garçons	6	0	6	0	0,25	1	Oral	15	100%			
L.PLC-10.02	**Pratiolen réflexif**	**18**	**0**	**18**	**0**	**3,75**							
L.PLC-10.02.1	*Pratique réflexive*	*9*	*0*	*9*	*0*	*3,5*							
L.PLC-10.02.1.1	Stage	0	0	0	0	2,5	1	Visite(s)	-	100%			
L.PLC-10.02.1.2	Analyse de pratique	9	0	9	0	1	1	Oral	30	100%			
L.PLC-10.02.2	*Apprentissage tout au long de la vie*	*9*	*0*	*9*	*0*	*0,25*							
L.PLC-10.02.2.1	Littératie numérique	9	0	9	0	0,25	1	E-portfolio	-	100%			
L.PLC-10.03	**Reoherche**	**8**	**0**	**8**	**0**	**20,25**							
L.PLC-10.03.1	Savoirs de recherche	8	0	8	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
L.PLC-10.03.2	Mémoire	0	0	0	0	20	1	Mémoire et soutenance	30	100%			
L.PLC-10.04	**Enseigner en milieu interculturel**	**15**	**0**	**15**	**0**	**0,5**							
L.PLC-10.04.1	*Langue vivante étrangère ou régionale au choix :*	*15*	*0*	*15*	*0*	*0,5*							
L.PLC-10.04.1a	Reo Tahiti	15	0	15	0	0,5	2	Oral	5	40%	Ecrit	90	60%
L.PLC-10.04.1b	Anglais	15	0	15	0	0,5	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
L.PLC-10.04.1c	Espagnol	15	0	15	0	0,5	1	Ecrit	90	100%			
L.PLC-10.04.1d	Mandarin	15	0	15	0	0,5	1	Ecrit	60	100%			
L.PLC-10.05	**Contexte professionnel**	**12**	**3**	**9**	**0**	**0,5**							
L.PLC-10.05.1	Les valeurs de la République	12	3	9	0	0,5	1	Oral	15	100%			
	Volume horaire présentiel au semestre	**150**	**45**	**105**	**0**	**30**							

TOTAL M2	**358,5**	**99**	**259,5**	**0**	**60**

DOMAINE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Pas de seconde session

Voté en conseil d' institut le 1er juin 2023

MASTER

Mention : MEEF 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Parcours : *PROFESSORAT DES LYCEES ET COLLEGES (PLC) - TAHITIEN - LETTRES (TL)*

NIVEAU M2 2023-2024

SEMESTRE 9

UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
TL.PLC-9.01	Pilote de son enseignement	141	52,5	88,5	0	17,75							
TL.PLC-9.01.1	Disciplinaire	51	23,5	28,5	0	6,75							
TL.PLC-9.01.1.1	Tahitien : composition	18	6	12	0	3,25	1	Ecrit	240	100%			
TL.PLC-9.01.1.2	Lettres : composition	27	13,5	13,5	0	4,5	2	Ecrit	180	40%	Ecrit	360	60%
TL.PLC-9.01.1.3	Traduction et explication linguistique	6	3	3	0	1	1	Ecrit	120	100%			
TL.PLC-9.01.2	Didactique	45	15	30	0	7,5							
TL.PLC-9.01.2.1	Tahitien : didactique	9	3	6	0	1,75	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-9.01.2.2	Lettres : didactique	9	3	6	0	1,75	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-9.01.2.3	Didactique des langues et cultures	6	3	3	0	1	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-9.01.2.4	Didactique appliquée	21	6	15	0	3	2	Ecrit	180	40%	Ecrit	360	60%
TL.PLC-9.01.3	Développement et apprentissages	30	12	18	0	1							
TL.PLC-9.01.3.1	Savoir enseigner et mettre en œuvre les apprentissages scolaires	18	6	12	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
TL.PLC-9.01.3.2	Postures et gestes professionnels	12	6	6	0	0,5	1	Ecrit	120	100%			
TL.PLC-9.01.4	Enjeux sociétaux	6	3	3	0	0,25							
TL.PLC-9.01.4.1	Ecole inclusive	6	3	3	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
TL.PLC-9.01.5	Construire et développer les apprentissages des élèves	9	0	9	0	0,25							
TL.PLC-9.01.5.1	Autorité/gestion de classe	9	0	9	0	0,25	1	Ecrit	60	100%			
TL.PLC-9.02	Praticien réflexif	30	0	30	0	9,25							
TL.PLC-9.02.1	Pratique réflexive	15	0	15	0	6,5							
TL.PLC-9.02.1.1	Stage	0	0	0	0	5,5	1	Visite(s)	-	100%			
TL.PLC-9.02.1.2	Analyse de pratique	15	0	15	0	3	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-9.02.2	Apprentissage tout au long de la vie	15	0	15	0	0,75							
TL.PLC-9.02.2.1	Littératie numérique	15	0	15	0	0,75	1	E-portfolio	-	100%			
TL.PLC-9.03	Recherche	12	0	12	0	0,5							
TL.PLC-9.03.1	Savoirs de recherche	12	0	12	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-9.04	Enseigner en milieu interculturel	21	0	21	0	1,25							
TL.PLC-9.04.1	Langue vivante étrangère au choix :	15	0	15	0	1							
TL.PLC-9.04.1a	Anglais	15	0	15	0	1	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
TL.PLC-9.04.1b	Espagnol	15	0	15	0	1	1	Ecrit	90	100%			
TL.PLC-9.04.1c	Mandarin	15	0	15	0	1	1	Ecrit	60	100%			
TL.PLC-9.04.2	Interculturalité	6	0	6	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-9.06	Contexte professionnel	10,5	3	7,5	0	1,25							
TL.PLC-9.05.1	Ethique et déontologie	6	3	3	0	0,75	1	Ecrit	120	100%			
TL.PLC-9.05.2	Coopération au sein d'une communauté éducative	4,5	0	4,5	0	0,5	1	Dossier	-	100%			
	Volume horaire présentiel au semestre	214,5	56,5	158	0	30							

SEMESTRE 10

UE parcours	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures	CM	TD	TP	ECTS	Nb total d'épreuves	Epreuve #1 Nature	Epreuve #1 Durée (minutes)	Epreuve #1 Coeff.	Epreuve #2 Nature	Epreuve #2 Durée (minutes)	Epreuve #2 Coeff.
TL.PLC-10.01	Pilote de son enseignement	118	36	81	0	6							
TL.PLC-10.01.1	Disciplinaire	48,5	17	31,5	0	2,5							
TL.PLC-10.01.1.1	Tahitien : composition	9	3	6	0	0,5	1	Ecrit	240	100%			
TL.PLC-10.01.1.2	Lettres : composition	13,5	6	7,5	0	0,5	1	Ecrit	360	100%			
TL.PLC-10.01.1.3	Traduction et explication linguistique	6	0	6	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
TL.PLC-10.01.1.4	Expression et langue française	20	8	12	0	1,25	2	Ecrit	60	50%	Oral	15	50%
TL.PLC-10.01.2	Didactique	53,5	13	40,5	0	2							
TL.PLC-10.01.2.1	Tahitien : didactique	7,5	0	7,5	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-10.01.2.2	Lettres : didactique	7,5	0	7,5	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-10.01.2.3	Epreuve de leçon	18	6	12	0	0,75	1	Oral	60	100%			
TL.PLC-10.01.2.4	Epreuve d'entretien	10,5	3	7,5	0	0,5	1	Oral	35	100%			
TL.PLC-10.01.2.5	Epreuve appliquée	9	3	6,0	0	0,25	1	Ecrit	360	100%			
TL.PLC-10.01.3	Enjeux sociétaux	15	6	9	0	0,5							
TL.PLC-10.01.3.1	Ecole inclusive	9	6	3	0	0,25	1	Ecrit	120	100%			
TL.PLC-10.01.3.2	Egalité filles garçons	6	0	6	0	0,25	1	Oral	15	100%			
TL.PLC-10.02	Praticien réflexif	18	0	18	0	3,75							
TL.PLC-10.02.1	Pratique réflexive	9	0	9	0	3,5							
TL.PLC-10.02.1.1	Stage	0	0	0	0	2,5	1	Visite(s)	-	100%			
TL.PLC-10.02.1.2	Analyse de pratique	9	0	9	0	1	1	Oral	30	100%			
TL.PLC-10.02.2	Apprentissage tout au long de la vie	9	0	9	0	0,25							
TL.PLC-10.02.2.1	Littératie numérique	9	0	9	0	0,25	1	E-portfolio	-	100%			
TL.PLC-10.03	Recherche	8	0	8	0	20,25							
TL.PLC-10.03.1	Savoirs de recherche	6	0	6	0	0,25	1	Dossier	-	100%			
TL.PLC-10.03.2	Mémoire	0	0	0	0	20	1	Mémoire et soutenance	30	100%			
TL.PLC-10.04	Enseigner en milieu interculturel	15	0	15	0	0,5							
TL.PLC-10.04.1	Langue vivante étrangère au choix :	15	0	15	0	0,5							
TL.PLC-10.04.1a	Anglais	15	0	15	0	0,5	2	Oral	5 à 10	50%	Ecrit	60 à 90	50%
TL.PLC-10.04.1b	Espagnol	15	0	15	0	0,5	1	Ecrit	90	100%			
TL.PLC-10.04.1c	Mandarin	15	0	15	0	0,5	1	Ecrit	60	100%			
TL.PLC-10.06	Contexte professionnel	12	6	6	0	0,5							
TL.PLC-10.05.1	Les valeurs de la République	12	6	6	0	0,5	1	Oral	15	100%			
	Volume horaire présentiel au semestre	187	41	126	0	30							

TOTAL M2	381,5	98,5	286	0	60

Publics concernés

Tous les étudiants inscrits à l'Université peuvent prendre des cours de Mandarin. Ces cours sont également ouverts au public extérieur.

Organisation de la formation

Les cours de Mandarin sous forme de TD (travaux dirigés) offerts par l'Institut Confucius (IC) sont ouverts en tant qu'une UE de langue vivante étrangère supplémentaire (LVE) aux étudiants du département LLSH (Langues – Littérature – Sciences humaines) sur la base des UE de LVE qui existent aujourd'hui dans les maquettes de licence et de master, à raison de 24 heures par semestre. Les cours de Mandarin sont également dispensés aux élèves de master de l'ESPE ainsi que les élèves de troisième année de Licence Hôtellerie-Tourisme selon le même volume horaire indiqué sur les maquettes de ces formations que les autres LVE.

Les cours de LVE Mandarin seront proposés aux étudiants ne bénéficiant pas de LVE Mandarin dans leur choix d'UE, sous la forme d'option de langue qui leur donneront le droit jusqu'à 0,5 point supplémentaire (selon des modalités décidées en CFVU). Selon le volume des étudiants inscrits en option, ces derniers intègreront soit des groupes existants, soit des groupes composés d'étudiants en option uniquement. Et tout comme les étudiants en LVE Mandarin, ils suivront 24 heures par semestre.

Les cours de LVE Mandarin se déclinent en cinq niveaux différents, le niveau A (grand débutant), le niveau B (débutant), le niveau C (intermédiaire), le niveau D (avancé) et le niveau E (expert) pour nos étudiants les plus avancés dans la langue et la culture chinoise. Les différents cours seront dispensés à nos étudiants en formation initiale, mais aussi à un public extérieur par le biais d'une inscription en formation continue.

Ces TD se dérouleront soit en deux fois 1h30 par semaine du lundi au vendredi, le matin de 9h00 à 10h30 ou le soir de 17h00 à 18h30, soit en une fois 3h00 le samedi matin de 9h00 à 12h00. Les groupes de TD seront composés en moyenne de 15 apprenants issus de différents diplômes de formation initiale ou inscrits en formation continue. Cependant, étant donné la forte croissance du nombre d'étudiants en LVE Mandarin dans les niveaux les plus bas, il faut compter entre 25 et 30 apprenants pour le niveau A.

Le nombre de groupes à chaque niveau est déterminé en fonction des projections que nous faisons par rapport aux inscriptions passées et futures. L'IC sera également responsable d'établir les emplois du temps des cours ; sauf pour les cours dispensés aux groupes d'apprenants de l'INSPE et de la licence Hôtellerie-Tourisme (un emploi du temps est établi avec l'aide des gestionnaires des formations en question, les emplois du temps seront établis en fonction des disponibilités des enseignants de l'IC, des étudiants de l'INSPE et de la licence Hôtellerie-Tourisme).

La direction de la scolarité réservera des créneaux et les salles demandées par l'IC, elle procèdera à l'inscription pédagogique des étudiants dans chaque UE de LVE en Mandarin (comme pour toute autre LVE), et elle collectera les notes des étudiants auprès de l'IC.

Une fois inscrits en Mandarin, les étudiants de l'UPF ayant déjà suivi des cours de Mandarin avec l'IC ou tout autre organisme seront dirigés vers l'IC pour être mis au courant de la date du test d'évaluation et/ou du placement dans un groupe de niveau qui aura lieu à la rentrée universitaire.

L'inscription des étudiants de formation initiale aux cours de Mandarin, niveau licence ou niveau master, ne donne lieu à la perception d'aucun droit d'inscription supplémentaire.

Pour l'année universitaire en cours, la formation LEA Anglais-Mandarin sera assurée par deux à trois enseignants de l'IC chargés de cette formation, ils dispenseront, pour le semestre impair, des cours pour la L1 de grammaire et de langue (13,5 heures), du Mandarin : langue économique (30 heures) ; des cours pour la L2 de mandarin économique (30 heures), de traduction en Mandarin (25,5 heures), de civilisation sinophone (30 heures) et d'initiation à l'interprétariat en Mandarin (9 heures) et des cours pour la L3 de Mandarin économique (30 heures), de traduction en Mandarin (22,5 heures), de civilisation sinophone (30 heures) et d'initiation à l'interprétariat en Mandarin (12 heures) ; pour le semestre

pair des cours pour la L1 de mandarin économique (40,5 heures), de la langue orale (21 heures) et de la civilisation chinoise (30 heures) ; des cours pour la L2 de Mandarin économique (30 heures), de traduction en Mandarin (25,5 heures), de civilisation sinophone (30 heures) et d'initiation à l'interprétariat en Mandarin (9 heures) et des cours pour la L3 de Mandarin économique (30 heures), de traduction en Mandarin (22,5 heures), de civilisation sinophone (30 heures) et d'initiation à l'interprétariat en Mandarin (12 heures) soit un total pour la première année de 135 heures, pour la deuxième année de 189 et pour la troisième année de 189 heures donc un total global de 513 heures pour un an. L'IC et la direction de la scolarité se chargeront de l'établissement de l'emploi du temps des cours.

La validation de chacun de ces enseignements de Mandarin se déroule selon le mode de contrôle continu proposé à la CFVU, et prendra la forme d'un bonus calculé à partir de la grille ci-dessous :

NOTE	0 à 9,9	10 à 11,9	12 à 13,4	13,5 à 14,9	15 à 17,4	17,5 à 20
BONUS	0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5

REGLEMENT DE L'UE LANGUE VIVANTE ETRANGERE FACULTATIVE EN BONUS

Publics concernés

Elle est destinée à tous les étudiants inscrits en Licence.

Modalités de validation

Ces enseignements de langues vivantes étrangères (LVE) sont proposés aux étudiants sous forme de LVE facultative au choix et leur permettront d'obtenir un bonus de 0 à 0,5 points supplémentaires sur la moyenne du semestre.

Selon le volume des étudiants inscrits, ces derniers intègreront soit des groupes existants, soit des groupes composés d'étudiants en option uniquement.

La validation de chacun de ces enseignements de LVE se déroule selon le mode de contrôle continu proposé à la CFVU, et prendra la forme d'un bonus calculé à partir de la grille ci-dessous :

NOTE	0 à 9,9	10 à 11,9	12 à 13,4	13,5 à 14,9	15 à 17,4	17,5 à 20
BONUS	0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5

EXPRESSION ECRITE ET CERTIFICATION VOLTAIRE

Publics concernés

Elle est destinée à tous les étudiants inscrits en L2 et en BUT2, en groupes de 30 étudiants au maximum.

Modalités de certification

L'UE « Expression écrite et certification Voltaire » (EECV) se déroule sous la forme de TD pour un volume horaire total de 36 heures à raison d'1h30 par semaine pendant l'année universitaire.
Les objectifs sont l'amélioration des compétences rédactionnelles des étudiants et la préparation à un certificat en orthographe nommé « certificat Voltaire ».

Le CC comprend au minimum 2 notes par semestre. La moyenne des notes de CC (S3 et S4) correspond à 50% de la note totale.

L'examen final se déroule à la fin du semestre 4. Il consiste en un QCM évaluant les connaissances en orthographe, le certificat Voltaire. Ce score sur 1000 points, représente 50% de la note de l'UE.

Pour valider l'UE, il faut obtenir un minimum de 10/20 à la moyenne de CC (50%) et certificat Voltaire (50%).
Les dispensés d'assiduité sont exempts du CC, ils effectuent le même QCM en examen unique que les étudiants assidus. Dans ce cas, le score sur 1000 points obtenu au certificat Voltaire représente 100% de la note de l'UE

CERTIFICATION PIX

Publics concernés

Tous les étudiants régulièrement inscrits en licence (hors licences professionnelles) devront se présenter à la certification PIX à l'Université.

Formation préparatoire à la certification

La préparation à la certification est proposée de manière systématique dans le cadre de l'UE « Compétences numériques et bureautique ».

Modalités de certification

Tout étudiant inscrit en licence, en formation initiale, passera les épreuves de PIX, soit en L1 soit en L2, dans le cadre de l'UE « Compétences numériques et bureautique ».

Le score obtenu sur PIX sera pris en compte dans la note de l'UE.

La certification se déroule sur la plateforme PIX dans une salle de l'Université, sur un ordinateur de l'Université. L'épreuve, sous forme de questions, dure deux heures, pour 1h45 de travail effectif et quinze minutes de mise en place. Elle aboutit à un score PIX, et à un profil de compétences numériques.

Afin de pouvoir passer la certification, le candidat devra ouvrir une session PIX sur le serveur dédié (http://www.pix.fr) et s'être entraîné au préalable jusqu'à atteindre le niveau 1 pour chaque compétence.

Référentiel national de PIX

1. Informations et données
   - 1.1 Mener une recherche et une veille d'information
   - 1.2 Gérer des données
   - 1.3 Traiter des données
2. Communication et collaboration
   - 2.1 Interagir
   - 2.2 Partager et publier
   - 2.3 Collaborer
   - 2.4 S'insérer dans le monde numérique
3. Création de contenu
   - 3.1 Développer des documents contextuels
   - 3.2 Développer des documents multimédias
   - 3.3 Adapter les documents à leur finalité
   - 3.4 Programme
4. Protection et sécurité
   - 4.1 Sécuriser l'environnement numérique
   - 4.2 Protéger les données personnelles et la vie privée
   - 4.3 Protéger la santé, le bien-être et l'environnement
5. Environnement numérique
   - 5.1 Résoudre les problèmes techniques
   - 5.2 Construire un environnement numérique

CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE

L'UPF propose à tous les étudiants de licence de passer une certification en langue anglaise.

Modalités de la certification

La certification en langue anglaise fait l'objet d'une évaluation externe et est reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. Le résultat obtenu à la certification ne donne pas lieu à l'obtention de crédits ECTS et n'entre pas dans le calcul de la moyenne semestrielle. La certification vise à évaluer un niveau d'Anglais, aucun niveau minimal n'étant requis.

Publics concernés

- Tous les étudiants de la formation initiale et continue assidus et dispensés d'assiduité inscrits en troisième année de licence, licence professionnelle et BUT.
- Les étudiants ayant validé leur L3 mais n'ayant pas validé toutes leurs UE de L2 ou de L1.
- Les redoublants de troisième année n'ayant pas passé la certification l'année précédente.
- Les étudiants de L2 qui projettent de partir en mobilité au S6.

Préparation à la certification

La certification en langue anglaise est préparée au S5 au cours de l'U.E LVE Anglais pour les non spécialistes, sur une UE dédiée pour les LEA, et sur les heures de PLCO et PLCE pour les LLCER Anglais. Tous les étudiants de L3 et les étudiants de L2 concernés par une mobilité à l'international auront également accès à la plateforme d'entraînement dédiée pour une préparation en ligne.

Déroulement de la certification

L'établissement procède chaque année à l'inscription des étudiants concernés à la certification auprès du prestataire en charge de cette certification. Le prestataire procède à la convocation des étudiants concernés pour la session de

certification.

L'examen de la certification en langue anglaise se tient au S6 pour l'ensemble des étudiants de L3, et au S5 ou S4 pour les étudiants en mobilité ou en projet de mobilité ne pouvant pas être présents à l' UPF au S6.
Une session anticipée peut être organisée à la fin du S5 pour ces étudiants.
Un passage de la certification en ligne avec surveillance à distance est proposé en dernier lieu aux étudiants justifiant d'une incapacité physique à se rendre à l'ensemble des sessions proposées par l'UPF.
L'examen est la certification LTE (Language Test of English), conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), et organisée par l'organisme certificateur People Cert.
L'examen dure 2 h pour les non spécialistes, et 3h pour les LEA et LLCER .
L'examen se présente sous la forme d'un QCM sous format papier et se décompose ainsi :

- 50 mn de questions de compréhension orale ;
- 70 mn de questions sur la compréhension écrite, le lexique et la syntaxe ;
- 1h d'expression écrite supplémentaire pour les LEA et LLCER (hors QCM).

Une attestation de niveau en langue anglaise est délivrée par l'organisme certificateur à l'ensemble des candidats qui ont passé cette certification allant du niveau A1 (débutant) au niveau C2 (bilingue, natif). Cette attestation a valeur de certification officielle du niveau d'Anglais de l'étudiant lors de l'obtention de son diplôme de premier cycle. Elle est valable indéfiniment.

La certification ne peut être passée une deuxième fois et aucune session de rattrapage ne sera organisée si un étudiant est absent le jour du passage de sa certification, même si son absence est justifiée.

UNITES D'ENSEIGNEMENT DE CULTURE GENERALE (UECG)

LISTE D'UNIVERSITÉ DES UECG

Secourisme *(ouverte à tous les étudiants, de 60 à 120 étudiants)* – CM
Responsables : Marina DEMOY-SCHNEIDER, intervenante : Maryline ECKERT

Chants polyphoniques polynésiens *(ouverte à tous les étudiants sauf aux dispensés d'assiduité ; 1 groupe de 20 à 25 étudiants)* – TD - Responsable : Goenda REEA, intervenante : Dayna TAVAEARII.

Chorale classique *(ouverte à tous sauf aux dispensés d'assiduité, 1 groupe, de 20 à 25 étudiants*) Responsable : Stéphane LECOUTRE

Crise environnementale *(ouverte à tous les étudiants, de 60 à 120 étudiants)* - CM
Responsable : Sylvie ORTEGA

Initiation au Tahitien (niveau grand débutant) *(ouverte aux étudiants non locuteurs du Tahitien, sur présentation du relevé de notes du BAC ; 2 groupes de 20 à 25 étudiants*) – TD - Responsable : Mirose PAIA

Introduction à la psychologie *(ouverte à tous, de 60 à 120 étudiants*) – CM
Responsable : Patrick FAVRO

Les religions - aspects sociologiques, culturels et historiques *(ouverte à tous, de 60 à 120 étudiants*) – CM - Responsable : Patrick FAVRO

Sports et Éducation Physique (*ouverte à tous* ***sauf aux dispensés d'assiduité****, dans les limites ci- dessous,*
Responsable : Christian LE MOAL - Enseignants : Bénédicte ARZAILLER, Christian LE MOAL, Vaheana LEBIHAN

a. Badminton (3 groupes de 40 étudiants,es maximum)
b. Basket-ball (2 groupes de 30 étudiants,es maximum)
c. Danse polynésienne (2 groupes de 36 étudiant,es maximum)
d. Futsal Masculin (2 groupes de 25 étudiants,es maximum)
e Futsal Féminin (1 groupe de 25 étudiantes)
e. Préparation physique – Circuit Training (3 groupes de 25 étudiants,es maximum)
f. Tennis de table (2 groupes de 30 étudiants,es maximum)
g. Volley-ball (3 groupes de 36 étudiants,es maximum)
h. Activités bien-être (3 groupes de 20 étudiants,es)
i. Natation (1 groupe de 8 étudiants,es)

Théâtre (*ouverte à tous sauf aux dispensés d'assiduité, 1 groupe, de 20 à 25 étudiants*) - TD
Responsable : Pascal ORTEGA

Article 1 Règlement des études pour les UECG (à l'exception de l'UECG Sport)

Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles relatives à l'organisation des UECG de la liste d'université. Ce règlement se décompose de deux parties.

1.1 Principes généraux

1. L'université propose aux étudiants, inscrits pour l'obtention d'un diplôme de Licence, de suivre des UECG, c'est-à-dire des enseignements d'ouverture, qui n'appartiennent pas aux disciplines offertes dans les filières respectives des étudiants autorisés à s'y inscrire.
2. Chaque étudiant a la possibilité de choisir une seule UECG par niveau (L1 ou L3) sur la liste dite d'université annexée.

1.2 Modalités d'inscription

1. Le nombre de places disponibles dans chacune de ces UE est limité conformément aux fiches descriptives adoptées par les administrateurs. Les seuils d'ouverture et le nombre de groupes sont précisés sur chacune de ces fiches.
2. Les étudiants sont informés du contenu, de l'organisation et des modalités de contrôle des connaissances à la lecture des fiches descriptives disponibles sur www.upf.pf.
3. Lors de leur inscription administrative et pédagogique à l'université, les étudiants doivent d'abord indiquer leurs choix pour 3 UECG et les classer (#1, #2, #3) par ordre de préférence. L'inscription finale à une UECG prendra en compte ces préférences, l'ordre d'arrivée et les places disponibles. La date de prise en compte du nombre d'étudiants inscrits dans chacune des UECG/UEPP qui déterminent si les seuils d'ouverture ont été atteints est fixée au 15 octobre de l'année universitaire en cours à l'exception de l'UECG de Sport dont les seuils d'ouverture sont arrêtés le lundi suivant la rentrée universitaire.
4. Il n'est pas possible de se réinscrire dans une UECG déjà acquise. En ce qui concerne l'UE « Sports et éducation physique », un étudiant peut choisir une activité différente de celle déjà validée.

1.3 Organisation des enseignements

1. Les UECG sont offertes aux étudiants du cursus Licence lors du semestre 2 (et éventuellement du semestre 6 selon les maquettes). La notation intervient à la fin du semestre pair. Les étudiants souhaitant s'inscrire en double cursus devront choisir une seule UECG dont la note comptera pour les 2 cursus.
2. Les UECG sont organisées sous forme de cours ou de travaux dirigés pour un volume horaire de 24 heures par semestre, conformément aux fiches descriptives. L'UECG de Sport se déroule sur 18 heures annuelles.

1.4 Contrôle des connaissances

1. Les étudiants sont soumis au régime du contrôle des connaissances selon le tableau joint en annexe 1.
2. Au minimum 2 épreuves notées sur 20 sont organisées, sauf indication contraire sur la fiche descriptive de l'UECG. Pour les UECG comportant un stage, l'évaluation intègre la notation du rapport de stage (voir les fiches descriptives des enseignements).

   Concernant l'évaluation de l'UE « Sports et éducation physique », se référer à l'article II.4.

3. Une UECG est acquise dès lors que la moyenne obtenue par l'étudiant est égale ou supérieure à 10/20 sans possibilité de se réinscrire dans l'unité considérée au cours d'un autre semestre pair.

   Elle est transférable dans un autre parcours. L'étudiant doit en faire la demande en déposant un dossier de validation dans le mois suivant la rentrée universitaire à la direction de la scolarité. La commission de validation émettra alors un avis.
4. Si l'UECG n'est pas acquise, l'étudiant doit se présenter à la seconde chance.
5. En cas d'absence aux examens de contrôle continu, les étudiants sont considérés comme défaillants et doivent se présenter à la seconde chance.

Article 2 Règles spécifiques à l'UECG Sport et éducation physique (Sport-EP)

2.1 Activités proposées

Les 10 activités sportives proposées aux étudiants,es sont les suivantes : badminton, basket-ball, danse polynésienne, futsal masculin, futsal féminin, activités bien-être, natation, préparation physique – circuit training, tennis de table et volley-ball.

Le nombre de places par activité est limité à :

- Badminton : ..... 120 (40 x 3 groupes)
- Basket-ball : ..... 60 (30 x 2 groupes)
- Danse polynésienne ..... 72 (36 x 2 groupes)
- Futsal Maculin..... 50 (25 x 2 groupes)
- Futsal Féminin…… …. 25 (25 x 1 groupe)
- Paddle..... 36 (18 x 2 groupes)
- Préparation Physique –Circuit Training : ..... 75 (25 x 3 groupes)
- Tennis de table : ..... 60 (30 x 2 groupes)
- Volley-ball : .....108 (36 x 3 groupes)
- Activités bien-être ……...8 (8 x 1 groupe)

2.2 Inscriptions

Le nombre de places disponibles dans chacune des disciplines étant limité, les étudiants qui doivent déterminer un choix lors de l'inscription administrative et pédagogique, sont immédiatement retenus en fonction des places disponibles dans l'activité sportive de leur choix. La priorité est donc donnée aux premiers inscrits. Selon la présence aux premiers cours de l'année universitaire, une liste complémentaire pourra être envisagée par les professeurs d'EPS pour compléter les groupes.

La validation de l'inscription administrative à cette UECG Sport–EP se fera par la présence des étudiants pendant au moins une des 3 premières semaines de cours de l'année. **Tout étudiant absent lors des 3 premières semaines d'enseignement sera automatiquement rayé de la liste et devra s'inscrire dans une autre UECG**

Une inscription complémentaire à l'association sportive de l'université (ASCUP) est fortement conseillée : elle permet de participer aux animations sportives et aux compétitions proposées ponctuellement.

2.3 Organisation de l'enseignement

Cet enseignement est suivi par les étudiants régulièrement inscrits aux deux semestres de l'année universitaire. Il est validé à la fin des semestres pairs par une note de contrôle continu. Les étudiants doivent donc justifier d'une **présence régulière** tout au long de l'année.

Contrat annuel : le contrat est de 18 heures de cours à réaliser et à répartir de manière régulière et harmonieuse sur les 11 semaines de cours des semestres pairs et les 11 semaines de cours des semestres impairs, conformément au calendrier universitaire adopté par les administrateurs. Cet enseignement est complété par la présence obligatoire à 2 séances d'évaluation positionnées, chacune, à la fin de chaque semestre.

Assiduité : les étudiants relèvent du régime du contrôle continu. A ce titre, **aucune dispense d'assiduité n'est permise.**

Ainsi **tout étudiant qui n'aurait pas validé au moins 12 séances dans l'année et les 2 séances d'évaluation de fin de semestre ne pourra valider l'UECG Sport et éducation physique choisie.**

Absence : en cas d'absence (cours, maladie ou accident, …) un justificatif devra être fourni dans les sept jours suivant l'absence. Passé ce délai, l'étudiant devra rattraper les séances manquantes ou sera considéré comme absent.

Seconde chance : si l'étudiant n'a pas satisfait au contrôle continu, il devra se présenter aux examens de seconde chance. L'évaluation consistera en une épreuve théorique d'une heure dans la discipline sportive choisie tout au long de l'année. S'il n'obtient pas une note égale ou supérieure à 10 sur 20 lors de la seconde chance, l'étudiant peut également représenter cette UECG l'année suivante, dans la même discipline.

2.4 Conditions d'obtention

Pour obtenir cet enseignement, les étudiants doivent répondre aux conditions suivantes

1- être régulièrement inscrit

2- obtenir la moyenne à cet enseignement, c'est-à-dire une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

La réussite à cet enseignement donne lieu à l'obtention de 2 ECTS.

2.5 Conditions particulières

Pour des raisons de changement d'emploi du temps d'un semestre à l'autre, l'étudiant a la possibilité de changer l'horaire de son enseignement de sport, ou de changer de sport, en fonction des places disponibles. Cette modification se fait en accord avec l'enseignant responsable des UECG et l'enseignant responsable.

L'étudiant ne peut conserver la même spécialité sportive que pendant deux semestres, et une année après l'autre, à condition qu'il ait progressé en licence. Néanmoins, selon les taux de fréquentation, son cas pourra être débattu avec l'enseignant.

Pour des raisons de variation d'effectifs, la programmation les enseignements pourra ne pas être régulière pendant les deux semestres, voire certaines plages supprimées en fonction de la fréquentation. Ces informations seront préalablement transmises à la direction de la scolarité.

2.6 Evaluation

L'évaluation est organisée en 2 CC, un par semestre, notés sur 20 points. La moyennes des 2 CC, donne une note finale sur 20 points, rendue en fin des semestres pairs.

L'évaluation est conçue en 3 blocs distincts : le contrat, évaluation compétences spécifiques APSA, bonifications.

- **La réalisation du contrat sur 20 points (10 points par semestre) :** l'évaluation se base sur la capacité de l'étudiant à réaliser le contrat annuel de 18 heures de pratique dans l'APSA choisie. L'évaluation prend également en compte la capacité de l'étudiant à planifier harmonieusement ses présences (9 heures dans chaque semestre, hors évaluation de fin de semestre)

- **L'évaluation des compétences spécifiques ASPA sur 20 points (10 par semestre). Les** étudiants sont évalués en contrôle continu pour 50% (5 points) et lors des séances d'évaluation de fin de semestre pour 50% (5 points). Cette évaluation intervient d'après les éléments d'appréciation suivants :
    - Capacité à réaliser une tâche imposée (arbitrage, autoévaluation, co-évaluation, gestion du matériel)
    - Progrès de réalisation
    - Maîtrise d'exécution
    - Performances sportives

- **Les bonifications pour 3 points maximum (1,5 par semestre), hormis UECG Natation**
    - Bonifications pour valorisation contrat : 3 points annuels maxi (1,5 par semestre)
        - Réalisation de 11 séances ou plus (hors évaluation) par semestre : 1,5 points
        - Réalisation de 9 séances (hors évaluation) : 1 point
    - Bonifications compétences sportives : 3 points annuels maxi (1,5 par semestre maxi), soit 6 participations par semestre.
        - Participation évènements ASCUP : 0,25 par participation
        - Participation championnats universitaires : 0,25 par participation.

Organisation et contenu des UECG

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
SECOURISME	
OBJECTIFS	Être capable de protéger les lieux d'un accident, de porter assistance à un malade ou un blessé en attendant les secours publics. Mener une action de prévention des risques.
PUBLIC VISÉ	UECG ouverte aux étudiants de L1
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Sous forme de Cours Magistraux (CM) seuil d'ouverture : 60 maximum : 120
PROGRAMME	1. REALISER UNE PROTECTION ADAPTEE 2. EXAMINER LA (LES) VICTIMES(S) AVANT / POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION CHOISIE EN VUE DU RESULTAT A OBTENIR 3. FAIRE ALERTER OU ALERTER 4. SECOURIR LA (LES) VICTIME(S) DE MANIERE APPOPRIEE 5. CONTRIBUER A LA MISE EN OEUVRE D'ACTION DE PREVENTION Les thèmes abordés portent sur le traitement des hémorragies, de l'étouffement, des malaises, des brûlures, fractures et plaies, de la victime inconsciente et de la Réanimation Cardio-pulmonaire etc
VOLUME HORAIRE	24 heures Cours Magistraux (CM)
RESPONSABLE	Marina DEMOY-SCHNEIDER Intervenante : Maryline ECKERT (Fenua prev)
CALENDRIER	Cet enseignement est proposé aux semestres pairs
LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	Première chance : 2 écrits d'une heure chacun Seconde chance : 1 écrit d'une heure

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
CHANTS POLYPHONIQUES POLYNÉSIENS	
OBJECTIFS	Cet enseignement s'adresse aux étudiants débutants, intermédiaires et avancés qui souhaitent se former ou se perfectionner dans le domaine des chants traditionnels de la Polynésie française (tārava tahiti, tārava raromata'i, rū'au et 'ūtē). Il vise à acquérir ou à approfondir des connaissances et des compétences musicales propres au patrimoine polynésien.
PUBLIC VISÉ	UECG ouverte à tous les étudiants de licence (pas de dispense d'assiduité) Seuil d'ouverture = 20 ; seuil de fermeture = 25 (1 groupe)
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Travaux dirigés (TD)
PROGRAMME	Le programme de cette unité d'enseignement de culture générale propose : 1. l'éducation de l'oreille (écoute distinctive). 2. le travail de la voix (justesse, placement et audibilité). 3. le travail du rythme (régularité, adaptation de la respiration en fonction du texte et de la mélodie). 4. la prononciation, l'articulation et la mémorisation des paroles d'un chant. 5. la restitution de l'émotion du chant à travers l'exigence artistique (rendre le « Beau »). 6. la connaissance et la pratique des chants polyphoniques du patrimoine polynésien. 7. la connaissance de la culture des Polynésiens d'hier et d'aujourd'hui (us et coutumes, toponymie…) au travers du chant. 8. l'investissement personnel dans les différentes activités proposées. 9. la posture au sein d'un groupe de chants polyphoniques (attitude du corps). 10. la rencontre ou la connaissance de quelques grands noms de chanteurs ou de chefs de groupes de chants vainqueurs au Heiva i Tahiti.
VOLUME HORAIRE	24 heures (12 séances de TD de 2h ou 16 séances de TD d'1h30)
RESPONSABLE	Intervenante : Dayna TAVAEARII Responsable de l'U.E. : Goenda TURIANO-REEA, MCF en Lettres, langues et civilisations polynésiennes
CALENDRIER	Cet enseignement est proposé aux semestres pairs

LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	1 écrit individuel de 60min + 1 prestation orale en collectif (spectacle)

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
CHORALE CLASSIQUE	
OBJECTIFS	travail collectif - régularité - justesse - soutien travail de la voix, découvrir la sienne (son registre, sa tessiture) éduquer son oreille découvrir le répertoire classique (période classique, romantique, contemporaine) sans pour autant avoir obligation de maîtriser le solfège, chanter à plusieurs voix polyphoniques présenter des mélodies polynésiennes qui font partie du patrimoine et qui sont écrites à l'image des mélodies françaises chants avec accompagnement piano.
PUBLIC VISÉ	UECG ouverte à tous les étudiants (pas de dispense d'assiduité) Seuil d'ouverture = 20 ; seuil de fermeture = 25 (1 groupe)
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Travaux Dirigés (TD)
PROGRAMME	Œuvres courtes et variées de toute période de la Renaissance au Contemporain, fantaisies lyriques comprises Œuvres classiques majeures
VOLUME HORAIRE	24 heures de TD
RESPONSABLE	Stéphane LECOUTRE
CALENDRIER	Cet enseignement est proposé aux semestres pairs, 12 séances de TD de 2h00
LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	1 examen oral individuel + 1 examen oral en chorale (spectacle public) Par cœur exigé

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
CRISE ENVIRONNEMENTALE QU'EST-CE QUE C'EST ? ET QU'EST-CE QU'ON FAIT, NOUS ?	
OBJECTIFS	La crise environnementale, on en entend tout le temps parler, mais qu'est-ce que c'est exactement ? Ce cours en donne une vision générale, au niveau humain et à l'échelle planétaire et polynésienne. Puis il offre des solutions pour savoir comment (ré)agir personnellement et collectivement, dans le monde et surtout, en Polynésie.
PUBLIC VISÉ	UECG ouverte à tous les étudiants de licence Seuil d'ouverture : 60 ; seuil de fermeture : 120
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Sous forme de Cours Magistraux (CM) et/ou de Travaux Dirigés (TD)
PROGRAMME	I. Quelle crise ? 1. Chaos climatique et capitalisme 2. (Se) représenter l'effondrement du climat 3. Crises : causes et conséquences 4. Migrations environnementales II. Quelles solutions ? 1. Résilience : rêver du meilleur, se préparer au pire 2. Agir pour soi et pour les autres 3. Economie circulaire, sociale et solidaire 4. Énergie, de l'échelle mondiale à l'échelle locale 5. Peut-on encore sauver nos océans ? 6. Une solution au bout de la fourchette 7. Agir dans une association en Polynésie Conclusion
VOLUME HORAIRE	24 heures (12h CM & 12h TD)
RESPONSABLE	Responsable : Sylvie Largeaud-Ortega Intervenants : Loïs Bastide, Sylvie Largeaud-Ortega, Eléonore Parant, Marie-Laure Vanizette, Ricky Wong Yen, Jean-François BUTAUD, Damien TANRET
CALENDRIER	Cet enseignement est proposé aux semestres pairs.
LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	CC1: Ecrit maison (ébauche de projet) ; CC2: oral ou écrit (projet final) Travail individuel ou en groupes

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
INITIATION AU TAHITIEN (NIVEAU GRAND DÉBUTANT)	
OBJECTIFS	Cet enseignement s'adresse aux étudiants grands débutants qui souhaitent s'initier à la langue tahitienne. Il vise le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, c'est-à-dire celui d'un utilisateur élémentaire qui peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif. Le cours privilégie l'approche communicationnelle et entraîne à la compréhension et à la production orale en tahitien. Les groupes sont volontairement réduits pour favoriser l'interaction verbale. Un support didactique en ligne, avec des enregistrements sonores et des exercices d'application, renforce le travail personnel d'acquisition. La découverte de la langue et de ses sonorités s'appuie sur un échantillon du patrimoine musical tahitien (chants anciens et contemporains).
PUBLIC VISÉ	Cet enseignement s'adresse aux étudiants non locuteurs du tahitien - sur présentation du relevé de notes du BAC -, ou à ceux qui comprennent le tahitien mais ne le parlent pas. Il n'est pas ouvert aux étudiants de la licence LLCER – Langues polynésiennes. Seuil d'ouverture : 20 et seuil de fermeture : 25 étudiants (2 groupes maximum).
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Sous forme de Travaux Dirigés (TD)
PROGRAMME	Compréhension et production orales : utiliser les expressions familières et quotidiennes ; se présenter ou présenter quelqu'un ; répondre à des questions simples et savoir en poser ; connaître quelques chants du répertoire polynésien. Compréhension et production écrites : connaître les sons et les graphèmes du tahitien ; comprendre des textes simples authentiques (panneaux, affiches, courts récits).
VOLUME HORAIRE	24 heures TD
RESPONSABLE	Mirose PAIA
CALENDRIER	Cet enseignement est proposé aux semestres pairs
LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	1 QCM de compréhension orale + 1 écrit compréhension et production écrite (90min)

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE	
OBJECTIFS	Découvrir, connaître et mieux comprendre : - Le psychisme humain, ses facettes et sa complexité - L'histoire de la psychologie - Les grands courants de la psychologie - Les différents professionnels de la santé mentale et leurs méthodes - Les débouchés, utilisations et applications de la psychologie (e.g. psychothérapies) - Augmenter sa motivation par la psychologie cognitive
PUBLIC VISÉ	UECG ouverte à tous les étudiants Seuil d'ouverture = 60 ; seuil de fermeture = 120
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Sous forme de Cours Magistraux (CM)
PROGRAMME	L'histoire de la psychologie : des chamanes aux psys (psychiatres, psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes) Les pionniers (Mesmer, Faria et l'hypnose ; Coué et sa méthode ; Freud…) Les grands courants : psychanalyse ; psychologie comportementale ; approche humaniste Psychopathologie (normalité ; troubles psychiatriques) Les addictions L'estime de soi et la motivation (la psychologie cognitive) Les psychothérapies La psychologie positive L'optimisme Le bonheur
VOLUME HORAIRE	24 heures CM
RESPONSABLE	Patrick FAVRO
CALENDRIER	Cet enseignement est proposé aux semestres pairs
LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	Deux épreuves écrites d'une durée de 60min chacune

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
LES RELIGIONS ASPECTS SOCIOLOGIQUES, CULTURELS ET HISTORIQUES	
OBJECTIFS	Mieux connaître et comprendre les fondements des grandes religions dans leurs dimensions historiques et sociologiques. Découvrir les points communs et les différences entre les diverses traditions. Explorer les liens entre les religions et les cultures, et leurs évolutions. Etudier l'apparition des nouvelles religions (dites "sectes") dans un contexte socio-historique.
PUBLIC VISÉ	UECG ouverte à tous les étudiants Seuil d'ouverture = 60 ; seuil de fermeture = 120
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Sous forme de conférences données par deux enseignants-chercheurs portant sur différents aspects et approches de la sociologie et de l'histoire des religions.
PROGRAMME	Le phénomène religieux : approches sociologiques - Marx : religion et idéologie - Weber : éthos religieux, pratiques mondaines - Durkheim : religion et intégration sociale Le phénomène religieux : approches culturelles et historiques - Définition de la religion : évolution – universalité et intemporalité - Les religions préchrétiennes (eg, animisme, hindouisme, bouddhisme, judaïsme) - L'ère chrétienne : le christianisme, le catholicisme ; le protestantisme ; le « nouveau » protestantisme (méthodisme ; l'Eglise adventiste ; l'Eglise mormone ; les Témoins de Jéhovah ; les Sanitos), l'Islam, le rastafarisme - L'ère « postchrétienne » (la sécularisation ; l'athéisme ; la laïcité, la religion dans le monde post-moderne : le Nouvel Age ; les nouvelles religions.
VOLUME HORAIRE	24 heures CM
RESPONSABLE	Patrick FAVRO
CALENDRIER	Cet enseignement est proposé aux semestres pairs
LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	Deux épreuves écrites d'une durée de 60min chacune

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
SPORTS ET ÉDUCATION PHYSIQUE	
OBJECTIFS	Découvrir les différentes facettes des activités physiques et sportives en terme de pratique (technique, tactique, motricité, etc.) ou de théorie (histoire, règles, pédagogie, pratiques sociales). S'engager lucidement dans les activités et répondre à des objectifs personnels identifiés (santé, plaisir, compétition).
PUBLIC VISÉ	UECG ouverte à tous les étudiants de L1, sauf contre-indications spécifiques à certaines disciplines **(pas de dispense d'assiduité)** Nombre de séquence par semaine, nombre de places par séquence, total place dans l'ASPA : -VOLLEYBALL, 3 séquences d'1H30, 36 étudiants par séquences (108 places) -BASKETBALL, 2 séquences d'1H30, 30 étudiants par séquences (60 places) -FUTSAL masculin, 2 séquences d'1H30, 25 étudiants par séquences (50 places) -FUTSAL féminin, 1 séquence d'1H30, 25 étudiantes (25 places) -PPG CT, 3 séquences d'1H30, 25 étudiants par séquences (75 places) -DANSE POYNESIENNE, 2 séquences d'1H30, 36 étudiants par séquences (72 places) -TENNIS DE TABLE, 2 séquences d'1H30, 30 étudiants par séquences (60 places) -BADMINTON, 3 séquences d'1H30, 40 étudiants par séquences (120 places) -ACTIVITES BIEN ETRE , 3 séquences d'1H30, 20 étudiants par séquences (60 places) -NATATION, 1 séquence, 8 places (8 places)
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Sous forme de Travaux Pratiques (TP).
PROGRAMME	Variable selon les activités (défini et expliqué dans les premières semaines de cours)
VOLUME HORAIRE	24 heures (TP) pour chaque activité sur les deux semestres et une séance d'évaluation obligatoire à chaque fin de semestre.
RESPONSABLES	Christian LE MOAL
CALENDRIER	Cet enseignement est dispensé sur les 2 semestres.

LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	Evaluation en contrôle continu (CC) et lors d'une séance d'évalution ponctuelle à chaque fin de semestre. Une note par semestre. Une partie des 2 CC sur le respect du contrat de 24 h de pratique, une partie sur les compétences spécifiques de l'APSA choisie, et une partie sur des bonifications. La note finale sera comptabilisée pour le semestre pair.

Unité d'Enseignement de Culture Générale (UECG) relevant de la liste d'Université Année universitaire 2023-2024	
THEÂTRE	
OBJECTIFS	Développer les bases du jeu d'acteur en se confrontant au texte, au personnage et aux intentions de l'auteur, Un travail avant tout ludique sous forme d'exercices mettant en relief : - la concentration, - la voix, la respiration, - l'écoute, - les émotions, - la cohésion de groupe, - l'occupation de la scène Les bases de l'improvisation sont aussi abordées. Toutes ces techniques participent à la prise de confiance face à un public et permettent d'acquérir des techniques oratoires.
PUBLIC VISÉ	UECG ouverte à tous les étudiants (pas de dispense d'assiduité) Seuil d'ouverture = 20 ; seuil de fermeture = 25 (1 groupe)
TYPE D'ENSEIGNEMENT	Sous forme de séances de Travaux Dirigés (TD)
PROGRAMME	Travail de respiration et de diction, expression corporelle, improvisation, lecture devant public. Composition de personnages et approche d'une œuvre et d'un auteur
VOLUME HORAIRE	24 heures TD
RESPONSABLE	Pascal ORTEGA
CALENDRIER	Cet enseignement est proposé aux semestres pairs, en 12 séances de 2h.
LIEU	Université de la Polynésie française - Campus de Outumaoro - Punaauia
EXAMENS	Apprentissage d'un petit texte Interprétation, seul en scène ou en petit groupe